



VISIT...

LANZAROTE
Caliente.COM



Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Illustration de couverture : Atelier Fréhel/Mélingue
Maquette d'après François Féret

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

À qui profite le franc CFA ?

Kako Nubukpo
Martial Ze Belinga
Bruno Tinel
Demba Moussa Dembele
(sous la direction de)

La Dispute

Tous droits réservés
© 2016, La Dispute/Snédit, Paris
ISBN : 978-2-84303-280-6

Les auteurs

Demba Moussa DEMBELE est économiste, président de l'Africaine de recherche et de coopération pour l'appui au développement endogène (ARCADE), coorganisateur des « Samedis de l'économie », avec le Bureau Afrique de l'Ouest de la fondation Rosa-Luxemburg, à Dakar, et membre du Conseil pour le développement de la recherche en sciences sociales en Afrique (CODESRIA) et du Forum mondial des alternatives (FMA). Il est coauteur de deux ouvrages coordonnés par Makhily Gassama, ancien ministre de la Culture du Sénégal, dont *L'Afrique répond à Sarkozy. Contre le discours de Dakar*, Philippe Rey, Paris, 2008, et est l'auteur de plusieurs ouvrages dont *Contribution à la déconstruction des théories conventionnelles sur le développement de l'Afrique*, L'Harmattan, Paris, 2015, et *Zone franc et sous-développement en Afrique*, ARCADE, Dakar, 2015.

Kako NUBUKPO est directeur de la Francophonie économique et numérique au sein de l'Organisation internationale de la francophonie (OIF), et membre du Global Economic Governance Programme des universités d'Oxford et de Princeton. Il a été notamment ministre auprès de la Présidence de la République togolaise, chargé de la prospective et de l'évaluation des politiques publiques (2013-2015) et chef du pôle « Analyse économique et recherche » de la Commission de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) à Ouagadougou. Il est l'auteur de plusieurs articles dans des

revues scientifiques en sciences économiques et de deux ouvrages : *L'Improvisation économique en Afrique de l'Ouest : du coton au franc CFA*, Karthala, « Les Afriques », Paris, 2011 et *L'insécurité alimentaire en Afrique subsaharienne : le rôle des incertitudes*, L'Harmattan, « Bibliothèque du développement », Paris, 2000.

Bruno TINEL est maître de conférences-HDR en économie à l'université Paris 1 Panthéon Sorbonne, chercheur au Centre d'économie de la Sorbonne. Depuis 2009, il est élu au conseil d'administration de l'Association française d'économie politique (AFEP). Ses recherches portent sur le rapport salarial, la macro-économie et les finances publiques. Il a notamment contribué à l'ouvrage collectif *À quoi servent les économistes s'ils disent tous la même chose ? Manifeste pour une économie pluraliste*, Les Liens qui libèrent, Paris, 2015. Il est l'auteur de *Dette publique : sortir du catastrophisme*, Raisons d'agir, Paris, 2016.

Martial ZE BELINGA est économiste, sociologue, chercheur indépendant. Il est membre du comité rédactionnel de la revue *Présence africaine*, et directeur de publication et rédacteur en chef du site panafricain et culturel Afrikara.com (actuellement non actif). Ses travaux portent sur la question de la décolonisation des pensées et sur les rapports entre culture et économie, domaine pour lequel il est consultant auprès d'agences de développement. Il a publié de nombreux articles dans la presse africaine sur les thématiques décoloniales, et est l'auteur de deux ouvrages : *In-Dépendances. Discours sur le colonialisme après la colonie*, Teham, Le Plessis-Tréville, 2012 ; *Barack Obama. Une prophétie de l'égalité des races humaines ?* Anibwe, Paris, 2010 et le coauteur de l'ouvrage *50 ans après, quelle indépendance pour l'Afrique ?*, Éditions Philippe Rey, Paris, 2010 (coordonné par Makhily Gassama).

Massimo AMATO est historien, économiste, philosophe. Il enseigne l'histoire économique et l'histoire de la pensée économique à l'université Bocconi de Milan, où il est professeur associé. Il est ancien résident de l'Institut d'études avancées de Nantes. Depuis deux décennies, ses recherches et son action se concentrent sur les architectures monétaires

et financières actuelles, sur leur provenance et leur crise, mais aussi sur la possibilité de leur réforme, au niveau international aussi bien que local. Il suit en Italie plusieurs projets de monnaies complémentaires fondées sur la compensation. Il est l'auteur de nombreux ouvrages dont *L'Énigme de la monnaie*, Cerf, Paris, 2015, et le coauteur avec Luca Fantacci de *Saving the Market from Capitalism*, Polity Press, Cambridge, 2014, ainsi que de *The End of Finance*, Polity Press, Cambridge, 2012.

Jérôme MAUCOURANT est maître de conférences-HDR en sciences économiques, en délégation CNRS, pour l'année 2015-2016, au laboratoire HISOMA de l'université Lumière Lyon 2. Ses recherches concernent l'économie historique et l'histoire des idées économiques. Son dernier article, écrit avec Akram Kachee, s'intitule « Entre révolutions et ingérences : la Syrie, trente ans après Michel Seurat » (revue *Astérian*, Philosophie, histoire des idées, pensée politique, 2016). Il a notamment publié *Avez-vous lu Polanyi*, aux éditions La Dispute, en 2005, réédité en poche par Flammarion en 2011.

Nadim Michel KALIFE a été enseignant, maître assistant en sciences économiques à l'université de Lomé de 1969 à 1979 et doyen de la faculté des sciences économiques (anciennement ESTEG) de 1975 à 1976. En 1988, il publie un article intitulé « Pour ou contre la dévaluation du franc CFA », dans la revue béninoise *Écomagazine*, où il annonce la dévaluation de 1994. Il a participé à de nombreux colloques d'économie, notamment celui sur « L'histoire du franc CFA », organisé par le Centre autonome d'étude et de renforcement de capacité pour le développement du Togo (CADERT), en 2012, à Lomé. Sa contribution était intitulée : *Le franc CFA : quelle politique monétaire pour quel développement ?* Il a écrit plus d'une centaine d'articles pour la presse privée togolaise, et est l'auteur, notamment, de *Pourquoi le Togo va si mal ? Un schéma de sortie de crise*, éditions Le Roitelet d'Afrique, Togo, 2008.

Ndongo Samba SYLLA est économiste du développement sénégalais. Il travaille comme chercheur au bureau de Dakar de la fondation Rosa-Luxemburg. Il est coorganisateur du forum mensuel les « Samedis de l'économie », avec l'association

ARCADE, à Dakar. Il a occupé auparavant le poste de conseiller technique à la Présidence de la République du Sénégal. Il a coordonné plusieurs ouvrages collectifs et est l'auteur de *Le Scandale commerce équitable. Le marketing de la pauvreté au service des riches*, L'Harmattan, Paris, 2013, et de *La Démocratie contre la République. L'autre histoire du gouvernement du peuple*, L'Harmattan, Paris, 2015.

Denis DURAND est diplômé de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'université de Paris I. Il est ancien directeur adjoint à la Banque de France, ancien membre du Conseil économique, social et environnemental. Membre du Conseil national du PCF, il est codirecteur de la revue *Économie et Politique*. Il a publié de nombreux articles, notamment « Bousculée par la crise, la BCE s'efforce de sauver la mise de la finance » (*Économie et Politique*, n° 740-741, mars-avril 2016), et est l'auteur de *Un autre crédit est possible ! Mobiliser l'argent pour le développement des êtres humains, contre la tyrannie des marchés financiers*, Le Temps des Cerises, Paris, 2005. Il a codirigé avec Frédéric Boccara l'ouvrage *Grèce, élargir la brèche, refonder l'Europe*, Économie et Politique, Paris, 2015.

Hédi SRAIEB est docteur d'État en économie du développement, auteur de *Structures productives et valorisation des capitaux : le cas de la Tunisie 1956-1980*, Presses universitaires d'Aix-Marseille, 1983. Il a été chef des études économiques à la direction de l'international du groupe Orange (1985-1995), puis directeur des projets de développement de la zone Afrique Moyen-Orient (1995-2005) et consultant international auprès de la Banque mondiale et de l'Union européenne (2005-2016). Il a été le coordinateur du programme économique du parti de gauche tunisien, Al Massar, en 2012. Il est l'auteur de nombreux articles, notamment « Choix économiques et recomposition du paysage politique des pays de la rive sud de la Méditerranée » (*Économie et Politique*, n° 706-707, juin 2013) et « Les révolutions arabes : élan brisé ou entredeux ? » (revue *Thétis*, Buenos Aires, juin 2015).

Avant-propos

Michel Maso

Directeur de la fondation Gabriel-Péri

Cet ouvrage collectif est l'aboutissement de plusieurs initiatives dont l'ambition était d'ouvrir un débat dépassionné et libre sur le franc CFA et son avenir, fondé sur un examen rigoureux des réalités économiques et socio-politiques des pays des deux zones franc.

Force est de constater qu'en dehors des cadres militants ce débat a le plus grand mal à exister. Et pour cause, ceux qui s'y sont risqués avec courage depuis près de 70 ans, et dans un environnement politique plus que réfractaire, l'ont souvent payé cher. Ce livre rend hommage à leur combat pour l'indépendance et la souveraineté.

Quand, en 2015, Kako Nubukpo, économiste, alors ministre de la Prospective et de l'Évaluation des politiques publiques du Togo, connu pour son avis tranché sur le franc CFA qu'il associe à une « servitude volontaire »¹, décide de libérer la parole au sein même des appareils de décision et de critiquer la politique

1. Kako Nubukpo, « Politique monétaire et servitude volontaire. La gestion du franc CFA par la BCEAO », *Politique africaine*, n° 105, Karthala, 2007.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

monétaire en zone franc, il reçoit une volée de bois vert de la part de cadres de la Banque centrale des États d'Afrique de l'Ouest (BCEAO). Des documents internes recommandent de rappeler à l'ordre le ministre.² Il ne sera pas ensuite reconduit dans la nouvelle équipe gouvernementale. S'agit-il du résultat direct de ces intimidations ? Faut-il penser que les gouvernements et institutions africains ont fait de ce sujet un tabou ? C'est en tout cas ce que dénoncent, en mai 2015, Martial Ze Belinga, Makhily Gassama, Demba Moussa Dembele et Sakho Bamba, dans une lettre ouverte à la BCEAO, qui critique le « silence assourdissant des élites organiques sur un pan immédiat de la souveraineté des États »³.

Dès 2012, s'inscrivant dans la lignée de celles et ceux qui ont engagé ce combat en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, ces auteurs avaient lancé une pétition pour une « zone franc libre », appelant à en finir avec cette survivance coloniale qui nie la souveraineté politique des États africains et impose une déresponsabilisation des peuples.

C'est pour répondre à cette montée en puissance du besoin bien légitime d'échanges citoyens et d'une réappropriation de ces enjeux décisifs que la fondation Rosa-Luxemburg d'Allemagne – particulièrement son bureau Afrique de l'Ouest – et l'Africaine de recherche et de coopération pour l'appui au développement endogène (ARCADE), sous l'impulsion décisive de son président Demba Moussa Dembele, ont organisé, dans le cadre des « Samedis de l'économie » initiés avec Ndongo Samba Sylla, une conférence intitulée : « 20 ans après la

2. Sabine Cessou, « Un ministre a-t-il le droit de dire tout le mal qu'il pense du franc CFA ? », *Rue89*, 14 mai 2015.

3. Martial Ze Belinga, Makhily Gassama, Demba Moussa Dembele et Sakho Bamba, « Lettre ouverte à la BCEAO : nécessité impérieuse d'une critique nouvelle et interne du franc CFA », *lequotidien.sn*, 16 mai 2015.

dévaluation : quel avenir pour le franc CFA ? »⁴, en mars 2014, à Dakar. Celle-ci a fait la part belle aux alternatives possibles et souhaitables, montrant que la mise à mort du système monétaire néocolonial, plutôt que de créer un chaos économique, libérerait les énergies créatrices pour inventer une autre monnaie au service des besoins humains.

La fondation Gabriel-Péri ne pouvait pas rester à l'écart de ces efforts collectifs et a décidé de prendre part à ce travail de réflexion et de propositions. Sollicitée par plusieurs de ses partenaires – dont le collectif Afrique du Parti communiste français – pour investir le sujet, elle a organisé, avec son concours, le jeudi 17 septembre 2015, au Sénat, un colloque intitulé : « L'avenir du franc CFA en question. Quels outils monétaires et quelle souveraineté économique pour une politique de progrès en Afrique de l'Ouest et centrale ? »

Dans un contexte où la zone euro est malmenée et la démocratie bafouée en Grèce, où toute volonté de remettre en cause la répression monétaire se heurte au veto des autorités de la troïka, l'initiative visait aussi à créer des ponts entre le combat des progressistes en Afrique et en Europe pour une émancipation des diktats des banques centrales.

Sous le haut parrainage de Dominique Watrin, sénateur communiste, républicain et citoyen du Pas-de-Calais, membre du groupe d'amitié France-Afrique centrale⁵, l'événement a réuni près de deux cents personnes autour d'intervenants de grande qualité venant du Sénégal, du Togo, du Cameroun, du Congo-Brazzaville, de Côte d'Ivoire, d'Allemagne et de France.

4. Voir sur le site d'ARCADE la présentation de la conférence : www.arcade-afrique.org

5. L'allocution d'ouverture de Dominique Watrin est disponible en ligne sur le site de la fondation Gabriel-Péri : www.gabrielperi.fr, rubrique « Initiatives ».

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Le compte rendu de cette journée, établi par notre amie et collègue, prématurément disparue depuis, Lila Chouli, fournit les recommandations et propositions émanant de cette initiative.⁶ Associée dès le départ au projet éditorial qui devait la suivre, Lila nous a apporté une aide particulièrement précieuse. Cet ouvrage lui est dédié. Le colloque et cet ouvrage ont également bénéficié de l'assistance remarquable et du dévouement sans faille de Chrystel Le Moing, de la fondation Gabriel-Péri.

L'implication dans la préparation du colloque de Demba Moussa Dembele et de Kako Nubukpo, dont les soutiens se faisaient alors de plus en plus nombreux, notamment grâce à la pétition lancée par cinq étudiants africains vivant aux États-Unis⁷, a rendu possibles les participations de Bruno Tinel et de Martial Ze Belinga, et permis des échanges de grande qualité.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à faire de cette journée un temps fort d'un processus engagé depuis longtemps par de nombreux intellectuels, chercheurs universitaires et indépendants, militants, acteurs économiques et institutionnels. Par leur prise de position, fondée sur une critique rigoureuse des mécanismes et des réalités, ils font bouger les lignes.

Puisse cet ouvrage aider à une meilleure connaissance de cette « servitude monétaire », et être utile à la mobilisation en France et en Afrique, indispensable pour imposer un nouvel horizon.

6. Disponible en ligne : www.gabrielperi.fr, rubrique « Initiatives ».

7. Lancée en juin 2015, cette pétition adressée aux banques centrales des zones franc CFA, aux dirigeants politiques des quinze pays membres de la zone franc, aux organismes et acteurs des sociétés civiles et aux médias est disponible en ligne sur le site change.org sous le titre « Promouvoir ou tout au moins accepter le principe inaliénable d'un débat libre d'idées sur la question du franc CFA ».

Introduction

Demba Moussa Dembele,
Kako Nubukpo et Martial Ze Belinga

La monnaie compte parmi les très anciennes institutions humaines accompagnant pouvoirs et servitudes, opulences et désolations, innovations et traditions, liens sociaux et valeurs partagées, disputées. L'ouvrage à succès de l'anthropologue américain David Graeber fait remonter la dette à cinq mille ans d'histoire humaine¹ et l'égyptologie situe l'apparition de la monnaie en Afrique au troisième millénaire avant la présente ère. Ces signes monétaires, qui s'échangent et changent le long d'une histoire tout sauf linéaire, en feraient presque oublier, par leur quotidienneté, leur prétention à la naturalité, les marquages sociaux et les violences symboliques et physiques qui jonchent le parcours de leurs institutionnalisations. Se donnant par l'accès trivial des fonctions économiques de circulation, de compte ou de réserve de valeur, la monnaie ne laisse pas d'écrire des interactions

1. David Graeber, *Dette : 5000 ans d'histoire*, Les Liens qui libèrent, Paris, 2013.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

complexes traversant les relations sociales reliées par différents engagements, crédits, libérations, rattachements entre groupes sociaux, mais aussi entre États, regroupements d'États, espaces de coopérations.

Le franc CFA est donc tout cela à la fois. Une histoire démarrée sous l'empire français et à l'image de ses commandements, dans les concaténations de la traite négrière transatlantique, des impérialismes et de l'occidentalisation du monde, et qui résiste aux grands bouleversements de l'ère contemporaine. Les changements institutionnels et politiques, les transformations économiques et technologiques, les évolutions des mentalités, les effondrements géopolitiques, etc., rien de tout cela n'aura fait dévier substantiellement le franc CFA de ses fondements originels.² Il s'agit d'une expérience unique en son genre, faisant tenir des temporalités différentes, des régimes de légitimations *a priori* opposés entre le pays initiateur et les pays satellisés en un ensemble d'arrangements asymétriques et de commandements institutionnels.

Du colonial qui dure, et une monnaie pour le signifier ?

La durabilité extrême du franc CFA, résistant même à la disparition de la monnaie dont il n'était qu'un sous-multiple en quelque sorte, le franc français désormais fondu dans la monnaie unique européenne, suffirait en soi à l'interroger en raisons discursives. Cet anachronisme apparemment confortablement installé dans les imaginaires des preneurs de décisions témoigne aussi, sinon en toute primeur, des représentations, légitimations et médiations propres aux élites centrales fran-

2. Pour un bilan institutionnel de la zone franc, lire Tchétché N'Guessan, « La zone franc : essai de bilan économique et institutionnel », in Hakim Ben Hammouda, Moustapha Kassé (sous la direction de), *L'Avenir de la zone franc. Perspectives africaines*, Codesria/Karthala, Dakar/Paris, 2000, p. 17-45.

çaises et à leurs quasi-homologues africains. L'invite à une entrée par la sociologie des sociétés CFA, préformées ou favorisées par les structures distributives réticulées de cette monnaie du privilège colonial, ne serait pas de trop pour comprendre pourquoi un tel édifice monétaire demeure, pour l'essentiel, si imperméable au temps.

Mais, peut-on croire, tant du côté africain que français, que les positions économiques, géopolitiques et géostratégiques relatives en sont restées à celles de 1939, date de la création officielle de la zone franc ? En quatre-vingts ans, les structures politiques africaines et françaises ont évolué, les économies se sont transformées, les relations commerciales internationales aussi, l'économie-monde a muté formidablement avec des géographies et des acteurs nouveaux, des produits, services, secteurs, processus productifs et informationnels inimaginables il y a un demi-siècle.

Sur un plan purement monétaire, les flux mondiaux de marchandises et de capitaux ont changé plusieurs fois de mode de régulation monétaire (étalon-or, étalon de change-or, étalon-dollar), de points d'ancrage en devises ou métaux précieux (livre sterling, dollar, mark, or...), de doctrines dominantes.³ Le franc CFA a résisté à toutes ces tempêtes nationales et internationales, ces crises bancaires, financières, de change, à ces chocs répétés sur les prix, ô combien sensibles, des matières premières ou sur les taux d'intérêt.

Alors que le regard des économistes s'étaye en technique et en arguments à fondements théoriques formels solides, différentes traditions de pensée au sein des

3. Témoins de la hardiesse de la construction d'un système international gérant efficacement les liquidités internationales selon les besoins des économies, les grands débats qui ont animé les rencontres d'économistes (Keynes, White, Rueff, Triffin...), relativement à l'étalon-or, à la place du dollar, aux changes flottants, etc. Lire : Jacques Rueff, *Le Péch  mon taire de l'Occident*, Plon, Paris, 1971.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

sciences économiques progressivement expriment des discours distanciés des approches usuelles. Critiquant les fondamentalismes néolibéraux des marchés efficients⁴, les discours alternatifs et panafricanistes gravent une indocilité militante sur les œillères coloniales en s'ouvrant sur un tout-monde désireux de *provincialiser*⁵ l'expérience européenne dans ses velléités qualifiées par Jack Goody de « vol de l'histoire »⁶, et, ajoutons, de monopole... du futur.

Les importantes secousses qui ont marqué ce regroupement français de pays africains, telles que les proclamations d'indépendances africaines « sans battre monnaie », les sorties de la zone, les coups d'États, les nombreuses dévaluations du franc, celle du franc CFA de 1994, l'arrimage à l'euro en 1999, la globalisation et l'excessive volatilité des marchés financiers, etc., sont autant d'éléments qui entretiennent des débats désormais insubmersibles concernant les politiques monétaires des PAZF⁷. Ces débats opposent les « réformistes », appelant des évolutions sur l'une ou l'autre disposition jugée problématique des conventions de la zone, les « abolitionnistes » ou « panafricanistes », prêts à sortir de la zone pour une expérience monétaire neuve individuelle ou collective, et les étonnants « extensionnistes », peu préoccupés par l'illégitimité populaire

4. Lire par exemple, parmi une littérature qui s'épaissit : Joseph Stiglitz, « The post-Washington consensus », 2004, (version révisée de la communication intitulée : « From the Washington consensus towards a new global governance », faite lors d'une conférence soutenue par la CIDOB Foundation et l'Initiative for Policy Dialogue à Barcelone en septembre 2004).

5. Terme se référant à l'ouvrage *Provincialiser l'Europe : la pensée postcoloniale et la différence historique*, 2000, de l'historien indien Dipesh Chakrabarty, Éditions Amsterdam, Paris, 2009.

6. Voir Jack Goody, *Le Vol de l'histoire. Comment l'Europe a imposé le récit de son passé au reste du monde*, Gallimard, Paris 2010.

7. Pays africains de la zone franc.

d'une monnaie démocratiquement vide dont l'extension à d'autres pays africains non demandeurs est proposée.⁸

Les critiques générationnelles qui émergent s'abreuvent significativement à la source des grandes contestations de l'ordre économique mondial, consécutives aux effondrements financiers imputables à la crise états-unienne de l'immobilier spéculatif, aux trappes à pauvreté mondiales, ou aux effets récessifs des politiques d'austérité de la zone euro. L'opportunité des remises en cause des politiques monétaires dominantes n'épuise cependant pas les enjeux du retour de la question du franc CFA. Les apports des sciences humaines et sociales, histoire, anthropologie, ethnographie, enrichissent le traitement discursif d'une survivance coloniale authentique qui, tout en exprimant d'une façon imparable le passé au présent, ne se limite pas à des enjeux anciens, dépassés. C'est même le contraire qui se produit alors que les luttes sociales africaines assimilent ces immobilismes de la lancinante séquence colonialo-monnaire à leurs combats et actions à mener, à gagner. Ainsi le pacte monétaire colonial, devenu « pacte post-colonial »⁹, avec des restrictions pour l'usage trompeur du terme « pacte », actualise-t-il en les déplaçant les questionnements identitaires essentiels des années de la négritude avec ceux des décolonisations culturelles, politiques, économiques et donc monétaires, en regardant le signe à faire advenir dans un horizon qui restera marqué par l'histoire et contraint par ailleurs à innover.

Il s'agit dans la présente introduction de rendre compte des termes nouveaux dans lesquels est reformulée la question du franc CFA depuis un Osendé Afana en

8. Voir Hubert Védrine, *et al.*, « Rapport au ministre de l'Économie et des Finances. 15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France », La Documentation française, Paris, 2013.

9. Expression de Tchétché N'Guessan, « La zone franc : essai de bilan économique et institutionnel », article cité.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

1966¹⁰, jusqu'à un Kako Nubukpo dans les années 2010¹¹. Pris tant comme monnaie – fonctions économiques et politique monétaire – que comme institutions – c'est-à-dire en somme liens, asymétries, pouvoirs, confiance –, le franc CFA, avec ses arrangements, ses hiérarchies et sa durabilité, témoigne des marquages sociaux et de la qualité politique de ses sociétés, ainsi que de leur propension endogène à élaborer pour elles-mêmes leurs projets d'avenir.

Les institutions franc CFA : monnaie, décolonisation, inégalités

Les analyses qui dominent les champs de l'interprétation et de la critique monétaires proviennent sans surprise principalement des sciences économiques, et plus particulièrement des spécialistes de l'économie monétaire néolibérale. À la faveur pourtant des renouvellements et contestations croissants des usages routiniers de l'économie standard, d'autres champs, au sein des sciences économiques et au-delà dans les sciences sociales, prennent en charge ou interrogent, ne serait-ce que partiellement, les phénomènes économiques et monétaires. En particulier un regain d'intérêt pour l'anthropologie économique (Karl Polanyi, Maurice Godelier, Marcel Mauss...) permet-il de relire l'histoire des sociétés humaines et de la monnaie en plongeant dans les matrices fondatrices des sociétés humaines anciennes. Une sociologie de l'argent (Georg Simmel...),

10. Voir Osendé Afana, *L'Économie de l'Ouest africain*, François Maspero, Paris, 1966.

11. Voir Kako Nubukpo, *L'Improvisation économique en Afrique de l'Ouest. Du coton au franc CFA*, Karthala, Paris, 2011. Signalons que le Codesria (2000) avait également proposé de regrouper les avis des chercheurs africains dans une publication dédiée. Voir Hakim Ben Hammouda, Moustapha Kassé (sous la direction de), *L'Avenir de la zone franc..., op. cit.*

de la monnaie (Viviana Zelizer, André Orléan...) innerve désormais le débat par petites doses croissantes. Le mythe du troc généralisé, très répandu chez les économistes libéraux depuis Adam Smith au moins, ne résiste pas à l'épreuve des faits, malgré le double attrait de la trivialité *Homo economicus* et du confort de certains préjugés. L'émergence de la monnaie se rattache à d'autres intrications sociales irréductibles à une simple praticité fonctionnelle. Désormais, cette institution réinterprétée s'avère plus à même de signifier l'humaine condition dans sa généralité et ses diversités, plutôt que dans son trait ethnoculturel évolutionniste et utilitariste.

Ces lignes de perspectives dévoilent pour les peuples aux économies non industrialisées des histoires monétaires surprenantes, que la focalisation sur les monnaies coloniales récentes, zone franc, zone sterling, zone escudo..., aura marginalisée, appauvrissant l'imaginaire monétaire de l'Afrique contemporaine et celui de l'humanité entière.

Il n'est pas inutile de restituer sinon une histoire, du moins des épisodes ou des récits d'expériences monétaires africaines documentées, pour évaluer les fractures et anomalies générées par le processus d'imposition des monnaies coloniales. Depuis le *shat*, ancienne unité monétaire en Égypte pharaonique, les Africains ont fait usage de différentes formes de monnaies, allant des monnaies-marchandises (bétail, sel, cuivre, captifs...), jouissant souvent d'un pouvoir libératoire très codifié et socialement sélectif, aux monnaies se rapprochant des monnaies modernes dites universelles au sens où leur pouvoir d'acheter s'émancipa tôt des considérations religieuses, sociales, traditionnelles. Cheikh Anta Diop (1960) mentionne l'existence de villes commerçantes à rayonnement mondial en leur temps, Tombouctou, Djenné, et, à la suite des grands chroniqueurs arabes, rappelle le niveau d'opulence et de sophistication économique des royaumes du Ghana, du Monomotapa ou

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

du Songhaï. Ces villes et États regorgeaient d'activités marchandes soutenues par un secteur monétaire important et diversifié, dont les instruments monétaires très encadrés pouvaient être la poudre d'or, le sel, le cuivre, les cauris, des barres de métaux, etc. Il est fait état de négociants installés dans les centres urbains, spécialisés dans le commerce de la poudre d'or et dans les métiers du change, traduisant un système d'étalon-or pionnier dans certaines régions commerçantes d'Afrique de l'Ouest et du Nord plusieurs siècles avant les périodes négrières et coloniales.¹² Les pratiques de crédit et même de reconnaissance écrite de dettes semblent avoir existé déjà au X^e siècle dans une Afrique où la production d'or, référence mondiale, a pu être surabondante, stimulant le commerce d'importation et d'exportation ainsi qu'une large gamme d'outils de paiement et de procédures commerciales.

Cette reprise d'une histoire en rupture épistémologique avec le pesant héritage hégélien qui a caractérisé les âges eurocentriques de l'écriture de l'histoire africaine laisse envisager un destin monétaire plus familier aux Africains et en définitive plus accessible, permissif à l'action autochtone libératrice. L'Afrique, même colonisée ou postcoloniale, ne se présentant plus face à l'institution monétaire comme ontologiquement démunie, mais, au contraire, comme disposant d'un patrimoine monétaire ancien de savoirs, de savoir-faire et d'artefacts ainsi que d'une masse critique de cadres et chercheurs modernes compétents. Le bénéfice de la ressource historique suggère un recours précieux pour approximer, discuter, critiquer les réalités monétaires et cambiales des temps contemporains. Sujet de son histoire monétaire dorénavant, l'Afrique observe non sans intérêt le demi-siècle de croissance industrielle

12. Cheikh Anta Diop, *L'Afrique noire précoloniale*, Présence africaine, Paris, 1960, p. 128-131.

accélérée des pays d'Asie du Sud-Est, eux qui avaient fait le choix de monnaies locales et de politiques monétaires actives dans un contexte international incertain. Une autre lecture du franc CFA s'émancipe dès lors du carcan de la mission civilisatrice monétaire, au profit d'une critique de l'existant sur des bases nouvelles, affûtée, qui plus est, par les grands changements internationaux que sont la monnaie unique européenne, la montée des monnaies non occidentales, le recul du dollar, la volatilité des marchés, les tentatives de re-régulation, etc.

La gestion par la peur du capital d'attachement au franc CFA, compte tenu des échecs souvent surévalués ou même aidés des premières initiatives monétaires indépendantes d'Afrique anciennement colonisée – Guinée, Mali –, se sature à grande vitesse devant les progrès des monnaies endogènes, cedi, naira, rand... Une libération de la parole monétaire survient alors, non plus adossée au talent ou à l'intrépidité de quelques esprits brillants et téméraires, mais reposant sur une diffusion des pratiques monétaires africaines autres que coloniales et non moins efficaces.

La caractérisation de la monnaie comme institution, institution humaine disposant d'un très ancien et riche vécu africain, ne doit pas faire oublier un trait essentiel, à savoir, par delà ses fonctions économiques, sa qualité première de « lien » social, ainsi que le démontre Jean-Michel Servet¹³ en s'appuyant notamment sur les paléo-monnaies. Lien ou encore ensemble de rattachements pour en revenir au franc CFA, monnaie utilisée par plus de 150 millions d'Africains et de Comoriens, et instituée par la France impériale. Le lien originel et inaltéré des Africains au franc CFA reste donc un lien historiquement colonial, une dépendance, une allégeance. Au quotidien, importateurs et exportateurs dans les actes

13. Voir Jean-Michel Servet, *Les Monnaies du lien*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 2012.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

de conversion du CFA en monnaie internationalement reconnue – euro, dollar, yen, yuan... – expriment et signifient leurs relations de dépendance, leur soumission au pays centre, dans la mesure où c'est ce dernier qui rend effective la convertibilité internationale des unités de paiement manipulées par les Africains. Dit autrement, c'est le Trésor français qui est maître, dans les conditions actuelles, de l'essentiel des relations commerciales africaines reposant sur la monnaie, ce qui signifie qu'il a le pouvoir d'autoriser, d'altérer la bonne fin des échanges extérieurs des PAZF, se conduisant tel un père à l'égard d'un enfant mineur.

Placé *de facto* dans l'histoire de la volonté de puissance française dont il ne sera qu'un agent, le franc des colonies françaises, par les différentes dénominations et conventions qui en firent une sous-unité du franc métropolitain, continue de relier le passé colonial, l'actualité européenne au présent et futur africains ; ceci dans un modèle relationnel asymétrique construit sur l'acceptation de la position centrale et dominante de la France. Cette colonialité entre en dissonance avec les discours de souveraineté, de responsabilité, les accusations de corruption, de faiblesses institutionnelles et de gouvernance, alors que la politique monétaire échappe en partie aux PAZF et que certains points des conventions monétaires sont perçus comme en tension avec les objectifs macroéconomiques nationaux. La libre transférabilité des capitaux au sein de la zone a pu expliquer la fuite d'une épargne se portant vers des places et produits financiers associant un meilleur couple risque-rendement.¹⁴

L'histoire contemporaine de la transformation économique des anciennes colonies d'Asie, dénommée

14. Voir Joseph Tchundjang Pouemi, *Monnaie, servitude et liberté*, Jeune Afrique, Paris, 1980, chapitre sur la répression à la carte, cas de la Côte d'Ivoire.

« miracle sud-est-asiatique »¹⁵, la montée en force des pays non occidentaux dans l'économie mondiale et les pressions des agences dites de développement pour produire des résultats (remboursement des dettes, par exemple) drainent des perspectives nouvelles. Résolument dé-coloniales ou simplement affichées pragmatiques, elles questionnent les arrangements institutionnels complémentaires du franc CFA (banques, langues, réseaux politiques, éducation, préemptions sur les matières premières...) en envisageant le lien colonial ou postcolonial dans son contexte d'ensemble. L'analyse des incomplétudes de la décolonisation s'associe à des enquêtes de plus en plus serrées sur les conditions d'efficacité, d'optimalité de la monnaie.

Tout en tentant de se prémunir des risques d'argumentaires exclusivement focalisés sur l'origine de l'institution du franc CFA, les lectures contemporaines ne renoncent pas à l'étalement d'une colonialité monétaire et des reproductions associées. Le franc CFA, ses acteurs et bénéficiaires supportent alors le soupçon d'une monnaie pour classes aisées, institutions dont la valeur ajoutée pour les Africains ordinaires n'est guère probante, si ce n'était leurs services de facilitation aux dispositifs de prédatons au bénéfice des puissants. Ici, la percée mondiale de l'économie des inégalités à la suite des travaux et réflexions de Thomas Piketty¹⁶, Joseph Stiglitz, Paul Krugman¹⁷, etc., participe d'une légitimation scientifique nouvelle à enquêter sur la contribution des arrangements institutionnels – la monnaie et le franc CFA

15. Voir *Le Miracle sud-est-asiatique*, rapport de la Banque mondiale, 1993.

16. Voir Thomas Piketty, *Le Capital au XXI^e siècle*, Seuil, Paris, 2013.

17. Voir Joseph Stiglitz, *Le Prix de l'inégalité*, Les Liens qui libèrent, Paris, 2012. Lire aussi Paul Krugman, « Is vast inequality necessary ? How rich do we need the rich to be ? », *The New York Times*, 15 janvier 2016, page A31 de l'édition de New York.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

pour ce qui nous concerne – à l'explosion des inégalités locales et globales. L'économie et le politique franco-africains – français-africains dans une certaine littérature – se retrouvent ainsi mêlés dans l'imputation des responsabilités des blocages du développement, des ponctions directes et des défaillances de conception des stratégies de transformations collectives.

De la critique des politiques monétaires aux luttes sociales pour la souveraineté monétaire

En questionnant la zone à partir de paradigmes naguère oubliés ou minorés, à partir de géographies décentrées, armés d'un nouveau discours volontariste qui s'abreuve à différentes sources internes – idéologies de la renaissance, panafricanisme, anticolonialisme, alternatives asiatiques – et externes – les politiques monétaires gagnantes, les critiques du néolibéralisme –, les critiques générationnelles africaines se diffusent dans un relatif équilibre dynamique. Politiques non décisionnaires, universitaires à titre individuel et militant au capital cognitif plus étoffé sur le franc CFA se partagent les émissions et les réceptions des contenus critiques ou alternatifs sur la monnaie. Les classes démographiques qui s'impliquent dans ce débat le rajeunissent et tendent à l'incruster dans les champs citoyens, au seuil d'un politique frileux, voire pusillanime. Au cœur de ce qui s'apparente à une lame de fond du fait du caractère public et nécessairement politique de l'institution monétaire, les arguments à fondements théoriques rigoureux et ouverts sur une palette plus large que la boîte à outils standard des économistes ne faiblissent pas, au contraire. Les approches décoloniales (souveraineté monétaire, décolonisation économique) interagissent avec la variété retrouvée des acceptions de l'efficacité économique, reconnaissance en définitive salutaire du caractère essentiel de l'institution monétaire dans la

transformation économique mais aussi dans le devenir libre des sociétés africaines.

Cet éloge de la complexité explique sans doute les « paradoxes » de la gestion monétaire au sein de la zone franc, en particulier dans l'Union économique et monétaire Ouest-africaine (UEMOA).

Un fait stylisé saillant permet d'illustrer les travers de l'importation de théories conçues en d'autres temps et en d'autres lieux pour d'autres systèmes économiques : en effet, l'inflation au sein de la zone franc n'est pas d'origine monétaire. Ses principaux déterminants sont les chocs d'offre (aléas climatiques, flambée du prix du pétrole, etc.). Ainsi, pour des économies primaires et rurales telles que celles d'Afrique subsaharienne, la survenue d'une sécheresse engendre une flambée des prix sur les marchés ruraux qui se transmet sur les marchés urbains. Il en est de même pour le prix du pétrole. Lorsque ce dernier flambe, la répercussion est immédiate sur les marchés subsahariens, du fait du contenu important en produits pétroliers des biens et services consommés au sein de la zone franc. L'inflation ne résulte donc pas d'un excès de monnaie en circulation mais de rationnements dans l'offre ou dans la disponibilité des biens et services.

Du fait du faible taux de bancarisation des économies de la zone franc et de la forte répression monétaire qui y sévit, la composante monétaire de l'inflation est quasiment inexistante. Cela explique pourquoi les variations des taux d'intérêt directeurs des banques centrales de cette zone n'ont que peu d'impact sur l'inflation. Le même raisonnement est valable pour la croissance économique dont les variations se révèlent largement indépendantes de la politique monétaire des banques centrales de la zone franc.¹⁸

18. Kako Nubukpo, « L'impact de la variation des taux d'intérêt directeurs de la BCEAO sur l'inflation et la croissance dans

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

En effet, les banques commerciales de la zone franc sollicitent traditionnellement très peu de refinancement auprès des banques centrales, dans la mesure où elles disposent de suffisamment de liquidités pour faire face aux besoins de leur clientèle. La transmission entre la banque centrale et les banques commerciales est ainsi largement inopérante. Deux questions se posent, parmi d'autres, qui permettent d'explorer sur un plan exclusivement économique les contours d'une éventuelle prospérité au sein de la zone franc : d'une part, comment faire en sorte que l'inflation puisse être d'origine monétaire, dans le souci de rendre opératoires les instruments de gestion monétaire ? D'autre part, comment faire en sorte que les déterminants de la croissance aient un lien avec les décisions des banques centrales et des banques commerciales ? En d'autres termes, comment, pour les Africains, rendre une politique économique, et plus spécifiquement monétaire, efficace ?

Pour l'heure, force est de constater qu'il n'y a pas d'impact positif des politiques macroéconomiques sur la vie des populations au sein de la zone franc, et ceci ne peut laisser indifférent. En effet, les deux leviers de la politique économique – le budget et la monnaie – sont bloqués. Le budget, depuis le début des politiques d'ajustement structurel (1980), avec l'idée qu'il fallait absolument « assainir » les finances publiques, a perdu son caractère contra-cyclique, avec les mêmes conséquences que celles qui sont aujourd'hui visibles en Grèce ; c'est-à-dire qu'en période d'austérité il n'y a pas de croissance, donc pas de recettes fiscales, et donc pas d'équilibre budgétaire sauf à effectuer de nouvelles coupes sombres dans les dépenses publiques.

L'austérité est un piège parce qu'on n'en sort jamais, et ce choix, imposé au sein de la zone franc aux popu-

l'UMOA », *Notes d'Information et Statistiques*, série « Études et Recherches », n° 526, BCEAO, Dakar, 2002, 32 p., (www.bceao.int).

lations, au nom de théories d'inspiration monétariste dont les pays développés à économie de marché se sont débarrassés en réponse à la crise des *subprimes*, se révèle mortifère pour les économies de la zone franc, ballottées entre une déflation récurrente et un chômage massif des jeunes. Le paradoxe de cette situation est que l'échec des politiques de déflation macroéconomiques justifie leur poursuite et donc entretient une descente aux enfers sans fin. Comme il n'est pas rationnellement concevable que de telles évidences puissent échapper aux promoteurs des politiques publiques au sein de la zone franc, il convient d'interroger les ressorts profonds des enjeux véritables, de déconstruire les différents intérêts des acteurs et les inerties institutionnelles en cours, de démêler l'écheveau de la persistance de cette monnaie coloniale et postcoloniale, bref de se poser la principale question qui vaille à nos yeux, celle de savoir « à qui profite le franc CFA ? »

À cette question, de nombreuses initiatives panafricaines apportent une réponse qui se veut réplique citoyenne à ce qui se comprend comme « une souveraineté monétaire confisquée », pour reprendre les termes de Demba Moussa Dembele, président de l'association ARCADE (Africaine de recherche et de coopération pour l'appui au développement endogène) et militant influent contre le *statu quo* monétaire¹⁹. À travers un fourmillement de prises de paroles sous diverses formes (pétitions²⁰, articles en ligne, forums sociaux dédiés, blogs, ouvrages, brochures, et mêmes mobilisations sociales à

19. Lire Demba Moussa Dembele, président de l'association ARCADE, « Le franc CFA : 70 ans, ça suffit ! », *Le Quotidien*, 26 décembre 2015.

20. Voir la pétition « Appel pour une zone franc libre » rédigée par Makhily Gassama, Demba Moussa Dembele, Khadim Sylla et Martial Ze Belinga, mise en ligne le 4 novembre 2012, actualisée sur www.zone-franc-libre.net

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Yaoundé et à Lomé²¹), un mouvement social se construit, se développe.

Le symbole du 70^e anniversaire de la création du franc CFA en 2015 permet de rappeler « une des survivances les plus tenaces de la colonisation française », plus de cinquante-cinq ans après des indépendances formelles.

Le récit maintes fois conté de l'histoire des francs CFA, leurs dénominations souvent modifiées du « franc des colonies françaises » au « franc de la Communauté française d'Afrique » puis au « franc de la Communauté financière Africaine » pour les États membres de l'Union monétaire Ouest-africaine (UMOA), et « franc de la Coopération financière en Afrique centrale » pour les pays membres de l'Union monétaire de l'Afrique centrale (UMAC), prennent une fonction de rappel des métamorphoses du même au trop proche. Les constitutions africaines sont convoquées pour attester d'un déni de souveraineté et la dramaturgie manifeste de cette confiscation est partout symbolisée par la dévaluation de 1994, vécue et interprétée comme le moment postcolonial le plus significatif d'une absence d'indépendance monétaire.

Les humiliations de la dépendance monétaire renvoient en définitive à un attelage colonial auquel s'ajoutent les mesures arbitraires du FMI, « Fonds de misère instantanée » pour Tchundjang Pouemi²², dont les politiques ont semé une désolation sociale rarement démentie. Mais pour le mouvement social à tendance

21. Le 26 avril 2015, une mobilisation citoyenne contre le franc CFA était interdite à Yaoundé, d'après le journal *Intégration* du 28 avril 2015 repris par le site du *Journal du Cameroun* (www.journalducameroun.com). Le 13 juillet 2015, c'est l'association Mouvement Martin-Luther-King (MMLK) qui tentait de manifester à Lomé contre le franc CFA (*Afreepress.info*, 13 juillet 2015).

22. Joseph Tchundjang Pouemi, *Monnaie, servitude et liberté*, *op. cit.*

abolitionniste, c'est par la souveraineté que le problème est le plus souvent abordé, en s'appuyant au besoin sur des propos d'autorités françaises de haut rang. On se souvient volontiers des paroles du Premier ministre français, Édouard Balladur, en poste à l'époque de la dévaluation du franc CFA de 1994 : « La monnaie n'est pas une question technique, mais politique qui tient à l'indépendance et à la souveraineté des États »²³.

Ainsi donc, en conservant le franc CFA, les pays africains renoncent-ils à l'élaboration et à la mise en œuvre non seulement de leur politique monétaire, mais également de leurs politiques économiques propres. La solution logique consiste ici donc à mettre fin à l'hypothèque du franc CFA sur le développement de leurs pays, et à s'engager de manière irréversible sur la voie d'une monnaie souveraine dans un cadre sous-régional. Vu sous cet angle, le projet de monnaie unique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), imaginé dès 1983 mais démarré en 1987, représente pour une partie significative du mouvement social la solution idoine.

La quête de « conditions optimales » ou de critères de convergence passe pour secondaire et non rédhibitoire, au risque d'enfermer les débats dans « la technique » là où la politique devrait reprendre son espace régalien. Et l'enjeu de la formation d'un vaste marché régional propice à des politiques industrielles ambitieuses serait renforcé par deux projets majeurs de l'Union africaine, la création d'une Banque centrale africaine (BCA) et celle d'un Fonds monétaire africain (FMA).

L'intérêt du mouvement social contre le franc CFA est bien sa capacité propositionnelle, sa tentative de synthèse des différents instruments et imaginaires panafricains, pour donner une perspective collective puissante. Il prolonge les approches des chercheurs

23. *Le Monde*, 9 février 1990.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

passés progressivement du formalisme des écoles néo-classiques dominantes à une redécouverte de l'économie politique, des dimensions anthropologiques et sociologiques de la monnaie. Il contribue à une démocratisation par le bas du phénomène monétaire.

Alors que des chamboulements radicaux affectent le monde contemporain – l'entrée dans une ère qualifiée désormais d'anthropocène, la découverte de la finitude des ressources planétaires, les luttes de reconnaissance d'une diversité des existences déclinées sur l'ensemble des valeurs humaines, les hégémonies mais aussi les surgissements –, l'Afrique est sommée d'interroger plus radicalement sa place dans le monde. Comme si la vieille « admirable question » césairienne de 1939²⁴, « qui et quels sommes-nous ? », enchaînait encore les pieds des Africains, rappelant un sort mal défait, un esprit mal exorcisé, écartelé entre croyances étrangères injonctives (émergence, BRICS, PAS...) et endogénéités inabouties.

Le franc CFA présente un ensemble réticulé de survivances auxquelles les lectures générationnelles rattachent les pratiques de colonialisme, d'inefficacité économique, de servitude politique et intellectuelle élitaires. À partir d'éléments nouveaux, comme l'avènement de la monnaie unique européenne, le rattachement monétaire des PAZF à l'euro sans consultation des peuples, mais aussi compte tenu des dynamiques de développement mondial portées par les nouvelles puissances industrielles d'Asie ou d'Amérique du Sud, Africains du commun, experts, militants se demandent, en l'absence de transformation économique africaine : à qui profite le franc CFA ?

24. Aimé Césaire, *Cahier d'un retour au pays natal*, Présence africaine, Paris, 1939.

Parcours de l'ouvrage

Dans le premier chapitre, Massimo Amato associe la question de la monnaie à celle de l'altérité. La monnaie mettant en jeu celle de l'échange, il en découle immédiatement des mots, des paroles qui relient les personnes entre elles. Dans l'échange, ceux qui y participent sont réunis et se parlent tout en se reconnaissant comme égaux. La monnaie est monnaie à condition de circuler et, donc, que ceux qui la possèdent s'en dessaisissent pour se libérer de leurs dettes, ainsi se rééquilibre la relation entre débiteurs et créanciers. La monnaie permet alors une véritable recherche de l'égalité dans la différence.

Jérôme Maucourant propose, dans le deuxième chapitre, une analyse associant l'institutionnalisme monétaire à une approche socio-historique pour éclairer les liens entre monnaie et souveraineté. Dans la même veine que le chapitre précédent, l'auteur insiste sur le rôle de la monnaie pour apaiser les dettes et, ainsi, codifier et rationaliser les rapports sociaux. Mais il souligne également que la monnaie, participant de la différenciation sociale, est un instrument contribuant à la reproduction des hiérarchies sociales et de la domination. La contribution de Karl Polanyi concernant les pratiques monétaires dans le Mali du XIV^e siècle et le Dahomey du XVIII^e siècle est mobilisée pour analyser les fondements politiques de la monnaie. Enfin, le lien entre souveraineté et monnaie est établi à partir de la contribution fondatrice de Jean Bodin, voilà plus de quatre cents ans. Ce lien que les concepteurs de l'euro ont tenté de rompre se doit d'être assumé pleinement par ceux qui entendent libérer l'Afrique de l'assujettissement monétaire.

Le troisième chapitre, écrit par Nadim Michel Kalife, retrace l'histoire du franc CFA, de sa genèse à sa dévaluation en 1994, en relation avec les transformations

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

du système monétaire international. Ainsi, le franc qui circulait dans les colonies d'Afrique subsaharienne durant les années 1930 était fondé sur les réserves d'or détenues par la Banque de l'Afrique occidentale. Puis, à partir de 1945, le franc des colonies françaises d'Afrique s'est vu défini à partir du franc français, lequel était ancré à la fois à l'or et au dollar. Dès le départ, le CFA a été placé sous la tutelle du Trésor public français. Les principales caractéristiques du CFA seront posées avant les indépendances et seront maintenues après elles, ce qui en fait une monnaie néocoloniale. Ce chapitre insiste sur les enjeux de politique internationale impliqués par cette monnaie, en tant qu'élément constitutif de la « Françafrique », et il la considère en même temps comme un pis-aller du point de vue africain, compte tenu de la « gestion défectueuse » des finances publiques des pays africains de la zone franc.

Le quatrième chapitre, écrit par Bruno Tinel, présente les modalités par lesquelles le Trésor public français assure la parité fixe du CFA avec l'euro à travers le fonctionnement des comptes d'opérations, sur lesquels est centralisée une partie des réserves de changes des pays africains de la zone franc. Le chapitre montre qu'un tel système ne permet pas de réunir les conditions d'une politique monétaire favorable à l'essor des PAZF, car l'objectif externe de parité fixe prime sur tout objectif monétaire interne. Dans l'optique d'une évolution, voire d'un dépassement, des institutions régissant le CFA, la revalorisation des objectifs internes de la politique monétaire est nécessaire, ce qui impliquerait notamment de faire évoluer la notion même de stabilité monétaire en la faisant dépendre du niveau de l'activité.

Dans le cinquième chapitre, Kako Nubukpo interroge la pertinence des institutions régissant le CFA du point de vue du financement de l'émergence en zone franc. L'auteur souligne la faiblesse des échanges intra-communautaires dans les zones CFA et la persistance

de ces économies en position d'insertion primaire dans les échanges internationaux. Malgré la faiblesse des salaires et du niveau de vie des populations des PAZF, ceux-ci ne jouissent pas d'une bonne compétitivité-prix à l'exportation en raison de l'arrimage du CFA à une monnaie forte. La défense du taux de change étant le principal objectif des banques centrales des zones CFA, celles-ci sont amenées à rechercher un taux de couverture de leurs émissions bien supérieur à ce qu'exigent les traités, ce qui se traduit par un rationnement du crédit et impose d'introduire un objectif de croissance dans la politique monétaire.

Dans le sixième chapitre, Demba Moussa Dembele démontre la nécessité d'une rupture vis-à-vis de la tutelle coloniale pour enfin mettre en œuvre une politique de développement et de progrès social. La souveraineté monétaire se présente ainsi comme un parachèvement des indépendances qui permettra de renforcer les bases d'une transformation structurelle. Cette question de la rupture représente un enjeu politique fondamental car le pouvoir de battre monnaie est un attribut de la souveraineté. Il s'agit de changer de paradigme de développement et d'explorer d'autres voies, notamment celle d'une monnaie unique de la CEDEAO.

Rédigé par Ndongo Samba Sylla, le septième chapitre défend l'idée que le CFA empêche les pays qui en dépendent d'émerger : c'est donc du CFA qu'il conviendrait d'émerger en premier lieu pour que l'émergence ait sa chance. Contrairement à ce qui est fréquemment affirmé, les PAZF affichent des performances de croissance médiocres au regard de leur dynamisme démographique, si bien que le PIB par tête a en réalité très peu augmenté dans ces pays au cours des quarante dernières années. En moyenne, les PAZF ont une croissance plus faible que celle des autres pays africains. Les performances relativement bonnes enregistrées à partir de 2000 constituent ainsi d'abord un phénomène de

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

reconstruction après des années de stagnation, voire de régression. La monnaie coloniale qu'est le CFA n'a pas permis de transformation structurelle (diversification et intégration régionale) parce qu'elle favorise les intérêts de l'ancienne métropole et les sorties nettes de capitaux (transferts de profits et flux financiers illicites). Le CFA étant une monnaie à la fois dysfonctionnelle et de répression politique, la marche vers la démocratisation et vers l'amélioration des conditions d'existence du plus grand nombre impose aux Africains de se débarrasser du CFA.

Dans le huitième chapitre, Martial Ze Belinga développe une approche réflexive où le CFA relève d'une problématique de triple décolonisation à la fois économique, politique et épistémique. Ainsi, au-delà des inévitables considérations techniques relatives à l'efficacité comparée de différentes architectures institutionnelles destinées à régir les zones monétaires, la question du CFA n'est pas une simple extension des débats en cours sur les monnaies mondiales. Elle implique une réflexion plus globale sur les alternatives aux dominations centrées sur l'économie de prédation, mais aussi sur les paradigmes mêmes par lesquels la réflexion est menée. Ainsi, il faut bien admettre que les francs CFA sont produits par un ensemble d'institutions dont le compte d'opération et les écritures formelles sont une matrice, pour le premier, des structures écrans, pour les secondes. Les rationalités apparentes de ces structures cachent les prédateurs au profit de l'initiateur et des groupes investis dans son fonctionnement. Il se dessine ainsi un cône monétaire accompagné de ses effets de reproduction altérés, de commandements, marqués et entretenus par des logiques de prédation qui se sont adaptées et redéfinies à travers le temps. À ce titre, la représentation d'une zone économique ne peut qu'être trompeuse, dans ses justifications d'efficacité comme dans ses promesses.

Le neuvième et dernier chapitre, écrit par Denis Durand et Hédi Sraieb, propose de penser un projet afri-

Introduction

cain d'union monétaire à partir d'une réflexion critique sur un cas concret, celui de l'euro. Ce dernier ne doit pas être pris comme modèle pour les Africains, non seulement parce que ces deux zones sont différentes, mais aussi et surtout parce que les structures de l'euro perpétuent en Europe même plusieurs formes de domination (domination de la finance sur la politique économique, domination de l'Allemagne sur ses partenaires, etc.). Or la recherche d'une nouvelle organisation monétaire de l'Afrique subsaharienne n'a de sens que si elle contribue à libérer les populations de ces régions des dominations économiques et politiques héritées du colonialisme et approfondies à l'ère de la mondialisation financière avec le CFA. Ainsi, la coopération monétaire africaine aura pleinement un sens si elle permet de privilégier l'emploi et le développement plutôt que la rentabilité et la finance et si elle permet de réduire les disparités entre régions et entre États.



Chapitre premier

De quoi la monnaie est-elle le nom ?

Massimo Amato

Au nom de quoi travailler *ici et maintenant* à un projet concret de *réforme* monétaire dans un contexte monétaire global qui reste, lui, assez *informe* ? Aucune exagération dans cet adjectif, s'il est vrai qu'un expert reconnu et tout à fait *mainstream* de l'histoire monétaire et financière globale a pu étiqueter l'état des choses présent en matière monétaire avec l'expression « *post-Bretton Woods non-system* »¹. « Après moi le déluge », aurait pu dire Richard Nixon en 1971, s'il avait su parler le français. Il n'y a pas de doute que nous sommes bien, depuis la fin du système de Bretton Woods, et encore plus depuis 2007, submergés par un déluge de liquidités², créées *ex nihilo* par des banquiers centraux désireux de cacher leurs responsabilités dans le déclenchement de la crise aussi bien que leur foncière impuissance dans sa gestion.

1. Barry Eichengreen, *Financial Crises and What to Do about Them*, Oxford University Press, Oxford, 2002, p. 3.

2. Sur le « *Greenspan put* » comme point d'origine de ce qu'actuellement on nomme *quantitative easing*, voir Massimo Amato et Luca Fantacci, *The End of Finance*, Polity Press, Cambridge, 2012, p. 83-87.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Depuis la crise de 2007, le déluge est aussi devenu verbal. On a souvent l'impression que les mots dépensés en quantité au sujet de la crise monétaire et financière servent plus à en dissimuler qu'à en dévoiler les mystères, si ce n'est à en refouler la nature et l'origine. Le tout se résume assez bien dans le propos de Ben Bernanke, ancien président de la Réserve fédérale des États-Unis, sur le « *quantitative easing* »³ : « il marche en pratique, mais “nous” ne savons pas pourquoi il devrait marcher en théorie »⁴. Ce qui signifie quelque chose d'assez précis : nous savons « produire » la monnaie, mais nous ne savons pas si, et comment, la monnaie ainsi produite arrive à irriguer les relations d'échange et de confiance dont l'économie réelle est issue. Autrement dit, nous ne savons presque rien des canaux de transmission d'une politique monétaire dont les modèles se fondent, d'ailleurs, sur une dogmatique *neutralisation* de ces mêmes mécanismes. Ainsi « nous » continuons à soigner le mal (la crise) avec ce (la liquidité) qui fort probablement en est la cause principale.

Déluge d'argent et déluge de mots : voilà ce qui nous rapproche, par contraste, de ce qui est en jeu avec tout projet sérieux de réforme monétaire. Car, quand on ose se lancer dans un travail d'institution, il faut savoir non seulement se poser les bonnes questions, mais

3. Le *quantitative easing*, ou « assouplissement quantitatif », peut être décrit comme une expansion systématique du bilan de la banque centrale par le truchement de programmes d'acquisition d'actifs sur le marché secondaire. Sa caractéristique principale est le renoncement de la banque centrale à prédéterminer la quantité de monnaie, sa détermination étant laissée aux décisions de vente des opérateurs du marché.

4. Pour une discussion de cette phrase désormais célèbre de Ben Bernanke, voir Haruhiko Kuroda, *How Unconventional Monetary Policy Stimulates Demand: Theory and Practice. Remarks for the Panel Discussion at the Bank for International Settlements Annual General Meeting*, Bank of Japan, 28 juin 2015. Haruhiko Kuroda est le Gouverneur de la Banque du Japon.

De quoi la monnaie est-elle le nom ?

aussi *mesurer* les mots, si l'on veut trouver de bonnes réponses.

De quoi le franc CFA est-il le nom ? Voilà une question à laquelle il faut réussir à donner une réponse claire. Cela vaut non seulement pour le franc CFA, mais aussi pour l'euro et le dollar⁵, et en général pour toute monnaie qui aspire à être la monnaie d'une communauté. Il y a pourtant une autre question, à laquelle il vaut la peine de consacrer ses réflexions : de quoi *la monnaie elle-même* est-elle le nom ?

Il ne s'agit pas d'une question plus générale, au sens de la discussion d'un « genre » (« *la monnaie* ») dont les monnaies concrètes seraient « les espèces », mais d'une question plus radicale. Il s'agit d'essayer d'aller à la racine, voire de remonter vers la dimension originelle et *générative* d'où prend son élan tout acte d'institution et de réforme monétaire. Se poser la question de *la monnaie*, cela signifie se la poser en ayant toujours en vue l'autre question, celle de l'institution d'*une* monnaie. Car c'est quand on part d'une question concrète qu'on peut, pour de bon, ressentir le besoin de savoir *tout* ce que sa concrétude *exige*.

Quand il est question de réforme monétaire, il faut donc se demander : qu'est-ce que la monnaie *nomme* ? Et il faut savoir le faire, ajouterais-je, de façon non nominaliste. Car il se pourrait que la monnaie soit véritablement autre chose qu'un simple *flatus vocis*, autre chose qui signifierait une réalité en soi déjà accessible. Ce que la monnaie nomme, en en étant le nom, il est bien possible qu'elle nous y fasse aussi *accéder*.

Ce qui nous dit déjà quelque chose de ce qu'on pourrait appeler sa *nature*.

5. Voir pour le dollar, Massimo Amato, *L'Énigme de la monnaie*, Éditions du Cerf, Paris, 2015, p. 43-85, et, pour l'euro, Robert Salais, *Le Viol d'Europe. Enquête sur la disparition d'une idée*, PUF, Paris, 2013, en particulier p. 109-126 et 245-288.

Monetaria moneta

« Avoir des cauris, c'est avoir des paroles », dit Ogotemméli, le gardien de « l'organisation religieuse, [de la] métaphysique dogon » qui a choisi l'Européen Marcel Griaule comme disciple.⁶ C'est à partir de cette « phrase énigmatique »⁷ que se déploie, pendant la 30^e et la 31^e journée de l'apprentissage du savant européen auprès du sage africain, la révélation de la structure profonde de l'échange, soit sa provenance de la dimension des jumeaux :

« Les jumeaux ont la parole juste, égale. Ils sont de même valeur. Ils sont la même chose. L'homme qui vend, l'homme qui achète, tous deux sont aussi la même chose. Ils sont deux jumeaux. Et de l'idée de personnes échangeant, il passait à celle de choses échangées : le commerce, disait-il, vendre et acheter des espèces différentes de choses, c'est échanger des jumeaux. »⁸

Normalement très respectueux de la parole de l'autre, Griaule se sent ici, en revanche, empressé d'« expliquer » : Ogotemméli « entendait par là que les choses échangées devaient être de même valeur ». Mais peut-

6. Marcel Griaule, *Dieu d'eau. Entretiens avec Ogotemméli*, Fayard, Paris, 2015, p. 204. Le cauri (*Monetaria moneta*, ou *Cypraea moneta*) est une variété de coquillage découverte aux îles Maldives et aux îles Soulou (entre les Philippines et Bornéo) mais présente dans une grande partie de l'Indo-Pacifique occidental. Leur nom viendrait du mot sanskrit *kaparda* ou *kapardika*, transformé ensuite par les Anglais en *cauri* ou *cowri*. Utilisés comme monnaie, ils continuent aujourd'hui à l'être comme medium, décorations et objets de divination.

7. *Ibid.*

8. *Ibid.*, p. 201.

De quoi la monnaie est-elle le nom ?

être est-ce la « gémellité » qui explique l'équivalence, et non l'inverse.

Les jumeaux ne sont pas du tout absents de la mythologie de l'Occident. Qu'on songe au fait que Rome a été fondée par des jumeaux et que sur la colline du Capitole on peut encore voir les statues de ces autres jumeaux que sont Castor et Pollux. Et, tandis que Romulus tue Remus, Pollux arrive si loin dans le partage qu'il renonce à son immortalité pour rester avec Castor, le mortel, et passer un jour dans l'Hadès et un jour dans l'Olympe, pour faire accéder son frère au même sort.

Mais il n'y a pas que le mythe. Pensons aussi à Aristote, qui dans sa fondation phénoménologique de la politique nous dit que la *polis* (la « commune ») surgit des relations (homme-femme, dirigeant-dirigé) qui ne peuvent qu'être duelles, au sens où les humains impliqués dans la relation n'acquièrent leur qualité spécifique qu'à l'intérieur de celle-ci.⁹ Potentiellement déséquilibrées et hiérarchiques, ces relations deviennent pleinement politiques dans la mesure où les deux arrivent à une égalité entre eux.

La gémellité qui est en jeu dans les mots d'Ogotem-méli comme origine de l'échange et de la parole est aussi lisible comme une figure de ce « genre duel » que Wilhelm von Humboldt reconnaît comme une des possibilités les plus énigmatiques, mais aussi les plus hautes, du langage lui-même¹⁰ : le fait que, quand on est à deux, la langue puisse se plier à signifier l'exceptionnalité d'une rencontre à égalité, en marquant cette possibilité éminente avec une *conjugaison spécifique*. La spécificité est justement le fait qu'elle rappelle, aux deux qui se

9. Aristote, *Les Politiques*, 1252a, 25-31. Le verbe qu'utilise Aristote pour signifier l'union duelle est le verbe *syndyazo*, « je fais des deux un couple en le mettant ensemble ».

10. Wilhelm von Humboldt, (1828), *Introduction à l'œuvre sur le Kavi, et autres essais*, traduction et introduction de Pierre Caussat, Seuil, Paris, 1974.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

parlent, qu'ils ne peuvent le faire que sous le regard d'un tiers, qui les excède et qui, de ce fait, les recueille dans une communication : les deux sont ainsi appelés à devenir un *nous-deux*.

Koinonia allaktiké qu'on peut traduire par « communauté d'échange », ou, de façon plus franchement interprétative, par « parole d'échange », est le nom qu'Aristote donne, avec la précision phénoménologique qui est la sienne, à ce que nous nous contentons d'appeler « échange », quitte à le formaliser en une relation purement arithmétique, sinon carrément mécanique. Cette communication qu'est la parole d'échange rassemble les échangeurs dans la mesure où elle se déploie sous le signe d'une commune mesure qui les unit d'avance. Elle ne peut les unir que s'ils la reconnaissent eux-mêmes d'avance comme étant *tierce*, voire *autre*, par rapport à l'un aussi bien qu'à l'autre. Tout cela, Aristote le dit pour faire ressortir ce simple fait : dans l'échange, l'égalité, voire le « devenir-jumeaux », n'est jamais quelque chose d'acquis, mais toujours à *gagner*, surtout parce que l'égalité est aussi *toujours exposée au péril d'être perdue*.

C'est pour cela que la monnaie doit avant tout permettre de *se parler*. C'est Ogotemméli qui l'affirme :

« Le principal, dans l'échange ou dans l'achat-vente, c'est la parole, les paroles échangées entre les deux parties, la discussion du prix. C'est comme si le tissu et les cauris parlaient. Les marchandises s'entendent par la bouche des hommes. »¹¹

Cette référence au cauri, dans un livre consacré à la possibilité d'une ré-institution de la monnaie de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, ne relève nullement de l'ethnographisme. Non que les vicissitudes du cauri au sein de *l'histoire* d'Afrique ne soient pas en soi très

11. Marcel Griaule, *Dieu d'eau*, *op. cit.* p. 203.

De quoi la monnaie est-elle le nom ?

instructives, et, soit dit en passant, tout sauf idylliques. Monnaie venue d'ailleurs, elle est venue s'ancrer non seulement dans la vie économique et religieuse des peuples africains, mais aussi dans les rapports, assez brouillés, entre les élites africaines et les puissances européennes : monnaie d'échange dans le marché des esclaves, elle a été d'abord inflationnée par les commerçants occidentaux pour manipuler en leur propre faveur les raisons d'échange, puis elle a été interdite par les puissances coloniales afin d'imposer aux colonies une monnaie globale et d'intégrer l'Afrique dans le marché mondial.¹²

Ce qui compte pourtant, avec cette « monnaie vivante »¹³, telle qu'une certaine tradition africaine nous invite encore à la comprendre, c'est tout autre chose, sa capacité à véhiculer le message de fond de toute monnaie : « le principal, dans l'échange [...], c'est la parole ». Pourquoi ? Parce que :

« Les cauris étant la parole, il leur fallait, comme la parole, circuler entre les hommes, et Ogotemmêli répétait à ce propos ce qu'il avait déjà dit au sujet du sacrifice. — La parole est pour tous. Pour cela il faut échanger, donner et recevoir. »¹⁴

12. Voir Clarence Burgess, *Cowries of the World*, G. Verhoef Seacomber, Cape Town, 1985 ; Jane Hogendorn et Marion Johnson, *The Shell Money of the Slave Trade*, CUP, Cambridge, 1986 ; Abiola Felix Iroko, « Les précieux coquillages de l'Afrique », in « Les mystères de la monnaie », *Le Courrier de l'Unesco*, janvier 1990, p. 21-25.

13. Au sens propre du terme : « C'était donc devant le sexe de la terre et devant la fourmi, avatar de la terre, que s'instituait le premier acte de commerce. Mais les objets de l'échange avaient la qualité de vie : les cauris étaient des coquillages vivants ; l'étoffe était remplie de verbe. », Marcel Griaule, *Dieu d'eau*, *op. cit.* p. 202.

14. Marcel Griaule, *Dieu d'eau*, *op. cit.* p. 206.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Étant pour tous, la monnaie, comme la parole, n'est proprement à personne. Elle est, diraient les Latins, *res nullius* parce qu'elle est *res publica*. Certes, c'est toujours quelqu'un qui en fait usage. Mais il faut bien qu'il puisse en faire usage *proprement*, c'est-à-dire l'utiliser sans user son trait propre, ou, en positif, en le faisant ressortir à chaque usage. Or, le trait propre de la monnaie est celui d'être inappropriable, voire de n'être proprement que quand elle nous quitte, c'est-à-dire quand elle *disparaît* en laissant apparaître autre que soi, soit la vie économique elle-même en sa réelle richesse.¹⁵ C'est ce que John M. Keynes dit en toutes lettres dans une incidente du *Tract on Monetary Reform* :

« Il semble qu'il ne soit pas facile pour les hommes de comprendre que leur monnaie n'est qu'un simple intermédiaire, dépourvu de signification en soi, qui glisse d'une main à une autre, est reçu puis dépensé, et disparaît, une fois son travail fini, de la somme des richesses d'une nation. »¹⁶

Ce en vue de quoi la monnaie demande à être instituée comme « simple intermédiaire », c'est-à-dire comme ce *nom* qui rend possible la communauté, le passage de la parole et l'échange, est *sa propre disparition*. Voilà l'énigme de la monnaie, que l'Antiquité a bien su discerner, que ce soit à travers le mythe de Midas, la philosophie d'Aristote ou la « métaphysique Dogon », et que la modernité, devenue désormais « classique », a presque perdu de vue, au nom de l'économie érigée en science, mais au péril de la réelle économie des peuples en dialogue.

15. Massimo Amato, *L'Énigme de la monnaie*, op. cit., p. 195-254.

16. John Maynard Keynes, *A Tract on Monetary Reform* (1923), in *The Collected Writings of John Maynard Keynes*, vol. IV, Macmillan, Londres, 1971, p. 124.

De quoi la monnaie est-elle le nom ?

S'« il n'est pas facile » pour les hommes de comprendre la nature de *leur* monnaie, c'est qu'elle est exposée au risque d'être comprise à contresens. Et de signifier l'exact opposé de l'inappropriabilité, en jouant comme un objet d'appropriation et donc comme un instrument de domination. Ce qui est en jeu, dans ce risque constant de dévalement de l'entente, c'est avant tout le sens de ce *possessif* que Keynes utilise pour caractériser le rapport des hommes à la monnaie : et qui nous dit, contre toute apparence, que la monnaie n'est « mienne » que si je renonce à « l'avoir », *en la laissant aller*.

Ce renoncement qui est au cœur de tout rapport avec la monnaie touche évidemment aussi à la notion de souveraineté. Car, si ce qui est *proprement* souverain dans le rapport à la monnaie est le renoncement, alors la juste revendication d'une réappropriation de la souveraineté monétaire par une communauté doit aller de pair avec la capacité de cette même communauté à mettre en place des règles capables de favoriser la *circulation* de la monnaie et de contrecarrer toute tendance à sa thésaurisation indéfinie.

Voilà donc l'enjeu absolument moderne auquel sont confrontés tous ceux qui veulent réformer la monnaie aujourd'hui : la mutation des architectures monétaires doit se faire en vue d'un « changement de paradigme » qui, du fait même qu'il concerne le rapport à la monnaie, concerne aussi le rapport à la parole. Rapport *politique* s'il en est. La monnaie, dit Aristote, tient ensemble la commune. Mais de ce fait même elle peut aussi la désunir.

Nous y reviendrons : une monnaie qui unit n'est pas nécessairement une monnaie unique, mais une monnaie à même de maintenir et de soutenir la communauté à travers le dialogue entre ceux qui sont appelés à en faire (bon) usage.

Soit. Mais, encore une fois, au nom de quoi ?

De quoi la monnaie est-elle le nom ?

Contre toute représentation issue d'un sens commun désormais forgé par les quelques siècles « modernes » d'une histoire monétaire plus que bimillénaire, la monnaie n'est pas originairement le nom d'un pouvoir. Bien plutôt le contraire. John M. Keynes ne cesse de le rappeler, avant tout à soi-même, dans les notes préparatoires à la rédaction du *Tract on Monetary Reform* : « qui a de la monnaie est à la merci des autres »¹⁷. La monnaie que l'on possède n'est pas le signe d'un crédit vis-à-vis de la société, mais plutôt celui d'une dette, ou encore mieux d'un *devoir* envers elle : celui de savoir s'en libérer *comme il se doit*.

La monnaie a à faire avec la dette, et c'est pourquoi « l'histoire monétaire commence avec Solon »¹⁸, note encore Keynes. Que fait à cet égard Solon, le législateur par antonomase de la Grèce antique ? Face à une situation de la *polis* où l'impossibilité du paiement, l'insolvabilité, ne frappent plus que quelques débiteurs, mais la classe des débiteurs tout entière, il ne se limite pas à effacer la dette en les libérant de tout paiement, aux dépens des créanciers : il modifie le *pouvoir libératoire* de la monnaie *réelle* pour que les dettes *nominales* redeviennent *payables*. La *seisàchteia* solonienne (terme qu'on peut traduire par « remise du fardeau », ou mieux encore par « allègement de la pesanteur ») renforce, face à des dettes *dénommées* en monnaie de compte (*mnâ*, la

17. « Characteristic of money that each man is at the mercy of his neighbours », *Keynes Papers*, King's College Modern Archives, TM/2/286-308.

18. « L'histoire de la monnaie commence avec Solon, le premier homme d'État qui ait utilisé la puissance de la loi pour instituer une nouvelle monnaie en fixant son rapport à l'unité de compte existante », John Marnard Keynes, *Social, Political and Literary Writings*, in *The Collected Writings*, *op. cit.*, vol. XXVIII, p. 226.

De quoi la monnaie est-elle le nom ?

mine), le pouvoir libératoire de la monnaie frappée (la drachme).

Les créanciers athéniens reçoivent ainsi moins de drachmes, donc moins de métal, qu'ils en ont prêté, mais ils peuvent à leur tour utiliser ce qu'ils ont reçu pour se libérer plus aisément de leurs propres dettes, ou tout simplement pour acheter à moins. La remise en état de la circulation économique de la monnaie et de la dette se fait en redistribuant et en rééquilibrant *le poids de l'ajustement* entre débiteurs et créanciers. Et, finalement, la dévaluation de la drachme vis-à-vis des autres monnaies commerciales engendrée par la *seisàchteia* ouvre à Athènes de nouvelles voies commerciales.¹⁹ La santé des relations économiques est regagnée en même temps qu'une symétrie d'ajustement est obtenue : une égalité se réalise entre débiteurs et créanciers, appelés à contribuer à l'obtention coopérative de cette *isonomie* (mot que Solon lui-même invente) qui est le fondement d'une *paix sociale durable*.

Ce qu'on a vu avec Ogotemméli, on le revoit avec Solon et Keynes : ce qui est en jeu dans toute forme d'économie, c'est la recherche d'une égalité dans la différence, voire d'une symétrie *gémellaire* que la communauté est toujours menacée de perdre. C'est justement en rendant compatibles les différences, et même en les corroborant dans le cadre d'une unité conquise, que la monnaie renforce la commune. En effet, c'est nécessairement entre sujets différents que l'échange a lieu : entre médecin et paysan et non entre médecin et médecin, nous dit Aristote.²⁰ Ce qui fait d'une zone monétaire

19. Ulrich Köhler, *Mitteilungen des Deutschen Archäologischen Instituts*, Beck und Barth, Athènes, 1885, p. 151 et suiv.

20. Aristote *Éthique à Nicomaque*, 1133a 15 sq. : « En effet, ce n'est pas entre deux médecins qu'a lieu [ce type de] communication, mais plutôt entre un médecin et un paysan, et, en général, entre des individus différents, – différents dans le sens précis où ils ne sont pas déjà égaux [eu égard au rapport dans lequel ils entrent] :

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

une zone *optimale*, ce n'est pas une convergence par voie d'uniformisation, mais une *complémentarité* que l'échange peut rendre encore plus intense, dirions-nous en langage d'économiste.²¹

Ce qui est déjà vrai pour les relations d'échange est encore plus vrai pour les relations de dette/créance, où la différence est toujours en passe de se transformer en différend. L'histoire monétaire *européenne* commence par Solon, mais elle continue avec Adam Smith, qui n'hésite pas à affirmer, en pur style solonien, qu'« une loi positive peut bien faire qu'un schelling soit une offre valable pour le paiement d'une dette d'une guinée, parce que cette loi peut enjoindre aux cours de justice de prononcer la décharge du débiteur qui aura fait une telle offre »²². Et elle se poursuit encore avec Keynes, ce pacifiste qui ne cessera, à la fin de la Seconde aussi bien que de la Première Guerre mondiale, de plaider la cause d'une *paix rendue politiquement durable par une économie de paix*.

Osons donc le dire le plus directement possible : la monnaie n'est pas le nom du pouvoir. Ce que la monnaie nomme, en y faisant en même temps accéder, et en nous donnant les mots pour la construire, c'est la *paix*. La paix sociale aussi bien que la paix politique, mais aussi la paix économique, car la paix en économie n'est autre chose que le *paiement* : la libération de la pesanteur du déséquilibre que le déroulement même de la vie économique est perpétuellement en passe d'alimenter.

mais c'est [précisément pour cette raison, du fait qu'ils sont nécessairement non égaux au départ], qu'il s'agit de les conduire à une égalité, [autrement dit, de les *rapprocher*] », in Massimo Amato, *L'Énigme de la monnaie*, op. cit. p. 230.

21. C'est en effet ainsi que Robert Salais interprète la convergence du point de vue de l'économie réelle, tout au long de son livre sur la crise de l'euro, Robert Salais, *Le Viol de l'Europe*, op. cit.

22. Adam Smith, *La Richesse des nations*, Garnier Flammarion, Paris, 1991, t. I, p. 413.

De quoi la monnaie est-elle le nom ?

Paix, paiement, pays, sont des noms issus de la même racine. Et il est bien possible que la paix réalisée par le paiement soit en même temps une condition essentielle pour le maintien du pays dans son unité vivante. De même, il est probable que la monnaie (cette « étoffe » de l'échange, « remplie de verbe ») doive être instituée pour pouvoir nommer et féconder la richesse des liens entre paix, paiement et pays.

Keynes et le désarmement financier par la monnaie

Une monnaie, quand elle est véritablement une monnaie, *unit* et n'a pas besoin d'être « unique ». Il lui suffit d'être *une commune mesure*. « Unir » ne signifie pas uniformiser. La gémellité duelle qui est le propre de l'échange nous dit plutôt le contraire : une véritable monnaie fait rencontrer à égalité ceux qui sont, et sont appelés à rester, différents.

De même, cette condition d'égalité est à repérer dans l'usage concret de la monnaie de la part de tous. Ce qui implique alors un renoncement commun, libre et souverain, à tout ce qui a trait à la souveraineté *comme pouvoir*, s'accomplissant dans la coopération de tous afin que le paiement, et la paix qui s'ensuit, puissent avoir lieu. Voilà ce qui était fort clair aux yeux de Keynes quand en novembre 1941 il rédigeait la deuxième version de son projet de réforme du système monétaire international, qui sera présentée à Bretton Woods en 1944.²³

Encore aujourd'hui nous avons du mal à identifier ce qui a été déficient à ce moment historique, ainsi qu'à

23. John Maynard Keynes, *Proposals for an International Currency Union*, Second Draft, 18 novembre 1941, in *The Collected Writings of John Maynard Keynes*, vol. XXV, *Activities 1940-1944, Shaping the Post-War World: the Clearing Union*, Macmillan, Londres, 1980, p. 42-66. Toutes les citations suivantes de Keynes que je traduis sont issues de ce texte.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

trouver les raisons profondes de cet échec qui ne relèvent pas seulement des intentions hégémoniques des États-Unis, mais aussi du fait qu'elles reposaient sur un *défaut de pensée*.²⁴

L'International Clearing Union, conçue par Keynes (et qui dans la version de 1941 s'appelle encore International Clearing Bank), se fonde sur la recherche de l'égalité dans un domaine qui, laissé à lui-même, ne tend qu'à produire des dissymétries ; à savoir, le domaine des relations entre débiteurs et créanciers :

« L'idée qui sous-tend mes propositions pour une Union monétaire est simple : il s'agit nommément de généraliser le principe essentiel du *banking*, tel qu'il se montre dans tout système clos, moyennant l'établissement d'une Banque internationale de compensation. Ce principe est la nécessaire égalité des dettes et des créances, des actifs et des passifs. »²⁵

Il ne s'agit pas là que d'une nécessaire égalité comptable, car l'égalité comptable requiert, pour être effective, une symétrie *de devoirs*. Le point principal du projet, qui en fait la nouveauté et qui en explique aussi les innovations, est que :

« Il ne faut pas permettre aux créanciers [c'est-à-dire aux détenteurs d'actifs financiers] de rester *passifs* [au sens d'inactifs et « attentistes »]. Car s'ils restent passifs, c'est une tâche impossible qui va tomber sur le dos des pays débiteurs, qui sont de ce fait même dans la position la plus faible, de manière

24. Voir Massimo Amato, Luca Fantacci, « Back to which Bretton Woods ? Liquidity and clearing as alternative principles for reforming international money », *Cambridge Journal of Economics*, vol. 38, n° 6, 2014, p. 1431-1452.

25. John Maynard Keynes, *Proposals*, *op. cit.*, p. 44.

De quoi la monnaie est-elle le nom ?

que toutes les mauvaises conséquences auxquelles nous sommes accoutumés vont fort probablement s'ensuivre. »²⁶

La première de ces mauvaises conséquences étant que, au lieu d'unir et de pacifier, la monnaie accumulée dans les actifs du créancier exacerbe la tendance à la désunion inscrite dans les relations financières, qui restent pourtant incontournables pour tout système d'échanges. Voilà pourquoi il faut que tout créateur accepte librement, et même si possible de bon gré,

« [...] l'obligation à se libérer de son crédit et de ne pas permettre qu'il exerce une pression contractionniste vis-à-vis du monde entier et par ricochet sur l'économie du pays créateur lui-même. »²⁷

Une monnaie unit quand elle est utilisée *pour payer et pour rendre possible le paiement*. C'est ainsi qu'elle devient un instrument de pacification. C'est expressément en tant que « mesure de désarmement financier » que Keynes conçoit sa réforme visant à mettre en place un « accord *généralisé* de paiement ». ²⁸ Mais reconnaître l'obligation de dépenser implique qu'on se défasse de la fausse opinion selon laquelle on posséderait la monnaie.

Ce qui est en jeu avec la réforme monétaire proposée par Keynes, c'est une modification profonde de la notion même de souveraineté monétaire. Keynes le sait, et il en parle franchement, d'une manière qui mérite d'être connue *in extenso* :

« Il a été suggéré qu'un projet si ambitieux prêterait le flanc à la critique parce qu'il demanderait aux

26. *Ibid.*, p. 49.

27. *Ibid.*, p. 48.

28. *Ibid.*, p. 52, italiques de Keynes.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

membres de l'Union monétaire un abandon de leur droits souverains bien plus grand qu'ils ne sont disposés à concéder. Pourtant, en premier lieu, aucune cession n'est demandée du point de vue formel qui soit plus grande que celles qui sont demandées par tout traité commercial. [...] En second lieu, un abandon des droits souverains encore plus prononcé que ce qui a été accepté jusqu'ici doit constituer l'ordre d'après-guerre. Les arrangements proposés pourraient être décrits comme une mesure de *désarmement financier*²⁹. Ils sont très doux comparativement aux mesures de désarmement militaire que l'on demandera, *faut-il espérer*, au monde d'accepter. Et c'est certainement un avantage et non pas un désavantage le fait que le schéma ici proposé invite les États membres et les groupes d'États à abandonner cette licence à promouvoir l'indiscipline, le désordre et les mauvaises relations de voisinage qu'ils ont été libres d'exercer jusqu'ici, au détriment de tous. Il n'y a rien ici que nous devrions être réticents à adopter ou à demander aux autres. Et s'il y a quelque chose de ce genre, amendons-le. »³⁰

Amendons-le, cela veut dire : *parlons-en*. La monnaie commune que Keynes conçoit pour permettre aux États d'échanger librement entre eux, donc de se parler *dans une recherche de la prospérité dans l'égalité*, même si elle prévoit des mécanismes de fonctionnement qui limitent la souveraineté de chacun d'eux, ne peut être mise en œuvre sans que ces mêmes États ne trouvent un accord par le truchement d'une parole égale, qui implique notamment que ce que nous demandons aux autres nous ne sommes pas réticents à l'adopter nous-mêmes.

29. Je souligne.

30. *Ibid.*, p. 57-58.

De quoi la monnaie est-elle le nom ?

Vice versa, l'euro

S'il demande des cessions de souveraineté nationale, le projet de Keynes n'implique pas un renoncement aux monnaies nationales. Loin d'être une monnaie unique, la monnaie internationale de Keynes n'est qu'une monnaie commune, voire une monnaie qui non seulement coexiste avec les devises nationales des États membres, mais qui, en tant que commune mesure, peut aussi réglementer les rapports entre elles *via* un taux de change ajustable de ces dernières en termes de monnaie commune. À l'inverse, l'euro, qui aurait pu être conçu comme monnaie commune, nous montre à quel point une monnaie unique peut empêcher le dialogue.

Oui, l'euro aurait pu être conçu et institué comme monnaie commune. C'est en étudiant l'histoire monétaire européenne que cette opinion commence à se répandre parmi ceux qui ont l'honnêteté intellectuelle de reconnaître que les difficultés que connaît la zone euro relèvent moins des mauvais comportements des acteurs qui utilisent l'euro que des défauts de construction de l'euro lui-même, qui encouragent et amplifient plutôt lesdites erreurs – ou même fautes.

Ainsi, des propositions de réforme de l'euro visant à le transformer en monnaie commune commencent à être discutées, ce qui permet de remettre en question les présupposés sur lesquels l'euro a été bâti. Avant tout celui de la *convergence*. Qu'il me soit permis de résumer la question en me citant :

« Avec l'euro, la "convergence", qui devrait être l'objectif premier et préalable de tout projet visant à la construction d'une unité politique, a été transformée en un pari économique, et ensuite en un impératif technocratique incarné dans le "pacte de stabilité" – un pacte qui n'a rien de véritablement

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

politique puisqu'il a pris dès le début la forme d'un "quitte ou double" imposé aux nations adhérentes. Ce qu'on a demandé aux États, c'est en effet une adhésion dogmatique à un impératif technique de convergence *via* une obligation de croissance. Au-delà des proclamations officielles, c'est bien un dogmatisme à visage technocratique qui a pris l'ascendant sur la logique économique traditionnellement centrée sur la notion d'équilibre. On en veut pour preuve que, parmi ses critères, le pacte de stabilité n'incluait pas la convergence vers l'équilibre des balances commerciales entre les États membres. Pourquoi cette bévue ? »³¹

Oui, pourquoi ? Laissons la réponse à un autre économiste attentif à la nature *langagière* de toute économie *réelle*, Robert Salais :

« Les autorités européennes se sont désintéressées des balances commerciales entre pays européens, avant comme après l'introduction de l'euro. Celles des pays du Sud se sont allégrement dégradées, suscitant l'endettement et des emprunts à l'étranger croissants. Ont tenu lieu de réflexion à Bruxelles et dans les capitales européennes la croyance dans l'automatisme de la convergence et l'appel aux réformes structurelles, autrement dit la dérégulation du marché du travail censée accroître la productivité et baisser les coûts. L'argument des réformes structurelles ainsi comprises est irrésistible en ce temps de crise pour une raison simple. Il évite à Bruxelles, dans un contexte de rigueur budgétaire [...] de devoir invo-

31. Massimo Amato, « Régime monétaire et souveraineté monétaire : histoire, actualité et préféralité du projet monétaire de Keynes », in Bruno Théret (sous la direction de), *La Monnaie contre l'État ? La souveraineté monétaire en question*, Mimeo, à paraître.

De quoi la monnaie est-elle le nom ?

quer la solidarité financière envers les pays moins développés. »³²

Nous pourrions ici réfléchir au fait que cette solidarité, invoquée aujourd'hui pour des raisons d'urgence humanitaire, faisait partie du fonctionnement *normal* de la chambre de compensation keynésienne³³, qui incarnait jusque dans ses mécanismes de fonctionnement ordinaires la possibilité d'une économie à *visage humain*.

Mais il vaut plutôt la peine d'insister sur le fait que le « rabattage » de l'architecture monétaire sur des mécanismes d'ajustement aussi bien automatiques que dissymétriques ne fait qu'empêcher d'atteindre le but pour lequel l'euro a été formellement bâti : l'intégration. Il reste que l'intégration des États membres d'une communauté monétaire doit se faire par voie d'approfondissement des liens d'échange, et non par voie de compétitivité.

Mal conçue, toute monnaie devient une entrave à la paix sociale : une fois réduite à un mécanisme, elle empêche tout simplement de parler, et de se retrouver dans la parole. Le schisme entre les dogmes monétaires européens et les exigences des économies vivantes qui sont censées faire la richesse de l'Europe ne fait que s'approfondir.

Désarrimages

L'échec qu'est l'euro par rapport à l'Europe *comme projet de communauté* nous dit que c'est d'un arrimage plus profond que celui du taux de change qu'il faut se libérer, si l'on veut bâtir une monnaie à la hauteur des aspirations d'unité qui animent justement les peuples d'Afrique, et non seulement d'Afrique.

32. Robert Salais, *Le Viol d'Europe*, *op. cit.*, p. 280-281.

33. *Ibid.*, p. 116.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Se libérer d'un accrochage au change avec l'euro qui pénalise les capacités commerciales des économies africaines est une bonne chose. Mais cela ne suffit pas pour constituer une communauté politique soutenue par une réelle intégration économique. Il faut sortir de la logique de domination qu'une idée abstraite et *antiéconomique* d'union économique a mis à la base de la construction de l'euro.

Colonial, l'euro l'est déjà à l'intérieur de l'Europe. Hannah Arendt l'avait déjà montré en ce qui concerne l'histoire européenne du XIX^e siècle : l'Europe expérimente dans le domaine colonial des formes de domination qu'elle importe après chez elle.³⁴ Le traitement « exemplaire » infligé à la Grèce en est la preuve.

L'unité pacifique dont la monnaie peut être le nom ne se fait pas par domination mais par approfondissement des liens réels d'interdépendance dans l'indépendance. Et, *via* une monnaie commune bien tempérée, elle est compatible avec une multiplicité monétaire bien agencée.

34. Voir Hannah Arendt, *Les Origines du totalitarisme*, t. II : *L'Impérialisme*, Seuil, Paris, 2006.

Chapitre 2

Des rapports entre monnaie et souveraineté: une analyse socio-historique

Jérôme Maucourant

La question de savoir si le franc CFA doit être abandonné au profit d'une nouvelle monnaie rompant le lien de subordination directe à l'euro semble, de prime abord, une question économique.¹ Les tenants de l'indépendance monétaire ont, à cet égard, de bons arguments à faire valoir, relatifs à l'hétérogénéité de structures économiques tenues par un corset de système à change fixe reliant le nord de l'Europe à l'Afrique de l'Ouest. À l'intérieur même de l'eurozone, quinze années de monnaie unique ont engendré des déséquilibres d'une ampleur étonnante, fruit, précisément, d'une telle différence structurelle. Surgirent alors des événements inconnus depuis

1. Je remercie Fatiha Boudjahlat et Bernard Drevon pour leur lecture critique. Je dédie ce chapitre à la mémoire d'Abraham Rotstein, qui écrivit avec Karl Polanyi, *Dahomey and the Slave Trade. An analysis of an Archaic Economy*, University of Washington Press, Washington, 1966. À ce sujet, voir Judy Stoffman, « Abraham Rotstein : Educator led "nationalism on the left" », *The Globe and Mail*, 17 mai 2015, www.theglobeandmail.com

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

les années 1920-1930, comme la faillite d'un État (la Grèce), le retour à du chômage de masse, la déflation ou la stagnation durable des économies du sud de l'Europe.² Néanmoins, si les niveaux de développement acquis en Europe peuvent encore, quelque temps, autoriser le gaspillage d'une fraction des richesses nationales afin de rester membre de l'euro, la question est plus délicate s'agissant des économies africaines qui nous occupent ici : s'inscrire dans un sentier de croissance durable implique une industrialisation³, donc une connexion plus facile avec le marché mondial et des dépenses publiques rendant possible cette révolution industrielle.

La question monétaire en Afrique de l'Ouest et du Centre relève de l'urgence : il s'agit de ne pas manquer le rendez-vous avec le XXI^e siècle. Les partisans d'une

2. Les efforts désespérés que mènent certains États pour rester dans l'euro ou pour garder l'arrimage à un système de change fixe évoquent irrésistiblement ces quelques lignes écrites, il y a près de soixante-dix ans : « La stabilisation monétaire est devenue le point focal de la pensée politique de peuples et de gouvernements [...] Aucune souffrance personnelle, aucun empiètement sur la souveraineté n'était un sacrifice trop grand pour recouvrer l'intégrité monétaire [...] même l'abandon de droits de la nation et la perte de liberté constitutionnelle ont été jugés comme un prix équitable à payer pour répondre aux exigences de budgets sains et de monnaies solides, ces *a priori* du libéralisme économique ». Voir Karl Polanyi, *La Grande Transformation. Aux origines politiques et économique de notre temps*, Gallimard, Paris, 1983, p. 192-193.

3. Rick Rowden, 2015 : « *Rather than focusing on the hype of mobile phones and African billionaires, I urged advocates of the "Africa Rising" argument to look at some basic development indicators : Was manufacturing increasing as a percentage of GDP ? Were the goods African countries exported becoming more valuable – finished products rather than raw materials ? In 2011, a U.N. (unctad.org) report looked into these very questions, and found that most African countries are either stagnating or moving backwards when it comes to industrialization, quite unlike the East Asian experience.* » Voir « Africa's boom is over : Africa was never going to get far without manufacturing – and it can't do so under today's trade and investment treaties », *Foreign Policy*, 31 décembre 2015, <http://foreignpolicy.com>

nouvelle monnaie pour cette région du monde ont donc bien des arguments en termes de pure rationalité économique, si l'on entend par là une raison qui serait au service du bien-vivre des peuples. Mais, dans le monde réel, ce n'est pas ainsi qu'une telle question se pose. Ce monde est, en effet, irrigué de rapports de forces et de luttes idéologiques, ainsi que de réalités culturelles, qui peuvent, trop souvent, interdire d'instituer ce qui est conforme à la logique et à la justice. C'est pourquoi nous devons faire de l'*économie politique*, c'est-à-dire, entre autres choses, inscrire notre réflexion sur les richesses sociales et la circulation monétaire dans un terreau anthropologique et historique. Une telle réflexion est essentielle à qui veut rompre un ordre monétaire, car il s'agit de construire d'autres dispositifs politiques et symboliques que ceux qui prévalent. Il faut donc comprendre ce à quoi l'on s'expose en heurtant de façon radicale nombre d'intérêts et de croyances établis.

Notre propos vise ainsi à exposer une conception de la monnaie utile à ceux qui estiment que celle-ci doit servir un bien-être démocratiquement constitué, à l'encontre des défenseurs des intérêts établis qui utilisent, quand cela arrange leurs affaires, les thématiques propres à l'idéologie du marché libre.⁴ C'est donc une conception *institutionnelle* de la monnaie que nous désirons illustrer, car il s'agit de mettre en lumière l'articulation des dimensions politique, économique et sociale, et c'est à l'intérieur des institutions que se font les médiations entre logiques du pouvoir, de la richesse

4. Ainsi, Milton Friedman, l'un des économistes libéraux les plus influents, s'opposait – avec de très bons arguments – au projet de monnaie unique européenne. Voir Milton Friedman, « The euro : monetary unity to political disunity ? », *Project Syndicate*, 28 août 1997, www.project-syndicate.org. Il faut donc discuter *en raison* des arguments avant de spéculer sur l'*origine* de ceux qui tiennent ces arguments, chose hélas de plus en plus prise en compte dans lesdites « sciences sociales ».

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

et de la société. Il existe bien des approches institutionnelles : nous avons choisi celle que nous connaissons le mieux, qui est issue de Karl Polanyi et porte le nom de « substantivisme »⁵, sans exclusive d'autres apports connexes. Mais, comme le titre de la présente contribution y invite, c'est une dimension spécifique du politique, celle de la souveraineté, que nous examinerons.

Peut-on encore toutefois évoquer la notion de souveraineté, si contestée de nos jours ? La pensée libérale, en la personne de Ludwig von Mises, théoricien majeur du néolibéralisme, y voyait même une « illusion ridicule »⁶ : de ce singulier point de vue, la seule réalité structurante est le marché, la politique devant essentiellement se borner à ne pas contrarier les bienfaits engendrés spontanément par le libre déploiement de l'activité marchande. Aller vers une indépendance monétaire implique donc aussi une réflexion sur la souveraineté. Il s'agit donc, dans cette contribution, de penser la monnaie comme institution sociale, et non comme simple catalyse des échanges, tout en redonnant à la souveraineté une place décisive que la politique du monde d'aujourd'hui redécouvre, après les illusions consécutives à la chute du Mur.

Origines et fonctions de la monnaie

Les usages de la monnaie comme système

Selon Polanyi, la monnaie serait comparable à un « système sémantique »⁷ permettant de produire un sens

5. Marshall Sahlins peut être considéré comme le continuateur le plus important de la problématique « substantive », ce qu'il revendique explicitement dans un ouvrage fondamental publié en 1972, *Stone Age Economics*, Aldine Transaction, Piscataway, 1974.

6. Cité par Karl Polanyi, *La Grande Transformation*, op. cit., p. 251.

7. Karl Polanyi, « La Sémantique des usages de la monnaie » (1957), p. 221-243, in Michele Cangiani et Jérôme Maucourant

Des rapports entre monnaie et souveraineté...

socio-économique par des symboles évaluant et éteignant des dettes, lesquelles ne sont pas, *a priori*, d'ordre économique :

« Le paiement est l'extinction d'une obligation au moyen de la transmission d'objets quantifiables qui fonctionnent alors comme de la monnaie. Le lien entre le paiement et la monnaie et entre les obligations et les transactions économiques paraît aller de soi pour l'esprit moderne. Pourtant, la quantification qui est associée au paiement opérait déjà à un moment où les obligations dont on s'acquittait n'avaient que peu de rapport avec les transactions économiques. Cela commence avec la proximité du paiement et de la punition, d'une part, et de l'obligation et de la culpabilité, d'autre part [...] les obligations peuvent avoir des origines qui n'ont pas de lien avec la culpabilité et le délit, comme le fait de faire la cour et le mariage ; la punition peut émaner d'autres choses que de sources sacrées, comme le prestige et la préséance. »⁸

Plus loin, il soutient que, dans les « sociétés non stratifiées, [...] les paiements sont généralement effectués en liaison avec les institutions que sont le prix de la fiancée, le prix du sang et les amendes », cependant que, dans les sociétés stratifiées, « des institutions comme les droits coutumiers, les impôts, les rentes et les tributs sont également à l'origine des paiements »⁹. Ces différentes formes d'endettement permettent de comprendre ces origines de la monnaie qui, avant d'être liées aux exigences de la production marchande ou de l'économie

(sous la direction de), *Essais de Karl Polanyi*, Seuil, Paris, 2008, p. 225.

8. *Ibid.*, p. 225-226.

9. *Ibid.*, p. 236.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

en général, dépendent des exigences de la parenté, des impératifs religieux et de la contrainte politique. Cette hypothèse, corroborée depuis par des travaux à la frontière entre l'anthropologie et l'économie¹⁰, peut ainsi être reformulée : la monnaie est l'institution qui exprime une mesure de dettes issues des transactions sociales où les conflits ont leur importance, ce qui rend possible des logiques d'apaisements, c'est-à-dire de paiements entre individus et groupes sociaux. C'est par la monnaie que la société effectue sur elle-même un travail de codification et de rationalisation.

Mais, la monnaie ne fait pas qu'établir des équivalences : elle s'insère dans des processus de différenciation sociale, s'affirme comme un instrument visant à affermir les structures de domination et participe de « l'évolution de la structure étatique »¹¹. L'observation ethnographique suggère, à cet égard, que les biens offerts aux chefs lors d'échanges cérémoniels peuvent devenir monnaie par l'autorité dont ils sont investis. Ces usages de la monnaie ont des effets irréversibles pour ce qui est de la codification des hiérarchies sociales : « Il se trouve que la monnaie archaïque a pour effet singulier de consolider la structure sociale. Les institutions tendent à être renforcées par l'identification quantitative des obligations et des droits résultant de l'introduction du système numérique. Les traits sociologiques auxquels elles sont liées sont, principalement, le statut et la construction de l'État. »¹²

10. Jean-Michel Servet, *Nomismata. État et origines de la monnaie*, PUL, Lyon, 1984.

11. Karl Polanyi, « Les institutions économiques archaïques : la monnaie cauri », *op. cit.*, p. 262. Ce texte reprend un chapitre de Karl Polanyi, Abraham Rotstein, *Dahomey and the Slave Trade. An Analysis of an Archaic Economy*, University of Washington Press, 1966.

12. *Ibid.*, p. 246.

Polanyi en Afrique

La dimension statutaire des usages de la monnaie peut être liée à l'institution de formes monétaires spécifiques à chaque strate de la société. Ainsi, dans l'empire du Mali, vers 1352, il y a une « monnaie du pauvre », fin fil de cuivre d'un poids défini, et une « monnaie du riche », gros fil de cuivre d'un poids tout aussi défini. La première ne peut qu'acheter des biens de consommation rudimentaires, la seconde pouvant acquérir ceux-ci et les biens destinés à l'élite.¹³ La monnaie (dans sa forme archaïque¹⁴) contribue donc à accentuer une spécificité des sociétés non modernes : l'extraordinaire stabilité des normes de consommation. Des exemples pris dans la littérature historiographique et anthropologique amènent Polanyi à penser ceci : « La variété et souvent la minutieuse articulation des institutions monétaires aident ainsi à achever l'intégration et stabiliser le privilège statutaire sans l'usage de la force brute. »¹⁵ Sa description de l'économie du Dahomey au XVIII^e siècle démontre l'importance politique de la monnaie, comme en témoigne l'institution royale des marchés, de la monnaie de cauri, etc. L'étude de ces marchés archaïques montre qu'ils relèvent de déterminations particulières, comme la proclamation des équivalences, l'absence de crédit et l'interdiction du troc, c'est-à-dire l'usage obligatoire de la monnaie, en l'occurrence des cauris. Le monarque préférait le choix de ce coquillage comme monnaie à l'or, pourtant largement disponible dans la région, parce que personne ne pouvait devenir

13. *Ibid.*

14. C'est-à-dire avant la naissance de l'État moderne et de l'émergence d'un système de marché. Mais, ces sociétés « archaïques » ne sont pas « primitives » dans le sens où elles connaissent l'institution de l'État.

15. Karl Polanyi, *The Livelihood of Man*, préface par Harry Pearson, Academic Press, New York, 1977, p. 120.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

secrètement riche.¹⁶ Cela constitue une illustration de l'origine politique de la monnaie.

Karl Polanyi rapporte d'ailleurs un mythe fort éclairant selon lequel le premier roi du Dahomey aurait « inventé »¹⁷ un marché. Ayant vu un peuple ne pratiquant pas l'échange monétisé, il l'y aurait contraint, tout en consacrant une place de marché par un sacrifice et en faisant jaillir les cauris du sol. Ce mythe est ainsi une belle métaphore de l'idée polanyienne de l'immersion (*embeddedness*) de l'économie dans la société.

Plus généralement, imposer l'usage de la monnaie et la contrainte à l'échange marchand constituent une incitation à la circulation monétaire dont la croissance est bénéfique aux revenus fiscaux. Pratiquement à la même époque, il existe de véritables pénuries de monnaie en France. Colbert souhaite en effet la monétarisation de l'impôt et contraint donc les paysans à se tourner vers les marchés, ce qui relève d'une véritable institution des marchés et peut provoquer une « famine de monnaie » car l'offre de monnaie est alors peu élastique.¹⁸

S'agissant de l'exemple africain étudié par Polanyi, le déclin du pouvoir royal condamne l'usage monétaire du cauri car la capacité fait défaut, par divers contingents, d'en instituer la rareté. Ce n'est pas tant que les « lois du marché » opèrent pour la « marchandise-cauri »

16. « La nature même du cauri (coquillages) fait que de grandes sommes monétaires importantes impliquent un grand espace » (Abraham Rotstein, Karl Polanyi, *Dahomey and the Slave Trade*, *op. cit.*, p. 178).

17. Karl Polanyi, « Les institutions économiques archaïques : la monnaie cauri », in Michele Cangiani et Jérôme Maucourant, *Essais de Karl Polanyi*, *op. cit.*, p. 255-256.

18. Nous avons évoqué ces nouveaux rapports entre politique et économie, au XVII^e siècle, en France, suite à une suggestion d'Alain Guéry. Voir Jérôme Maucourant, *Pour une économie historique de la monnaie. Recueil de textes*, Wetteren, Moneta, 2008, p. 26.

Des rapports entre monnaie et souveraineté...

qu'un univers social est en déliquescence. La cohésion socio-économique constitue donc le secret de cette monnaie africaine d'alors. Ces exemples illustrent la thèse que l'économie – comme la monnaie – a des fondements sociaux et qu'il n'est pas possible de se dispenser d'une pensée politique de la monnaie.

La monnaie moderne comme institution sociale

L'illusoire autonomie de l'économie révélée par la monnaie

La question se pose dès lors de savoir si notre modernité a expulsé toutes les dimensions politiques et symboliques de l'institution de la monnaie, ce qui justifierait l'idée d'enlever au pouvoir politique toute forme d'influence en matière monétaire et d'imprimer des billets de banque européens d'où serait bannie (comme c'est le cas actuellement) toute référence à des hommes, des événements ou des monuments renvoyant à la culture européenne. Le *Manifeste du parti communiste* ne déclarait-il pas que la société de marché est l'empire des « eaux glacées du calcul égoïste »¹⁹ ? Pourtant, les calculs réciproques d'intérêt ne permettent pas de fabriquer une société, comme l'illustre le règne d'une monnaie mondiale, l'étalon-or :

« Or, la séparation institutionnelle des sphères politique et économique n'a jamais été complète, et c'est précisément en matière de monnaie qu'elle a été nécessairement incomplète ; l'État, dont la Monnaie semblait simplement certifier le poids des pièces, était en fait le garant de la valeur de la monnaie

19. Voir Friedrich Engels et Karl Marx, *Le Manifeste du parti communiste*, www.marxists.org, rubrique « Histoire ».

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

fiduciaire qu'il acceptait en règlement des impôts et autres paiements. Non, cette monnaie n'était pas un moyen d'échange, c'était un moyen de paiement ; ce n'était pas une marchandise, c'était un pouvoir d'achat [...] elle était simplement un symbole incorporant un droit quantifié à des choses qui pouvaient être achetées. »²⁰

La stricte séparation entre l'économie et la politique est donc une illusion à l'époque même de l'étalon-or triomphant. Plus encore, les crises à répétition ont contraint, aux États-Unis mêmes alors qu'ils furent longtemps réticents, à l'institution d'un monopole d'émission en 1913 et d'une véritable politique monétaire en 1919.²¹ Aujourd'hui, l'opération qui vise à transformer des dettes privées douteuses en dettes de l'État – car la monnaie qui a cours légal est une dette de l'État – ne pose pas de problème insurmontable dans des sociétés, tels les États-Unis, qui se pensent comme communauté politique.²² Le premier créancier du Trésor américain, aujourd'hui, n'est plus la Chine mais la Réserve fédérale... une institution américaine. Une telle monétisation devrait pourtant poser des difficultés sans fin si la monnaie n'était réellement qu'une image de la marchandise, comme le croient les tenants du néolibéralisme européen.

L'impasse de la monnaie sans souveraineté

Revenons à l'hypothèse selon laquelle la séparation entre politique et économie, trait remarquable du capita-

20. Karl Polanyi, *La Grande Transformation*, op. cit., p. 259.

21. Un célèbre institutionnaliste américain a même tenté de théoriser cette pratique nouvelle. Voir John R. Commons (1934), *Institutional Economics. Its Place in Political Economy*, Transaction publishers, Londres, 1990, p. 789 sq.

22. Jacques Sapir, *Faut-il sortir de l'euro ?*, Seuil, Paris, 2012.

lisme libéral, est problématique. Dans certaines circonstances, cette séparation institutionnelle peut prendre la forme d'une contradiction dangereuse pour la société, voire d'un véritable antagonisme débouchant sur des tragédies, car aucune société ne peut survivre sans une intégration fonctionnelle des domaines de l'économie et de la politique. C'est cela qui hante la crise des années 1930 tout comme l'actuelle crise en Europe. La dynamique essentielle du capitalisme, son inaptitude à s'inscrire dans quelque limite, implique, en effet, un nécessaire encadrement politique. Mais, comme institution, la monnaie est dotée de capacités de régulation des débordements propres à la conflictualité marchande. Bien sûr, la monnaie est porteuse de la violence acquisitive : elle *contient* la violence au double sens de ce terme.²³ La dimension politico-symbolique de cette institution, souvent pensée comme exclusivement économique, est fondamentale et ne peut pas être négligée, si l'on veut comprendre l'impasse monétaire du nouvel ordre européen.

Précisément, la séparation institutionnelle dans ladite « Union » européenne est poussée bien plus loin qu'elle ne l'est aux États-Unis, ce qui donne aux événements qui affectent l'Europe, notamment dans le Sud, une tournure tragique. Comme nous l'avons vu, la dimension nationale du fait monétaire est parfaitement assumée en Amérique, ce qui a rendu soutenable une monétisation des déficits publics qui fut la condition d'une relance de l'économie. En revanche, le refus allemand d'une telle politique, en raison de l'absence d'un peuple européen²⁴, contraint à des ajustements par la

23. Michel Aglietta et André Orléan, *La Violence de la monnaie*, PUF, Paris, 1982.

24. Cette inexistence a été sanctionnée juridiquement par l'Allemagne elle-même en 2009. Je remercie Fatiha Boudjahlat d'avoir attiré mon attention sur ce point. Voir Marie-Françoise Bechtel, « L'arrêt du 30 juin 2009 de la Cour constitutionnelle et l'Europe :

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

déflation et les migrations. L'Allemagne est ainsi en mesure de refuser ce type d'échange fondateur d'une union politique substantielle, *une union de transferts*, dans laquelle les paiements présents en faveur du Sud auraient comme contrepartie des financements à venir permettant d'absorber la vague montante des retraites de cette nation vieillissante. Cela signifie qu'il y aurait un échange inter-temporel de travail, caractéristique d'une entité politique en construction. À l'encontre des idéologues européens de droite comme de gauche, reconnaissons les faits : au sein de l'Union européenne, il n'y a aucune confiance permettant ce genre d'échange, aucun sentiment de solidarité qui permette de parier sur l'avenir, aucune inclination à l'incertitude du don, seule demeure la froide exigence du paiement comptant.

Les partisans de l'eurolibéralisme se satisfont sans doute de cette façon de démocratie formelle sans souveraineté, qui protège les droits formels en écartant les décrets de la volonté populaire jugés dangereux pour les affaires. C'est bien la soumission de la démocratie aux dominants de l'ordre économique qui se profile sous les masques d'une technocratie tenant le discours de la bienveillance ou de la nécessité. Le projet d'une monnaie unique, réalisé en dépit de son manque de réalisme²⁵, est le symptôme d'une stratégie adoptée

une révolution juridique ? », *Fondation Res Publica*, 21 octobre 2009, www.fondation-res-publica.org

25. Cet argument est partagé par des économistes assez différents. Que l'on songe seulement à ce qu'écrivait Alain Cotta (voir *Pour l'Europe, contre Maastricht*, Fayard, Paris, 1992, p. 114-115), au moment du traité de Maastricht, et à l'avertissement de Milton Friedman (voir *supra*) : une lecture attentive de ce petit texte montre, d'ailleurs, qu'il n'est nul besoin d'être néolibéral pour souscrire à des arguments de bon sens rappelés par cet auteur. Les travaux ultérieurs, bien différents, du même Cotta, mais aussi de Frédéric Lordon, Cédric Durand, Christian Saint-Étienne, Jean-Jacques Rosa, Jacques Sapir et Jean-Pierre Vespérini constituent des critiques utiles de la monnaie unique

Des rapports entre monnaie et souveraineté...

par les élites européennes depuis le plan Werner des années 1970²⁶ : construire un système économique débarrassé des immixtions de la démocratie dans une ère postfasciste. L'étalon-or était l'institution qui visait à éloigner la politique de l'économie dans le capitalisme libéral. Depuis les années 1970, cet idéal de la société de marché s'incarne dans le principe de l'indépendance de la banque centrale, sa mise en place, en Europe, se durcissant avec la mise en place de la monnaie unique.

Karl Polanyi nous avertissait pourtant, dès 1943, que l'étalon-or implique que « les pouvoirs financiers interviennent dans les affaires intérieures de chaque État [...] parce que la coopération traditionnelle est possible uniquement si les systèmes internes sont semblables »²⁷. Au contraire, l'époque du New Deal « a de nombreux avantages pratiques : il n'est plus nécessaire de contraindre tous les États du monde à rejoindre

européenne. Récemment, même Michel Aglietta, ancien avocat de la monnaie unique, est venu à des positions plus nuancées : il n'est jamais sans doute trop tard pour prendre la bonne route... Faute d'une union de transferts et des changements de politique économique assez radicaux, l'euro serait ainsi conduit à la catastrophe : « La thèse principale est réaffirmée et fondée précisément. Les pays membres de la zone euro sont confrontés à une telle crise qu'ils doivent soit opter pour un fédéralisme assumé dans un nouveau cadre institutionnel, soit aller vers la fin de l'euro dans un contexte convulsif. Le titre est donc justifié par les analogies avec la crise de 1929 : l'Europe serait en quête d'un New Deal, d'une nouvelle donne et pourquoi pas d'un Roosevelt ! » Voir Bernard Drevon, « À propos d'*Un New Deal pour l'Europe* (par Michel Aglietta et Thomas Brand, Odile Jacob, Paris, 2013 ; Association des Amis de Thorstein Veblen, <http://thorstein.veblen.free.fr>, rubrique « Documents ».

26. Voir www.europaforum.public.lu, rubrique « Comprendre l'Europe ».

27. Cité par György Litván, « Democratic and socialist thought in Karl Polanyi's thought », p. 251-271, in Margie Mendell, Daniel Salée, *The Legacy of Karl Polanyi. Market, State and Society at the End of the Twentieth Century*, Macmillan, Londres, 1991, p. 260.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

le lit de Procuste de la fédération, parce que maintenant il est possible pour leurs gouvernements de coopérer librement »²⁸. Voilà donc, *a contrario*, le sens de la monnaie unique européenne : reconstruire le « lit de Procuste » du vieux capitalisme libéral, liquider la souveraineté des peuples au profit de celle du capitalisme, au prix de la vie des nations qui ne correspondent pas aux exigences de ce projet. Mais, l'idéologie eurolibérale perdra de sa capacité à organiser le réel si une stagnation longue est le prix à payer pour la perpétuation de la monnaie unique.

Retour sur la question de la souveraineté

Le spectre de Jean Bodin

La force de l'ordre monétaire exprime donc une cohésion socio-économique que seul le politique peut pérenniser. Mais, d'où émane cette capacité particulière du politique à mettre en forme un ordre socio-économique ? Au XVI^e siècle, une réponse est esquissée à cette interrogation : la souveraineté comme principe de puissance. On doit précisément à Jean Bodin (1529-1596), qui vécut durant la période des guerres de Religion, d'avoir précisé les contours de ce concept : « La souveraineté est la puissance absolue et perpétuelle d'une République »²⁹. Cette formule, devenue célèbre en science politique, doit être précisée pour éviter toute équivoque : la « République » est un « droit gouvernement de plusieurs mesnages, et ce qui leur est commun, avec puissance souveraine »³⁰.

28. *Ibid.*

29. Jean Bodin, *Les Six Livres de la République*, Jacques Du Puys, Paris, 1576, p. 119, cité par Pierre Mesnard, *L'Essor de la philosophie politique au XVI^e siècle*, Vrin, Paris, 1952, p. 483.

30. *Ibid.* p. 1, p. 480.

Des rapports entre monnaie et souveraineté...

Or, ce qui est commun, ce sont, par exemple, « les places, les temples, les marchés, les usages, les loix, la justice, les coutumes, les loyers, les peines »³¹. En termes plus actuels, ce principe de souveraineté peut être reformulé comme « pouvoir de coordination nécessaire à l'harmonie et au gouvernement de l'État »³². Et, affirmer que la souveraineté implique un caractère perpétuel, c'est dire que celle-ci renvoie à « la conscience directrice de la société, sous quelque forme qu'elle s'incarne »³³. En conséquence de quoi, « la souveraineté est puissance de donner et casser la loi »³⁴, ce qui implique entre autres de « décerner la guerre ou faire la paix [...] *hausser et baisser le titre, valeur et pied des monnaies* »³⁵. Dévaluer la monnaie ou faire la guerre sont ainsi autant de « marques de souveraineté », selon le mot même de Bodin.

Le lecteur nous pardonnera sans doute d'avoir fait des allusions à ces temps lointains mais, dans la confusion propre à l'époque présente où, s'agissant singulièrement de cette épineuse question de la souveraineté, il semble que toutes les extravagances et les approximations soient possibles³⁶, n'est-il pas nécessaire de s'en tenir à des réflexions fondées sur des mots sûrs ? Il est assez clair, maintenant, que : « Posons la souveraineté,

31. *Ibid.* p. 14, p. 482.

32. *Ibid.* p. 483. En langage moderne, la « république » de Bodin n'est autre que l'État.

33. *Ibid.*

34. *Ibid.* p. 222, p. 493.

35. *Ibid.* p. 223, p. 494. Nous soulignons.

36. Nous pensons ici à ce genre de considérations « post-modernes » développées par Toni Negri et son disciple, Yann Moulier-Boutang, qui font le délice d'une certaine intelligentsia. Voir Jérôme Maucourant, Bruno Tinel, « Le capital et la question nationale », *Actuel Marx*, n° 43, 2008, p. 140-153.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

nous instaurons la République »³⁷. Sans puissance de coordination, il ne peut y avoir ordre social juste, évidence occultée souvent par nos contemporains qui attendent de la « main invisible » et de ses bienfaits qu'elle instaure le bien commun. Or, hier comme aujourd'hui, défions-nous des idéologues « optimistes » qui pensent que le meilleur des mondes est advenu et qu'en conséquence il y a urgence à ne rien faire, et rappelons-nous que le pouvoir d'influer sur la monnaie est essentiel à la « puissance de coordination » évoquée plus haut.

Sans cet attribut primordial de la souveraineté retrouvée en Afrique comme en Europe, là où le bien commun l'exige, ce sont les intérêts des importateurs et de la classe financière qui seront privilégiés au prix de la stagnation des économies nationales. Il est utile de rappeler – ce qui est trop souvent occulté – que la politique monétaire a toujours eu un contenu de classe et que la fonction essentielle de l'idéologie est de confondre les intérêts de certaines classes avec l'intérêt général. L'évidence des bienfaits de la monnaie unique en Afrique ou en Europe est ainsi l'expression de l'idéologie dominante en ce qu'elle est idéologie des classes dominantes, la période de crise dessinant alors comme une fêlure dans le consensus idéologique.

L'actualité paradoxale de Nicolas Oresme

Remontons encore plus loin dans le temps : les innovateurs ont souvent les idées claires. Abandonner le franc CFA suppose de savoir à qui appartient la monnaie. Cette question est fondamentale car le premier effet aussi immédiat qu'inexorable, tant redouté par ceux qui sont riches en titres financiers, sera la dévaluation.

37. Pierre Mesnard, *L'Essor de la philosophie politique au XVI^e siècle, op. cit.*, p. 494.

Des rapports entre monnaie et souveraineté...

Il nous faut donc rappeler, avec Ibn Khaldûn (1332-1406), que « la monnaie constitue la propriété de tout le monde »³⁸, et non pas celle d'un prince ou d'une classe. À la même époque, Nicolas Oresme (1320-1382) précise : « Puisque [...] la monnaie appartient à la communauté, on voit bien que cette communauté peut en disposer à son gré et elle peut ainsi la muer. »³⁹ Les « mutations » de l'époque revenaient à dévaluer la monnaie, ce qui nous renvoie à notre problème. Ces noms illustres sont souvent mobilisés par des historiens traditionnels des idées économiques (voir par exemple Karl Pribram⁴⁰) comme précurseurs de débats modernes. Il est vrai que, pour une part, ces inventeurs de la thèse d'une « valeur intrinsèque aux métaux »⁴¹ considèrent comme injustes les mutations monétaires, et qu'ils constituent, d'une certaine façon, l'archétype de l'émergence de la pensée bourgeoise qui défend la pérennité des affaires contre l'arbitraire du politique et son (supposé) parasitisme foncier.

Il nous faut toutefois nuancer cette problématique. Certes, les besoins croissants de la construction de l'État, et par voie de conséquence d'une nation (leçon très actuelle), se sont heurtés aux réticences des « états » d'alors (les corps constitués), évidemment rétifs devant l'alourdissement des impôts. Nul étonnement à ce que

38. Ibn Khaldûn, (1967-1968) *Discours sur l'histoire universelle. Al Muqaddima*, traduit de l'arabe, présenté et annoté par Vincent Monteil, Actes Sud, Arles, 1997, p. 922.

39. Nicolas Oresme, *Traité des monnaies et autres écrits monétaires du XIV^e siècle*, textes réunis et introduits par Claude Dupuy, traduits par Frédéric Chartrain, La Manufacture, Lyon, 1989, p. 79.

40. Karl Pribram, *Les Fondements de la pensée économique*, préface par Pierre Chaunu, Economica, Paris, 1986, p. 24.

41. À l'encontre de la théorie de la *valor impositus* des thomistes qui confortait les « prérogatives monétaires royales ». Voir *ibid.*, p. 24.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

les intellectuels de l'époque, fins interprètes des intérêts établis, aient utilisé la théorie d'un refus de l'utilisation ordinaire de l'arbitraire monétaire du prince. Mais, ils étaient parfaitement conscients, comme la citation rapportée plus haut le prouve, qu'il existe des *états d'exception* qui justifient semblable acte de souveraineté. Le problème se déplace donc : qui peut qualifier une situation particulière comme relevant de l'*exception souveraine* ? Or, faire ou « casser » la loi, comme le dira Bodin, est cet acte de souveraineté qui fonde politiquement une société. La réponse d'Oresme est bien sûr l'écho des soucis du temps : la communauté peut disposer de la monnaie « à son gré [...] si cette même communauté a besoin d'une grosse somme d'argent pour la guerre, la rançon de son prince ou autre accident semblable »⁴². Bien sûr, c'est à la partie de la communauté « ou à sa partie la plus qualifiée qu'il convient de déterminer expressément ou tacitement quand, comment et à quel degré se présente la nécessité »⁴³. On voit comment ce promoteur du fondement métallique de la monnaie, qui constituera plus tard un socle de la pensée libérale classique, savait composer avec la contingence du politique. C'est ce fait que tous doivent avoir à l'esprit, quelles que soient aujourd'hui encore les différentes conceptions de la monnaie qui s'affrontent.

Bien sûr, cette liberté monétaire conquise par les peuples se paye de la responsabilité qui lui est corrélative. Mais, à l'ère démocratique qui est la nôtre, il y a des « experts » (dont on peut souhaiter qu'ils soient savants...) qui doivent seulement affronter le *tribunal de l'opinion*. Il y a donc le *savant*, d'une part, et de l'autre,

42. Nicolas Oresme, *Traité des monnaies et autres écrits monétaires du XIV^e siècle*, op. cit., p. 79. Le roi de France Jean II dit « le Bon » fut en effet fait prisonnier par les Anglais en 1356. C'est pour sa libération qu'une nouvelle monnaie sera émise, le franc, appelée à un certain avenir...

43. *Ibid.*, p. 83.

Des rapports entre monnaie et souveraineté...

le *politique*, pour reprendre la distinction de Weber, et c'est *in fine* le politique qui doit trancher selon les valeurs qui lui sont propres et qui peuvent être fort distinctes de celles défendues par les intérêts établis. Il ne s'agit pas ici de faire l'apologie d'un improbable parti de la dévaluation permanente ou de la démagogie monétaire, mais de rappeler les fondements sociaux de la monnaie et le fait que son gouvernement doit savoir épouser les aléas des changements démographiques, industriels et politiques. Cette adaptation, le principe même de la politique, implique donc une souveraineté.

Dans le cas africain qui nous occupe, c'est une association de républiques souveraines qui aura en charge la nouvelle monnaie. Pour être tolérable, un tel exercice en commun de la puissance ne peut se faire qu'entre égaux. Ce cas particulier est loin de la logique de subordination qui est celle du franc CFA et du mode de fonctionnement interne à la zone euro.

Conclusion

Résumons : la monnaie, de prime abord, semble être une institution marchande. Mais, les sociétés ont pu disposer de systèmes monétaires hautement raffinés alors que les marchés n'existaient pas ou étaient insignifiants : la raison est que la monnaie réglait des obligations statutaires fort complexes dans ces sociétés, lesquelles n'étaient pas de nature ou d'origine économique. Ainsi, les tributs, les amendes, les impôts, mais également tout ce qui est nécessaire pour accomplir les exigences des relations entre groupes, et enfin les exigences sacrificielles, sont à l'origine de la mobilisation de la monnaie comme moyen de paiement. C'est ainsi qu'elle *apaise*, comme l'indique l'étymologie de *payer*, les relations sociales, celles-ci s'inscrivant dans la dimension de l'alliance, c'est-à-dire, *in fine*, du symbole. Comme

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

unité de compte, elle est un moyen de codification qui donne une mesure institutionnelle des obligations des hommes entre eux ou entre ceux-ci et les dieux. La société de marché s'est ainsi emparée de cette institution plurimillénaire, largement prémarchande, pour en faire un moyen d'échange, mais n'a jamais pu gommer la dimension proprement politique de la monnaie.

La négation de cette dimension a constitué longtemps la justification de l'étalon-or. Cette institution, qui exprime parfaitement la tentative utopique de séparer le politique de l'économie, est propre à l'époque de la naissance du capitalisme industriel et se pose *en réaction* au principe émergent de la souveraineté populaire. Les années 1930 sanctionnent durement cette séparation institutionnelle, dénoncée par Polanyi avec force dans *La Grande Transformation*⁴⁴. Certes, cette époque est révolue, mais le principe du capitalisme demeure intact et il n'y a nul hasard à ce que perdure l'idéologie d'alors selon laquelle la monnaie est l'image de la marchandise. Aujourd'hui, la règle de l'indépendance de la banque centrale doit être considérée comme l'équivalent fonctionnel de l'étalon-or en cette période de seconde mondialisation. En trois décennies, le renouveau de la mondialisation libérale a détruit les freins institutionnels qui, depuis un demi-siècle, bridaient la finance, niant ainsi les desseins de nombreux peuples souverains : l'« indépendance » desdites banques centrales est réelle vis-à-vis des pouvoirs démocratiques mais non vis-à-vis de la finance.

Agissant en bons serviteurs de la doctrine de la « monnaie saine », les banquiers centraux ont prétendu instituer une rareté de la monnaie de façon qu'elle

44. Voir Jérôme Maucourant, *Avez-vous lu Polanyi ?*, préfacé par Alain Caillé, Paris, Flammarion, Paris, 2011, p. 166 sq.

puisse être pensée comme le reflet des marchandises, sans quoi, disait-on souvent, les excès des flux monétaires auraient déstabilisé l'économie de marché. Le piquant de l'affaire est que leur politique n'a en rien empêché la gabegie et l'excès du crédit privé qui est à l'origine de la crise de 2008. En réalité, la démesure du crédit ne leur posait pas problème aussi longtemps qu'elle concernait le seul secteur privé, car celui-ci est supposé se régler de lui-même, comme le crient à l'envi les idéologues du marché libre. La croyance en cette « autorégulation » a donc eu pour résultat une explosion des dettes publiques, nouvelle béquille du capital. Se libérer de la chaîne de l'or, par-delà des formes changeantes, a donc bien des justifications fondées sur l'histoire ou la théorie.

Le cas de certaines nations soumises à l'empire de zones monétaires unifiées en dépit de leurs aspirations légitimes à rejoindre un certain niveau de développement est, à cet égard, préoccupant. Le fait majeur est qu'elles sont *de facto* (comme la Grèce prise dans le chantage de l'exclusion de l'euro) ou *de jure* dans un *système de change fixe*, gouverné *in fine* au profit des intérêts des puissances de l'Europe du Nord. Un tel système n'a évidemment pas de sens, compte tenu des différences démographiques et des capacités industrielles. Mais, il sert les intérêts des classes dominantes dont la richesse est assise sur la préservation de leur capital financier ou d'une importation déréglée. Il importe peu à ces classes que l'émigration épuise les forces les plus vives de certains pays africains ou européens, tant cela sert leurs intérêts. Comme nous l'avons évoqué, c'est bien sûr le principe de la souveraineté qui doit être évoqué pour retrouver, partout où c'est nécessaire, l'indépendance monétaire. Certains trouveront paradoxal qu'un tel principe soit jugé plus vivant que jamais à l'heure de la mondialisation. À ceux-là nous dirons que les pensées de l'apparence

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

ne sont jamais les meilleurs guides de la politique ou de l'économie...⁴⁵

Vive l'Afrique libre !⁴⁶

45. Nous avons exploré cette question pour ce qui est du cas antillais : « Les Antilles entre empire du Capital et souveraineté des peuples », in Rosa Moussaoui *et alii*, *Qui ne connaît pas Monsieur Domota ?*, Desnel, Fort-de-France, 2009, p. 243-263.

46. Comme notre propos peut prêter à polémique, souvenons-nous de Nicolas Oresme écrivant : « En effet, selon Aristote, les affaires publiques sont généralement des objets de doute et d'incertitude. Donc, si quelqu'un soucieux d'établir la vérité voulait s'opposer à mes propos par ses dires ou ses écrits, il le fera bien, et si j'ai mal parlé, qu'il témoigne du mal, mais avec sagesse, de façon à ne pas paraître condamner arbitrairement et délibérément ce qu'il est impuissant à réfuter. », *Traité des monnaies et autres écrits monétaires du XIV^e siècle*, *op. cit.*, p. 91.

Chapitre 3

La genèse du franc CFA

Nadim Michel Kalife

Pour aborder la genèse du franc CFA, il est nécessaire de situer sa naissance dans le contexte international du système monétaire en vigueur à l'époque.

Avant 1929, le franc français ou métropolitain, émis par la Banque de France, avait seul cours dans toutes les colonies françaises, notamment en Afrique subsaharienne et du Nord. La loi du 29 janvier 1929 confia l'émission du franc circulant dans les colonies d'Afrique subsaharienne à la BAO (Banque de l'Afrique occidentale), une banque privée, placée sous la tutelle étroite de la Banque de France avec l'obligation stricte et respectée d'émettre trois unités monétaires en circulation pour une unité d'or en réserve. C'était le système de l'étalon-or qui régissait le fonctionnement des échanges monétaires à travers le monde.

Le franc français était l'héritier direct du « franc germinal » créé sous la Révolution et l'Empire napoléonien en 1803 par la Banque de France sur la base de 1 franc = 290,32 mg d'or fin. Par la suite, après maintes

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

opérations de dévaluation de la valeur or de ce franc au cours du XIX^e siècle, sa parité fut redéfinie par le gouvernement Poincaré en 1928 à 58,95 mg d'or fin.

Ce régime d'étalon-or resta en vigueur jusqu'à la Seconde Guerre mondiale.

Le 22 juillet 1944, les Accords de Bretton Woods (États-Unis) furent signés par les quarante-quatre nations Alliés – en présence de l'URSS comme « observateur » –, instituant le FMI et un nouveau système monétaire international, dénommé « Gold Exchange Standard » ou « étalon de change-or », où le dollar fut consacré comme nouvelle monnaie de réserve internationale à côté de l'once d'or. Sa valeur de change-or fut alors définie à 35 US\$ pour une once d'or fin. Ce nouvel ordre monétaire international fut adopté en raison du manque de réserves d'or pour approvisionner en liquidités suffisantes la très forte croissance attendue des échanges internationaux, une fois la paix rétablie. Cet enthousiasme économique était fondé sur la création de l'ONU¹ qui laissait espérer l'avènement d'une nouvelle ère de paix et de prospérité dans le monde d'après-guerre.

Certes, cette confiance suprême dans le dollar comme monnaie de réserve reposait sur la suprématie de la seule superpuissance économique à la fin de la Seconde Guerre mondiale, les USA : ils détenaient alors plus de la moitié des réserves mondiales d'or, stockées à Fort Knox. Néanmoins, il y avait une contrepartie à la reconnaissance du rôle prééminent du dollar dans le nouveau système monétaire international : les États-Unis s'étaient engagés envers leurs « alliés » à financer le tiers du coût de reconstruction de leurs villes et usines détruites au cours du conflit, les deux tiers restants

1. Organisation des Nations unies qui succédait alors à la SDN (Société des nations), créée au lendemain de la Première Guerre mondiale sans avoir réussi à sauvegarder la paix mondiale.

devant être autofinancés par chaque pays bénéficiaire. Mais il s'agissait d'une « aide liée », sous la forme de prêts en dollars destinés à financer des achats d'équipements américains, de façon à permettre aussi aux États-Unis d'éviter de subir la dépression économique attendue chez eux après la guerre.

Cependant, ces alliés européens dévastés par le conflit se révélèrent beaucoup plus faibles que prévu, et l'aide américaine pour un « programme de rétablissement européen » dut être révisée en Plan Marshall, sur recommandation de l'OECE (devenue OCDE en 1950). C'est ce Plan Marshall qui sera mis en œuvre pour la reconstruction européenne entre 1947 et 1951 : il financera, en valeur de l'époque, 11 milliards de dollars de dons et 2 milliards de dollars de prêt, de quoi générer la longue croissance européenne qui lui succéda sous l'appellation des « Trente Glorieuses ».

Malheureusement, le refus du bloc soviétique de bénéficier de l'aide du Plan Marshall² inaugure la division du monde politique d'après-guerre sous le nom de « guerre froide » entre l'Est et l'Ouest. Elle marque dangereusement les relations internationales durant plus d'un demi-siècle, de 1948 à la chute du mur de Berlin en décembre 1989. Cette tension Est/Ouest sert de mobile politique aux services secrets français pour animer les ressorts de la « Françafrique », qui naîtra dans la foulée des indépendances africaines de 1960. Cette Françafrique veillera de près sur les intérêts économiques et stratégiques français dans les anciennes colonies françaises d'Afrique pour éviter qu'elles ne tombent dans le giron de « l'ennemi » communiste.

2. L'URSS et ses satellites d'Europe de l'Est avaient renoncé à cette aide américaine par crainte de ses incidences politiques, puisqu'elle était conditionnée par la libéralisation des marchés bénéficiaires, alors que ce « bloc de l'Est », à régime politique communiste, avait établi une économie dirigée et planifiée centralement.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

C'est ce qui amena les services secrets de la Françafrique à isoler – comme ce fut le cas pour Sékou Touré en Guinée – ou à neutraliser – pour Modibo Keita au Mali et Sankara au Burkina Faso – les chefs d'État du pré carré français tentés de se tourner vers « l'Est » en s'échappant de la toile d'araignée politique tissée par Jacques Foccart, le « Monsieur Afrique » du général de Gaulle et de Jacques Chirac. L'assassinat du président du Togo, Sylvanus Olympio, releva de cette même stratégie d'éliminer les chefs d'État « anti-français ». Pire encore, l'impact indirect de ces tensions Est/Ouest à travers la Françafrique s'illustra par l'ingérence politique permanente de cette nébuleuse de type mafieux dans le devenir des jeunes républiques indépendantes d'Afrique subsaharienne francophone, dont les chefs d'État « agréés » abusèrent impunément et sans vergogne de leur pouvoir dictatorial. Il en résulta la « mauvaise gouvernance » qui vicia encore la gestion économique de ces PAZF. Le maintien au pouvoir de ces chefs d'État était lié à leur anticommunisme primaire et à leur « servitude volontaire » envers les services secrets de Jacques Foccart.

Le sort de la gestion du franc CFA en fut affecté indirectement, parce que le maintien au pouvoir de ces dictateurs sous la « protection » de la Françafrique ne les prédisposa guère à respecter la bonne gouvernance ni à se soucier du bien-être de leurs populations. Aussi n'étaient-ils pas intéressés à pratiquer une politique du crédit ni une stratégie monétaire qui soient au service du développement auto-entretenu, puisqu'ils étaient assurés de se maintenir au pouvoir par des élections nationales truquées, avec des scores irréalistes et risibles de plus de 90 %.

Cet exposé du contexte géopolitique nous éclaire sur l'environnement politique du franc CFA, qui circule depuis 1945 dans les pays de l'UEMOA en Afrique de l'Ouest et de la CEMAC en Afrique centrale. Aussi tous les chefs d'État de la zone franc ont-ils toujours respecté

La genèse du franc CFA

les deux banques centrales, la BCEAO et la BEAC, comme des institutions supranationales, comme une chasse-gardée de la France.

C'est dans ce contexte mondial qu'on peut comprendre les circonstances de la naissance du franc CFA.

Comment naquit le franc CFA

Le 25 décembre 1945, le nouveau système monétaire international, le Gold Exchange Standard, géré par le FMI, enregistra la valeur-or du franc français (FF) sur la base de 7,461 mg d'or fin ou de son équivalent en US\$, soit 1 US\$ = 119,50 FF. Toutes les autres monnaies nationales des pays adhérant au FMI furent aussi définies par leur parité en or fin et en dollar. Le dollar était l'étalon monétaire de référence dont le taux de change-or fut fixé à 35 US\$ l'once d'or fin, valeur considérée alors comme immuable³ pour assurer la stabilité des changes et la prospérité des échanges internationaux.

Quant au franc CFA proprement dit, c'est le 26 décembre 1945 que le gouvernement du général de Gaulle le fit

3. Mais ce système de change-or ne fonctionna dans sa forme originelle de change-or (c'est-à-dire de convertibilité de chaque devise en son poids déclaré en or) que vingt-six ans : jusqu'à la démonétisation de l'or, décidée le 15 août 1971, par le président Nixon qui dut suspendre la convertibilité du dollar en or sous la pression du général de Gaulle demandant la conversion en or de tous les avoirs en dollar de la Banque de France, risquant d'entraîner d'autres pays à vider les réserves d'or de la FED. C'est pour parer à cette menace que fut institué en janvier 1976, l'Accord de la Jamaïque mettant fin au régime de l'étalon de change-or obligeant chaque pays à définir et défendre la parité de sa monnaie avec le dollar et l'or. Désormais, chaque monnaie flottera librement sur les marchés des changes en fonction de l'offre et de la demande. Et le prix de l'or, dégagé de son ancienne parité officielle, se mit aussi à flotter librement en variant à la hausse continue et désordonnée de sa contrevaletur en dollar sur le marché international.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

enregistrer auprès du FMI, sous l'appellation de « franc des colonies françaises d'Afrique », en même temps que le franc CFP ou « franc des colonies françaises du Pacifique ». Ces deux monnaies coloniales avaient été créées par « scissiparité » du franc français, comme si elles étaient des enfants jumeaux et solidaires du FF, placées sous la tutelle du Trésor public français, garant de leur convertibilité en FF.

L'idée de distinguer le franc CFA du FF tient compte de la nature spécifique des structures de l'économie coloniale. En effet, celle-ci, à la différence de l'économie française, n'avait pas à se soucier de compétitivité industrielle : le « pacte colonial » la soumettait à la métropole qui cantonnait ses colonies dans le rôle exclusif de produire des matières premières, tandis que la métropole les transformait dans ses usines ou bien les exportait à l'état brut pour alimenter les réserves de change de la Banque de France.

Pour faire reconnaître cette monnaie coloniale par le FMI, sa convertibilité dut être entièrement garantie par le Trésor public de la France, sous réserve que le franc CFA ne circule qu'à l'intérieur de la zone franc et ne soit pas soumis aux assauts des spéculateurs cambiaires. De la sorte, la monnaie franc CFA se trouvait à l'abri des assauts des spéculateurs internationaux qui surfent quotidiennement sur les Bourses internationales à l'affût de la fragilité de certaines monnaies, dans le but d'en tirer profit en tablant sur leur dévaluation prochaine sous la pression des ordres d'achat/vente à terme menaçant de vider leurs réserves de change.

Le 20 janvier 1955, le gouvernement de Pierre Mendès-France voulut tenir compte de la distinction administrative entre les autorités coloniales françaises de l'AOF et celles de l'AEF en retirant à la BAO le monopole de l'émission du franc CFA pour le partager entre l'Institut de l'AOF et du Togo et l'Institut de l'AEF et du Cameroun. Rappelons que le Togo et le Cameroun étaient juridiquement distincts des colonies parce que sous mandat de la

SDN depuis 1920 (ce dont l'ONU hérita en 1945 au lendemain de la Seconde Guerre mondiale). En 1958, le général de Gaulle⁴ annonça la tenue d'un référendum dans les colonies françaises d'Afrique, pour leur offrir le choix de les associer à la France dans une « Communauté franco-africaine ». Celle-ci consistait en une autonomie administrative nationale tout en laissant à la France la gestion de leur monnaie commune (le franc CFA), de la défense et des affaires étrangères.

Mais la Communauté franco-africaine ne vit pas le jour, à la suite du choix pour l'indépendance adoptée par le Togo (le 27 avril 1958) et par la Guinée (en septembre 1958), ce qui amena toutes les autres colonies françaises d'Afrique subsaharienne à négocier leur indépendance avec la France en 1960. C'était l'air du temps, celui de la décolonisation, soutenue par les deux superpuissances mondiales de l'époque, les États-Unis et l'URSS, qui cherchaient à faire de ces ex-colonies des alliés politiques au sein de l'assemblée générale des Nations unies, où nombre de votes stratégiques avaient lieu en cette période de guerre froide.

Néanmoins, fait remarquable, tous ces pays nouvellement indépendants, très liés à leur ancienne métropole commune par de forts contrats de coopération économique et d'assistance technique et militaire, préférèrent conserver le franc CFA comme monnaie commune. Cela leur facilitait l'exercice du pouvoir parce qu'elle était toujours garantie par le Trésor public français, ce qui leur évitait le grave souci de gérer une monnaie indépendante. Seule la Guinée de Sékou Touré⁵, le 2 octobre 1958, rompit

4. Conformément à son discours de Brazzaville de 1944 avec sa vision de l'autodétermination des peuples : il était soutenu par son ministre sénégalais Léopold Sédar Senghor, coauteur de ce projet.

5. Il fut suivi le 1^{er} juillet 1962 par le président du Mali, Modibo Keita, qui créa sa propre monnaie indépendante, le franc malien, dont la valeur de change ne cessa de se déprécier, faute

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

tous liens avec la France pour se tourner vers l'URSS en créant sa propre monnaie, le franc guinéen⁶, indépendant du FF. Et, pour tenir compte de la déclaration d'indépendance des pays membres de cette zone monétaire franc CFA, le sigle FCFA fut rebaptisé « franc de la Communauté financière africaine » pour les pays de l'ancienne AOF (Sénégal, Mali, Niger, Burkina Faso (ex-Haute Volta), Côte d'Ivoire, Togo, Bénin (ex-Dahomey), et « franc de la Coopération financière en Afrique centrale » pour les pays de l'ancienne AEF (Cameroun, République centrafricaine, Tchad, Congo-Brazza, Gabon).⁷

Par ce moyen, cette monnaie commune de treize pays africains indépendants demeura sous la tutelle étroite du Trésor public français. Cela protégeait non seulement contre les spéculateurs cambiaires internationaux, mais aussi et surtout des effets à court terme de la gestion défectueuse des finances publiques de ces PAZF, jusqu'à ce que les conséquences à moyen terme de leur mauvaise gouvernance les amènent, dès 1981, à appeler à leur chevet le FMI et la Banque mondiale. Ces deux institutions de Bretton Woods vont alors leur imposer une discipline de gestion financière sous l'égide de PAS (plans d'ajustement structurel), censés rassurer leurs créanciers et leur éviter d'être déclarés en état de cessation de paiement de leurs dettes extérieures qui les

de contrôle du Trésor public français et de garantie extérieure, jusqu'à sa réintégration dans l'UMOA le 1^{er} juillet 1984.

6. Le franc guinéen n'est reconnu qu'en Guinée. Entre 1972 et 1986, il fut remplacé par le « syli » pour illustrer sa « guinéétude », mais l'on dut revenir au franc guinéen, toujours sans garantie extérieure, ce qui explique la faiblesse de sa cotation à 8468,5754 francs guinéens pour 1 €, le 22 février 2016.

7. Évoquons seulement les cas particuliers du Togo et du Mali. Le Togo n'a pas signé le traité de l'Union monétaire Ouest-africaine de mai 1962, et le Mali, qui fut signataire de ce traité, le répudia dès juillet 1962 et ne réintégra la zone UMOA qu'en 1984. Pour sa part, le Togo intégra la zone en 1963, après l'assassinat du père de son indépendance, le président Sylvanus Olympio.

mettrait au ban des nations.

Il faut savoir, d'autre part, qu'en contrepartie de la tutelle du Trésor public français sur le franc CFA la France continua, d'une autre façon (par le canal de ses subventions budgétaires qui venaient s'ajouter à son assistance technique et militaire), à faire jouer son influence économique, désormais qualifiée de « néocoloniale », sur ses anciennes colonies d'Afrique occidentale et centrale. Celles-ci passèrent ainsi du stade colonial à celui de « pré carré » africain de la France, où régna en chef d'orchestre de la sulfureuse « Françafrique », Jacques Foccart, le « Monsieur Afrique » du général de Gaulle depuis 1943. Cette ingérence notoire de la Françafrique dure jusqu'à la chute du mur de Berlin fin 1989, puis elle est ensuite relayée par d'autres réseaux d'affaires à caractère mafieux.⁸

Le 27 décembre 1958, le général de Gaulle, soucieux de renforcer l'image de l'économie française, créa le « nouveau franc » remplaçant 100 anciens francs métropolitains. Le franc CFA fut aussitôt redéfini égal à 0,02 FF. Cette nouvelle parité dura jusqu'au 11 janvier 1994 où la dévaluation de 50 % du FCFA la fit chuter à 1 FCFA = 0,01 FF. Enfin, le 1^{er} janvier 2001, la monnaie française disparut au profit de l'euro sur la base de parité 1 euro = 6,55957 FF, amenant le Trésor public français à garantir auprès de la BCE la parité du

8. Certes, la chute du mur de Berlin mit fin aux tensions Est/Ouest et à la guerre froide qui avait conditionné les relations internationales durant un demi-siècle, en favorisant l'instauration en Afrique subsaharienne de dictatures durables au nom de l'anticommunisme. Mais cette atmosphère kleptocrate et de manque d'État de droit dans l'Afrique subsaharienne perdure en ce XXI^e siècle, du fait de cet héritage direct de la Françafrique transmis à des réseaux locaux d'affaires qui empêchent l'émergence d'une classe moyenne dynamique et porteuse d'une vision de croissance diversifiée et de développement intégral. C'est ce qui explique, essentiellement, pourquoi cette partie de l'Afrique n'arrive pas à émerger en relevant substantiellement le niveau de vie de ses populations.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

franc CFA avec l'euro sur la base toujours actuelle de 1 euro = 655,957 FCFA.

L'arrimage fixe à l'euro renforce encore plus la solidité du franc CFA contre les risques d'assauts des spéculateurs monétaires internationaux, qui ont toujours bien réussi ailleurs qu'en zone franc à causer d'importants ravages, en déstabilisant de nombreux pays à monnaie faible et non « protégée », et en pillant leurs réserves à travers des ordres d'achat/vente à court terme donnés en Bourse sur leur monnaie.⁹

Les réévaluations du franc CFA en 1945 et 1948

Le franc français ayant été défini le 25 décembre 1945 auprès du FMI au taux de 1 US\$ = 119,50 FF et de 1 FF = 7,461 mg d'or fin, il a fallu justifier, auprès du FMI, la définition de la parité de la nouvelle monnaie franc CFA avec le FF, dont il dépendait étroitement pour circuler dans les seules colonies françaises d'Afrique où était précédemment en usage le même franc qu'en métropole. On dut alors prendre en compte la différence du taux d'inflation constaté dans les colonies françaises d'Afrique (qui s'étaient ralliées à la France libre du général de Gaulle) d'avec celui de la métropole sous occupation allemande de 1940 à 1944.

Ce nouveau raisonnement économique, appliqué à la monnaie circulant dans les colonies françaises d'Afrique (à la différence de l'avant-guerre, où le franc métropolitain était seul en vigueur), permit de fixer, le 26 décembre 1945, la parité du franc CFA à 1 FCFA = 1,70 franc métropolitain (au lieu de 1,00). En effet, l'inflation en France occupée

9. À titre d'illustration, en Afrique, un grand et riche pays comme le Nigeria s'est toujours fait piller ses énormes réserves de change (provenant du pétrole exporté) par ces spéculateurs, ce qui explique pourquoi la valeur de change du naira a dû chuter de 2 N = 1,00 US\$ à sa création en 1973 à 1 N = 0,005 US\$ en 2015.

La genèse du franc CFA

par Hitler avait été supérieure de 70 % à celle de ses colonies d'Afrique, du fait des frais d'occupation des troupes nazies. Puis, de 1945 à 1948, la France connut une perte de compétitivité de 15 % de ses exportations par rapport à ses partenaires industriels de l'OECE. Et le FMI autorisa la France à dévaluer sa monnaie FF de 15 % en octobre 1948.

Mais, comme cette perte de compétitivité ne concernait que la production industrielle française et guère l'économie de ses colonies, cantonnées à produire des matières premières exportées à l'état brut, le même raisonnement économique imposa de réévaluer le franc CFA de 15 % par rapport au franc métropolitain. Cela porta la convertibilité du franc CFA de 1 FCFA = 1,70 FF à 1 FCFA = 2 FF.

Cependant, à la surprise générale, le Trésor public français constata alors d'énormes mouvements de capitaux spéculatifs à la veille de cette réévaluation du franc CFA par rapport au FF. Il s'agissait de spéculateurs privés et de banques de la métropole qui avaient lancé des ordres d'achat de franc CFA la veille, pour les échanger le lendemain contre du FF en réalisant d'énormes plus-values. Ils avaient été informés à l'avance de cette réévaluation de 15 % du franc CFA. Et, comme ces opérations spéculatives avaient pour effet de gonfler artificiellement de 15 % la masse monétaire française correspondant à ces énormes mouvements de capitaux, sans contrepartie réelle, elles alimentèrent l'inflation intérieure française en nuisant à la stabilité de change du FF.

C'est alors que, pour échapper à l'avenir au cercle vicieux de ces risques de spéculation monétaire intra-zone franc, le gouvernement français, en accord avec le FMI, prit la décision de maintenir fixe¹⁰, désormais, la parité

10. Cette stabilité de convertibilité dura jusqu'à ce que l'obligation qui incombait à la France de gérer plus rigoureusement le FF dans l'objectif de la future monnaie commune européenne n'amène le gouvernement français à ne plus soutenir ce taux de change de 1 FCFA = 0,02 FF. Ce sera fait le 11 janvier 1994 : ce taux

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

du franc CFA et du FF, sur la base de 1 FCFA = 2 francs métropolitains, ou anciens « francs métro ». Toutefois, la fixité apparente de la convertibilité du franc CFA en FF, de 1948 à 1994, cachait les réelles variations du taux de change du franc CFA par rapport au dollar durant ce demi-siècle qui compta huit dévaluations du FF.

Les variations invisibles du cours de change du franc CFA entre 1948 et 1994

Cette fixité exceptionnelle du change entre le FF et le franc CFA entre octobre 1948 et le 11 janvier 1994 n'impliquait pas une stabilité absolue du franc CFA. En effet, ce dernier, arrimé fixement au FF à partir d'octobre 1948, dut subir huit dévaluations du FF intervenues après 1948.¹¹ Cette nouvelle équation fixe entre le franc CFA et le FF signifie que le franc CFA bénéficiait, désormais et automatiquement, des pertes de compétitivité industrielle de l'économie française obligeant la France à dévaluer sa monnaie par rapport à celles de ses principaux partenaires économiques occidentaux : États-Unis et RFA (République fédérale d'Allemagne).

Cette succession des huit dévaluations du FF eut pour résultat d'entraîner des dévaluations équivalentes du franc CFA par rapport au dollar après 1948. Cela permettait d'augmenter les prix d'achat aux paysans de leurs productions destinées à l'exportation, les stimulant à produire plus les matières premières d'exportation dont les recettes en devises (US\$ et £) alimentaient directement les réserves de la Banque de France.

Entre 1948 et avril 1986, il y eut huit dévaluations du

fut reconnu trop surévalué, du fait de la dégradation de la balance commerciale de la zone FCFA, dont les réserves de change avaient fondu à moins de trois mois d'importations

11. De façon invisible aux yeux des ressortissants ordinaires de cette zone, non versés dans le secteur import/export.

La genèse du franc CFA

FF par rapport au dollar et à l'or : 22,27 % en septembre 1949 ; 20 % en août 1957 ; 20 % en juin 1958 ; 17,55 % en décembre 1958 avec la création du nouveau franc ; 11,1 % en septembre 1969 ; 3 % en octobre 1981 ; 5,75 % en juin 1982 ; 3 % en avril 1986. Et le cumul de ces huit taux de dévaluation équivaut à une dévaluation globale de 70 % du FF (et donc du franc CFA) par rapport au dollar entre 1948 et 1986. Cela permit aux exportations de la zone franc de bénéficier d'une amélioration continue de leur compétitivité, du fait de la cotation de leurs produits en dollar sur les Bourses mondiales des matières premières. Aussi, la production des produits primaires d'exportation (café, cacao, palmistes, coton, etc.) et donc la croissance du PIB – constitué majoritairement de produits primaires – connurent, elles, une croissance continue tout au long de cette longue période.

Mais cela ne dura que jusqu'en 1985. En effet, à partir de 1986, le FF commença à se réévaluer fortement par rapport au dollar, en raison de son lien avec le deutsche mark – la monnaie allemande de l'époque, avant l'euro –, du fait du projet de création de la future monnaie commune européenne décidée par l'Europe des Six (France, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, Luxembourg, Italie).¹² Cette volonté d'intégration monétaire de la France dans la future monnaie commune européenne constitue l'une des causes de la dévaluation de 50 % du franc CFA en 1994, à côté de l'autre cause, plus grave encore : la gestion désastreuse des finances publiques des PAZF.

Dans ce contexte, la France, tenue de respecter la discipline monétaire et budgétaire propre à la zone Mark, fut amenée par les soins du gouvernement Balladur à ne

12. En effet, les engagements de rigueur monétaire et budgétaire du gouvernement français envers ses partenaires de l'Europe des Six finirent par aboutir à la première réévaluation du FF d'après-guerre, de 3,5 % le 13 septembre 1992.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

plus subventionner les déficits budgétaires des PAZF et à exiger le rétablissement de l'équilibre de leur balance commerciale. C'est ce qui explique l'impérieuse nécessité de dévaluer le franc CFA de 50 % le 11 janvier 1994.¹³

La politique économique de 1948 à 1993

Une politique monétaire à proprement parler suppose une réelle indépendance nationale associée à une volonté politique de transformation des structures économiques. Aussi faut-il retracer le contexte international entourant les économies des PAZF.

Durant quarante-six ans, du 17 octobre 1948 au 11 janvier 1994, où le franc CFA s'échangeait fixement contre deux anciens FF (dit franc métropolitain ou « métro ») ou ensuite contre 0,02 FF à partir de 1960, la France a été le principal partenaire extérieur des PAZF. La grande partie des biens consommés et la totalité des biens d'équipement des PAZF étant importés, et la majorité des produits importés en PAZF étant d'origine française, l'inflation dans les PAZF ne pouvait que reproduire celle de la France. Il était donc inutile de chercher à lutter contre cette inflation importée.

Les huit dévaluations du FF entre 1948 et 1986 servirent indirectement à stimuler les paysans à produire toujours plus du fait qu'ils recevaient de plus en plus d'argent en francs CFA pour leurs productions de café, cacao, palmistes, coton, et autres produits d'exportation, ce qui contribue à expliquer la croissance continue du PIB de ces PAZF jusqu'en 1985.

Cependant, à partir de 1986, le cours de change du

13. En vue de rétablir non seulement l'équilibre du commerce extérieur de la zone franc en renchérisant et freinant les importations, mais aussi l'équilibre des budgets des PAZF où la charge salariale de la fonction publique et celle de la dette intérieure baissèrent automatiquement de moitié en valeur réelle ou en franc CFA constant.

dollar en FF (et donc en franc CFA) s'effondra de façon durable¹⁴, ce qui réduisait d'autant les revenus en franc CFA des paysans, de même que la valeur du PIB. Malheureusement, cette baisse durable du cours du dollar en franc CFA fut aggravée par la chute des cours mondiaux de ces produits exprimés en dollar sur les Bourses mondiales, cette chute s'inscrivant dans un cycle baissier des produits primaires agricoles qui dura jusqu'à la fin de 1993, c'est-à-dire jusqu'à la dévaluation du franc CFA intervenue le 11 janvier 1994.

Concernant la politique monétaire de la BCEAO et de la BEAC, en raison de la garantie donnée par le Trésor français pour la fixité absolue du taux de change entre le franc CFA et le FF, ces deux Banques centrales n'avaient pas à se soucier du cours de leur monnaie commune, le franc CFA, par rapport aux devises étrangères.

Dès lors, elles se contentèrent de gérer la politique du crédit de la façon suivante. Il y eut une pratique rentière, héritage du passé colonial, avec des lignes de crédits à court terme (dites de campagne agricole), alloués plutôt au commerce de traite, auquel se livraient traditionnellement les compagnies coloniales françaises ou britanniques bénéficiant de taux préférentiels grâce aux solides cautions bancaires données par leur maison mère. On ne faisait pas trop confiance aux promoteurs locaux qui avaient plus le goût d'entreprendre dans la

14. Ce renforcement inattendu du taux de change du FF en dollar, et donc du franc CFA, provenait d'un effet d'entraînement de la puissance industrielle d'exportation de l'économie allemande dans le cadre du « serpent monétaire européen ». En effet, la monnaie allemande, le deutsche mark (DM), n'avait cessé de s'apprécier depuis qu'en 1953 un accord fut imposé par les États-Unis, obligeant tous les importateurs de produits allemands à les payer en DM, ce qui augmenta la pression de la demande sur cette monnaie et fit relever continûment son taux de change, et ce d'autant plus que l'économie allemande s'était spécialisée dans la fabrication de biens d'équipement de qualité supérieure dont toute l'Europe avait tant besoin au cours des Trente Glorieuses.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

transformation des produits primaires locaux pour mettre en valeur leur pays. Et cette réserve était justifiée aux yeux des banquiers par le manque de caution bancaire provenant de l'extérieur. D'ailleurs, l'industrie locale était jugée comme insuffisamment compétitive, notamment à cause de l'absence d'économies d'échelle, de la taxation élevée de la production locale ainsi que des taxations douanières établies aux frontières de tous les pays riverains, freinant en cela les échanges intra-régionaux de la zone franc.

Aussi a-t-il fallu attendre la dévaluation de 50 % en 1994 et la création de l'UEMOA (la veille de la dévaluation, soit le 10 janvier 1994, afin d'assurer des fondements réels solides à la monnaie commune) pour commencer à instituer (avec de grandes difficultés liées notamment aux obstacles à la liberté des échanges) une union économique entre les pays membres de la zone franc en Afrique de l'Ouest, tandis que dans la région comprenant l'ancienne Afrique équatoriale, on créa la CEMAC.

Il faut rappeler que cette lourde taxation intérieure de la production industrielle avait amené le Sénégal, en 1974, à instaurer une zone franche exonérée de taxes, en vue d'y développer des emplois industriels et de pouvoir exporter chez ses voisins des produits industriels à prix allégé. De même, le Togo prit cette décision en 1989. Mais aucune de ces deux expériences de zone franche industrielle ne connut le succès espéré, en raison de la concurrence écrasante des pays asiatiques émergents. Ceux-ci bénéficièrent de la sous-évaluation de leurs monnaies (dévaluées de 80 à 120 % en 1997 et 1998 à la suite de la « crise asiatique ») et de la moindre réglementation des droits de leurs travailleurs, leur permettant d'obtenir des coûts de production beaucoup plus bas qu'en zone franc. De la sorte il s'agissait, pour les autorités politiques des PAZF, de sauvegarder le pouvoir d'achat de leurs populations avec un franc CFA suré-

valué permettant d'acheter moins cher les biens de consommation importés à moindres coûts des pays asiatiques.

La politique économique des gouvernements de la zone franc n'avait donc pas, durant cette période, à se soucier d'industrialisation à grande échelle, en raison des surcoûts de production et d'absence d'économies d'échelle dans leurs marchés nationaux exigus jusqu'à l'avènement de l'union économique sous la forme de l'UEMOA et de la CEMAC. Cependant, il y eut, de 1973 à 1980, un cycle de boom des cours mondiaux de l'ensemble des matières premières, succédant aux premier et deuxième chocs pétroliers de 1973 et 1979. Cette manne exceptionnelle, qui dura sept ans, multiplia entre trois et six fois les recettes d'exportation de 1972 dans l'ensemble de la zone franc (UEMOA et CEMAC réunies). La zone franc avait alors l'occasion d'en profiter pour mettre en place une stratégie d'autofinancement d'une politique d'émergence économique.

Malheureusement, cette manne inattendue ne servit qu'à enrichir les élites politiques dirigeantes qui causèrent la ruine à long terme de tous ces PAZF. En effet, on assista au détournement des richesses nationales et au surendettement de ces PAZF. C'est ce qui les amena, au début des années 1980, à faire appel au FMI et à la Banque mondiale pour les aider à faire face à leurs créanciers.

Mais ces deux institutions de Bretton Woods ne purent atteindre l'objectif d'assainissement de la gestion publique de ces pays en raison du maintien au pouvoir de leurs dictatures, inamovibles grâce à leur inféodation à la Françafrique de Jacques Foccart. La cure de rigueur financière préconisée par le FMI, sous forme de plans d'ajustement structurels (PAS), ne put s'appliquer là où il le fallait, et ce sont les populations qui furent les victimes de cette politique d'austérité.

Les causes lointaines de la dévaluation du franc CFA

À cette dure cure d'austérité mise en place par les PAS à partir de 1981, vinrent s'ajouter deux phénomènes historiques qui eurent pour effet de plomber les finances publiques des PAZF entre 1986 et 1993. D'une part, le cours de change du dollar en FF (et donc du franc CFA) s'effondra, ramenant le change du dollar de 540 à 240 FCFA pour 1 dollar, ce qui divisa par 2,2 les recettes d'exportation de la zone franc, dont les produits étaient tous cotés en dollar à la Bourse de New York. D'autre part, il y eut en plus, et simultanément, une baisse continue de ces cours mondiaux libellés en dollar, ce qui aggravait la baisse des recettes d'exportation de la zone UMOA. Cette double baisse cumulée des recettes d'exportation se traduisit par un énorme déficit du commerce extérieur de la zone franc et la baisse concomitante du niveau de ses réserves de change déposées auprès du Trésor français, jusqu'à ne plus couvrir les quotas requis pour les encours des crédits à l'économie et la masse monétaire en circulation.

Ces effets inquiétèrent le Trésor français, garant du franc CFA dont les règles de gestion monétaire n'étaient plus respectées. Et, vis-à-vis du FMI, cette énorme baisse des recettes d'exportation privait les PAZF des moyens de remboursement de la dette extérieure après avoir payé les charges ordinaires de leurs budgets. En outre, cette double baisse des recettes d'exportation contribua à une baisse de 30 % du PIB global de la zone franc entre 1986 et 1993, sans qu'aucun gouvernement ne sût prendre des mesures contra-cycliques de redressement économique, du fait des mauvaises habitudes de gouvernance. Il en résulta que les recettes fiscales ne suffirent même plus, dans certains PAZF, à payer les seuls salaires de la fonction publique, tandis que dans les autres pays

ces salaires absorbaient 70 à 90 % des recettes budgétaires !¹⁵

Dans ces conditions, il devenait impossible pour ces PAZF de respecter leur cahier des charges, notamment le remboursement échelonné de leur dette extérieure. C'est alors que le FMI dut renégocier ces dettes extérieures à la baisse avec les créanciers, en employant ses moyens de pression sur les créanciers privés accusés de laxisme, tandis que les grands pays créanciers acceptaient de prendre en compte la faiblesse de ces PAZF pour effacer une partie de leurs dettes.

Entre-temps, la chute du mur de Berlin en décembre 1989 fit déferler une vague de néolibéralisme économique qui, à partir de 1995, instaura la libéralisation totale des échanges extérieurs des PAZF sous l'égide de l'OMC. Toute la zone franc y a adhéré, sur vive recommandation des bailleurs de fonds, dont la France, le FMI et la Banque mondiale.

Les circonstances de la dévaluation du franc CFA en 1994

L'épouvantail du bloc de l'Est ayant disparu avec la chute du mur de Berlin en novembre 1989, d'une part, et d'autre part, la France s'étant engagée depuis 1990 à atteindre les objectifs disciplinaires de la future monnaie commune européenne imposant la règle d'équilibre budgétaire, le gouvernement français de cohabitation

15. Depuis les années 1975, la part des PAZF était devenue de plus en plus faible dans le commerce extérieur de la France qui s'ouvrit de plus en plus à l'Europe des Six. Par contre, les plans d'austérité imposés par le FMI à partir de 1983 avaient souvent amené les PAZF à obtenir de la France une aide spéciale, à répétition, servant à combler le déficit de leurs budgets nationaux, notamment pour les aider à payer les salaires mensuels de la fonction publique. Ce geste du gouvernement français se faisait dans le souci de sauvegarder les intérêts de la Francafrique.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

du Premier ministre Édouard Balladur refusa, en 1993, à la différence des habitudes de la « Françafrique », de subventionner les budgets des PAZF, comme il l'avait fait pour les six dernières années. C'est ce qu'on a appelé la « doctrine Balladur » ou doctrine d'Abidjan.

Il n'y avait donc plus d'autre alternative, pour payer à l'avenir les salaires de la fonction publique des PAZF, que de procéder à une dévaluation surprise de 50 %. Cela eut lieu à Dakar le 11 janvier 1994, à l'occasion d'une réunion des chefs d'État des PAZF¹⁶, en présence du ministre français de la Coopération, des directeurs généraux du FMI et de la Banque mondiale.

Cette dévaluation inattendue, opérée pour la première fois en quarante-neuf ans d'existence du franc CFA, permit de faire baisser de moitié la part de ces salaires dans les budgets nationaux, tout en attendant de la réduire encore plus en bloquant les avancements et les indices de la fonction publique, et en ne renouvelant pas certains postes de retraités. De la sorte, chaque PAZF put organiser le remboursement de sa dette extérieure en sacrifiant les salariés de la fonction publique et, par ricochet, en bloquant les salaires du secteur privé.

Cette situation de réduction du pouvoir d'achat des salariés dura jusqu'à ce que l'initiative PPTE (pays pauvres très endettés) effaçait 90 % de la dette extérieure restante de chaque PAZF, entre 2005 et 2010, selon les performances d'assainissement de la gestion des finances publiques.

16. Convoqués officiellement pour régler le problème de mauvaise gestion de la C^{ie} Air Afrique, en vue de contourner les rumeurs pesantes de dévaluation du FCFA qui couraient depuis plusieurs mois...

Chapitre 4

Le fonctionnement et le rôle des comptes d'opérations entre la France et les pays africains

Bruno Tinel

Quelle est l'efficacité des politiques, notamment monétaires, adoptées en zones CFA depuis des décennies ? Au regard de quels objectifs ? Il devrait être possible de s'interroger sur le coût économique exorbitant que paient les zones franc CFA en vue de bénéficier d'une « stabilité monétaire » tant vantée. La plupart du temps, celle-ci est en effet présentée dans les littératures officielles comme un principe tout aussi intangible que bénéfique à l'ensemble des composantes des économies concernées. Pourtant, est-il vraiment justifié de continuer à affirmer que la « stabilité monétaire », telle qu'elle est conçue et pratiquée dans les deux zones CFA, est une condition et non un obstacle à un développement endogène digne de ce nom ?

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Entre, d'un côté, le spectre de l'hyperinflation et, de l'autre, celui de la déflation, il existe en réalité d'importantes marges pour définir une politique monétaire stable et adaptée aux besoins de l'économie. Trop souvent, la notion de « stabilité monétaire » sert à entraver le débat : qui serait assez idiot pour se faire l'avocat de l'instabilité et du chaos monétaire ? Pourtant, la notion de « stabilité monétaire » ne va pas de soi, elle n'a de sens qu'en relation avec une dynamique macroéconomique d'ensemble. Dans les zones CFA, cette notion donne trop souvent l'impression de servir à apporter de la respectabilité à une politique monétaire en réalité trop restrictive et servant principalement les intérêts bien compris des groupes européens¹ – en particulier français – intervenant dans les pays membres de ces zones monétaires et de leurs élites rentières.

L'inadaptation de la politique monétaire aux besoins des économies en zones CFA résulte d'un double problème : d'abord de structure et ensuite de doctrine. Du point de vue de la structure, la politique monétaire en zones CFA est en partie inscrite dans les spécificités institutionnelles qui font exister ces deux monnaies à parité fixe avec l'euro. C'est ici que le fonctionnement des comptes d'opérations doit être explicité. Ensuite, du point de vue de la doctrine, à l'intérieur même des règles de fonctionnement – pourtant fort étroites – des zones CFA, il existe des marges qui demeurent inemployées par ses banquiers centraux, malgré d'immenses besoins financiers insatisfaits. Les structures institutionnelles des zones CFA rendent la politique monétaire rigide et, dans bien des cas, trop restrictive, compte tenu du niveau de développement des pays concernés.

1. Notons que les opérateurs chinois, ou de n'importe quel autre pays, qui se positionnent en zone CFA sont également en mesure de bénéficier de l'avantage de dégager, dans une des zones les plus pauvres du monde, des profits convertibles en euro sans risque de change.

Le fonctionnement et le rôle des comptes d'opérations...

À l'intérieur de ces structures, les choix opérés par les dirigeants des zones CFA accentuent davantage encore le caractère restrictif de la politique monétaire, au-delà de ce qu'imposent les règles légales de fonctionnement.

La parité fixe CFA/euro

Ordinairement, quand un pays souhaite maintenir sa monnaie à parité avec une ou plusieurs autres monnaies, il doit acheter ou vendre sa monnaie contre des devises étrangères en fonction des fluctuations de l'offre et de la demande sur le marché monétaire. Si la monnaie nationale est très demandée, pour éviter qu'elle ne s'apprécie par rapport aux autres monnaies, la banque centrale achète alors des devises en vendant sa monnaie nationale. Elle engrange donc des devises : ses réserves augmentent. Si la monnaie nationale est peu recherchée sur le marché monétaire, son cours va au contraire avoir tendance à se dégrader, la monnaie se dévalorise car il y a un excès chronique de l'offre de monnaie nationale contre devise. Pour défendre la parité, la banque centrale doit donc intervenir pour acheter, sur les marchés des devises, la monnaie nationale dont elle a la garde en vendant des devises. Il faut ainsi que la parité soit défendable, c'est-à-dire que l'objectif de change ne fasse pas de la monnaie nationale une monnaie trop « forte ».

La capacité de la banque centrale à défendre sa monnaie contre la dévalorisation par rapport aux autres monnaies est donc limitée par les réserves qu'elle a réussi à constituer. Pour faire simple, sa capacité à constituer des réserves dépend du solde de la balance courante : s'il est excédentaire, cela signifie que le pays ne consomme pas la totalité de son revenu national, il dégage donc une épargne, ce qui se traduit par une augmentation des réserves de change détenues par la banque centrale. Dans ce cas, par définition, l'économie dont la balance est excédentaire détient une créance nette sur le reste du

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

monde, autrement dit sa balance des capitaux est déficitaire du même montant. Il se passe l'inverse lorsque les exportations sont plus faibles que les importations. Pour maintenir constante la parité de la monnaie nationale à un niveau défini *a priori*, il faut avoir continuellement des réserves de change en quantité suffisante, ce qui n'est pas facile surtout pour une petite économie dépendante et si l'objectif de change est trop élevé.

Il est possible de présenter les choses sous un autre angle : pour favoriser le développement industriel et trouver des débouchés externes, les autorités souveraines peuvent décider d'imposer un contrôle des changes afin que la monnaie nationale soit sous-évaluée, c'est-à-dire que le taux de change soit adapté aux besoins de développement interne et permette d'exporter à bas prix. C'est la stratégie adoptée par la Chine depuis plusieurs décennies. Dans l'hypothèse où l'économie est suffisamment diversifiée, ce qui dépend en partie d'une telle politique, il en résulte alors des excédents commerciaux systématiques grâce auxquels on peut constituer des réserves de change et détenir durablement des créances sur ses partenaires commerciaux. Une telle politique donne la possibilité de dégager des marges de manœuvre internes car elle permet d'assurer, pour les résidents, un accès souple aux liquidités pour la dépense interne et l'investissement. Elle permet également d'obtenir des marges de manœuvre externes, y compris sur le plan géostratégique, car détenir des créances sur d'autres pays signifie à la fois de moins dépendre d'instances telles que le FMI et agir potentiellement sur leurs taux d'intérêt ainsi que sur le cours de leurs monnaies. Mais une telle politique se pratique au détriment des partenaires commerciaux, qui subissent une forme de dumping monétaire, lequel peut malgré tout s'avérer acceptable pour eux tant que le pays qui contrôle son taux de change se positionne dans des secteurs à plus faible valeur ajoutée où prévaut un effet

Le fonctionnement et le rôle des comptes d'opérations...

prix également bénéfique – dans une certaine mesure – pour les pays importateurs.

Une telle politique monétaire, orientée par les intérêts internes en matière de développement, n'est pas possible en zones CFA comme elle fonctionne actuellement. Pourtant, couplée à des politiques industrielles volontaristes, une telle stratégie est très favorable à l'activité, au développement et à l'intégration des secteurs industriels domestiques les uns aux autres. Certes, il en résulterait très probablement un taux d'inflation moins bas que les 2,5 % invariablement constatés en zones CFA, mais est-ce si grave ? Si l'inflation s'anime un peu, après tout, c'est bon signe : cela signifie que la demande est vigoureuse et, par ailleurs, cela rend les finances publiques plus facilement soutenables, car les recettes fiscales sont alors plus dynamiques et la valeur réelle des dettes s'allège un peu. Laisser l'inflation atteindre 4 %, 6 %, voire 8 % en moyenne devrait être sérieusement envisagé, l'instabilité globale ne serait pas nécessairement plus grande et cela inciterait à investir plutôt qu'à thésauriser. En effet, dans le système CFA actuel, la stabilité monétaire se paie par une forte instabilité réelle sur le marché des biens et services et sur le front de l'emploi.² Il serait préférable de faire en sorte que le système des prix soit en mesure de jouer un rôle dans les ajustements, ce qui ne contraindrait pas à sacrifier régulièrement l'économie réelle sur l'autel de la stabilité monétaire.

Pourtant, quand bien même les autorités monétaires des zones CFA souhaiteraient vraiment s'inspirer de

2. Ces questions fondamentales d'un point de vue économique sont discutées de manière approfondie par Shantayanan Deva-
rajan et Dani Rodrik, « Do the benefits of fixed exchange rates
outweigh their costs ? The franc zone in Africa », *CEPR discussion
papers*, n° 561, 1991 www.cepr.org et Marc Klau « Exchange rate
regimes and inflation and output in Sub-Saharan countries », *BIS
working papers*, n° 53, 1998, www.bis.org, rubrique « Research and
publications ».

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

l'expérience de la Chine, elles n'auraient pas les marges de manœuvre requises pour mener une telle politique monétaire compte tenu des contraintes institutionnelles qui définissent les CFA.

En quoi consistent les comptes d'opérations ?

Les banques centrales des zones CFA n'assument pas elles-mêmes la fixité de leur monnaie avec l'euro³, c'est le Trésor français, c'est-à-dire le budget de l'État (et non pas la Banque de France), qui en a la charge.⁴ Le problème résultant de réserves limitées ne se pose pas *a priori*, mais, en contrepartie, les pays des deux zones CFA déposent auprès du Trésor public, en France, leurs réserves de change. Le Trésor français apporte ainsi une garantie de convertibilité présentée comme illimitée⁵

3. Le taux de change est le suivant : 1 € = 655,957 francs CFA et 1 € = 491,96775 francs comorien.

4. Pour une présentation historique et institutionnelle du CFA, lire le chapitre de Nadim Michel Kalife dans le présent ouvrage et l'opuscule de Demba Moussa Dembele, *Zone franc et sous-développement en Afrique*, ARCADE, Dakar, 2015, qui propose en outre une évaluation critique de cette union monétaire et présente les projets de monnaie unique de la CEDEAO, de la Banque centrale africaine et du Fonds monétaire africain ; à propos de la recherche d'une « troisième voie » par le Mali entre 1960 et 1963, Voir Guia Migani, « L'indépendance par la monnaie : la France, le Mali et la zone franc, 1960-1963 », *Relations internationales*, n° 133, 2008, p. 21-39.

5. Cette idée d'une convertibilité *illimitée* du CFA en euro quel que soit le solde de la balance des paiements de l'Union (ce solde pouvant devenir débiteur sans limite fixée *a priori* concernant la durée ou le montant) est ostensiblement présente dans les documents officiels régissant le CFA et nombreux sont ceux qui, à l'instar de Michel Lelart, « L'Union monétaire en Afrique de l'Ouest », *L'Économie politique*, n° 19, 2003/3, p. 106-112, ou Sylviane Guillaumont Jeanneney, « L'indépendance de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest : une réforme souhaitable ? », *Revue d'économie du développement*, vol. 14, 2006/1,

Le fonctionnement et le rôle des comptes d'opérations...

des monnaies émises par les instituts d'émission de la zone franc.⁶ En contrepartie de cette convertibilité, les réserves de change sont centralisées, à deux niveaux : les États des deux zones UEMOA et CEMAC centralisent leurs réserves de change auprès de leur banque centrale, lesquelles sont tenues d'en déposer 50 % auprès du Trésor français, sur un compte d'opérations ouvert au nom de chacune d'elles (au-delà de ce seuil, des dépôts facultatifs sont possibles sur un « compte spécial de nivellement »⁷). Ces comptes sont rémunérés au taux de facilité de prêt marginal de la BCE – ce taux est aujourd'hui très bas : 0,25 % depuis le 16 mars 2016 – et offrent la possibilité d'un découvert présenté comme illimité, moyennant un paiement d'intérêts en cas de position débitrice.

Le véritable ancrage du CFA n'est pas tout à fait l'euro mais le DTS, car les avoirs déposés dans les comptes d'opérations sont garantis contre une dépréciation de l'euro par rapport au DTS : le 31 décembre de chaque année, les comptes d'opérations sont crédités du montant de la dépréciation ; ce montant est calculé cumulativement au jour le jour dans une comptabilité annexe, qui est dans ce cas remise à zéro. Néanmoins, ce mécanisme est asymétrique car une appréciation nette de l'euro par rapport au DTS ne se traduit pas par un débit sur les comptes d'opérations mais par un

p. 45-77, reprennent cette formule sans l'interroger. Nous verrons plus loin que c'est en réalité l'état de la jauge constituée par les comptes d'opération (lesquels ne sont en rien un « mécanisme », contrairement à ce qui est fréquemment écrit) et par le taux de couverture des émissions qui a, dans les faits si ce n'est en droit, limité la convertibilité.

6. Ces instituts sont au nombre de trois : la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, la Banque des États de l'Afrique centrale et la Banque centrale des Comores.

7. Le compte spécial de nivellement est un peu moins bien rémunéré et ne fait pas l'objet d'une garantie de change de l'euro avec le DTS (droit de tirage spécial, actif de réserve international créé par le FMI en 1969).

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

report, dans la comptabilité annexe, des gains de change cumulés quotidiennement durant l'année $n-1$, sur le montant du 1^{er} janvier de l'année n ; dans ce cas de figure, la comptabilité annexe n'est donc pas remise à zéro.

Les banques centrales peuvent recourir sans limitation aux avances du Trésor français, mais, en contrepartie, ces avances doivent avoir un caractère exceptionnel, c'est-à-dire que les comptes d'opérations ne peuvent devenir durablement débiteurs. Une sorte de dispositif d'alerte a été mis en place : les émissions monétaires en zones CFA doivent être couvertes à hauteur de 20 %, au minimum, par les réserves de change. Si ces critères sont respectés, quel que soit le niveau des comptes d'opérations, la parité du CFA sera maintenue par le Trésor français.

Dans ce système, le Trésor français accepte de donner à ses correspondants des euros contre des CFA, et *vice versa*, à taux fixe et de manière supposément illimitée, mais à condition que les réserves de change ne fondent tout de même pas trop. En effet, si le stock de CFA détenu par le Trésor augmente continuellement, cela signifie qu'en présence de taux de change ajustables, le franc CFA se dévaloriserait. Par conséquent, il se peut qu'à mesure que les CFA détenus par le Trésor augmentent (ce qui signifie une dévalorisation virtuelle), le solde des comptes d'opérations se détériore. Au fond, les euros offerts par le Trésor contre des CFA sont gagés sur les réserves. Ces dernières permettent en quelque sorte de compenser les tensions de change virtuelles entre l'euro et le CFA (ici une dévalorisation virtuelle du CFA détenu en grande quantité par le Trésor).

Ce qu'il convient de comprendre ici, c'est qu'il n'y a aucun mécanisme spécifique aux comptes d'opérations. Ces derniers servent simplement d'indicateur, ils sont une jauge. Ces comptes remplacent en quelque sorte le taux de change en tant qu'émetteur de signal. S'ils se remplissent, le Trésor français sait qu'il ne paiera pas

Le fonctionnement et le rôle des comptes d'opérations...

de sa poche les euros remis aux banques centrales de la zone franc. En revanche, s'ils se vident trop, les fonctionnaires en charge de sa gestion tireront le signal d'alarme à l'approche du seuil des 20 %, parce que les euros échangés contre des francs CFA finiront par être payés par les contribuables de France... mais le système est simplement conçu pour que cela n'arrive pas. En effet, le Trésor français ne commence à « aider » les banques centrales africaines qu'au moment où ces dernières ont procédé au « ratissage »⁸ de toutes les devises détenues dans leurs zones respectives, notamment auprès des banques commerciales, et même du FMI. C'est seulement après ce ratissage que le Trésor met les euros à disposition des banques centrales. La seule fois où les réserves ont beaucoup diminué, en 1993, le processus a abouti à la dévaluation de janvier 1994.⁹ Drôle d'assureur que le Trésor !

8. Le système est connu et se nomme la « clause de ratissage », cette clause signifie que si les disponibilités en devises sont considérées comme devenant insuffisantes par le Trésor français, les banques centrales en zone CFA doivent centraliser toutes les devises en les rachetant contre des CFA auprès des entreprises privées et des organismes publics.

9. Malgré la dégradation du taux de couverture des émissions monétaires, Pierre Villa, « Dévaluation du franc CFA et profitabilité à l'exportation », *Économie Internationale*, 1994, n° 58, p. 33-51, met en évidence qu'il n'est pas aisé de soutenir l'idée d'un CFA surévalué durant la période qui précède la dévaluation en se basant uniquement sur les critères habituels ; également Blaise Gnimassoun, « Mésalignements du franc CFA et influence de la monnaie ancre », *Économie & Prévision*, n° 200-201, 2012/2, p. 91-119 ; pour des éléments méthodologiques permettant d'analyser l'effectivité et l'efficacité d'une dévaluation, voir Patrick Guillaumont et Sylviane Guillaumont Jeanneney, « De l'effectivité de la dévaluation des francs CFA. Quelques enseignements tirés du Cameroun et de la Côte d'Ivoire », *Revue économique*, vol. 48, n° 3, 1997, p. 451-460 ; pour une discussion générale et toujours d'actualité sur les enjeux de la dévaluation en zone CFA, voir Jacques Adda, « Quelques remarques sur la parité du franc CFA et l'avenir de la zone franc après Maastricht », *Observations et diagnostics économiques : revue de l'OFCE*, n° 41, 1992, p. 293-301.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

La valeur externe du CFA est ainsi déléguée à une entité extérieure, le Trésor français, qui bénéficie de ces devises pour son propre financement. De ce point de vue, ce système de centralisation des devises des zones CFA contribue à financer une fraction, très petite (0,5 %), de la dette publique française.¹⁰ Certains affirment que ce système est injuste dans la mesure où « la France continue à voler ses anciennes colonies ». Néanmoins, il convient d'être lucide car c'est un argument secondaire au regard du reste : du point de vue de la France, le gain matériel apporté par la centralisation de ces devises sur les fameux comptes d'opérations est microscopique. La France est l'un des pays dont la dette publique est la plus attractive au monde. Elle n'a pas besoin des réserves de change de ses anciennes colonies pour se financer. Le principal intérêt du gouvernement français dans ce système relève de la géopolitique internationale, car il lui permet de conserver ses anciennes colonies dans sa sphère d'influence.

La perpétuation d'un tel système après l'indépendance des pays des zones CFA est considérée à juste titre par nombre d'observateurs, en Afrique comme en France, comme scandaleuse. La grande violence symbolique du maintien très visible d'un rapport colonial doit être soulignée. Les symboles, ça compte. Les pays des zones CFA continuent à déléguer à l'ancienne puissance coloniale la gestion de la valeur externe de leur monnaie et, ce faisant, ils lui apportent même des facilités (très modestes) de financement pour sa dette publique. Certes, les pays des zones CFA ne seraient sans doute pas en mesure de maintenir eux-mêmes la parité fixe avec l'euro. Mais en ont-ils vraiment besoin ? Et quand bien même ce pourrait être souhaitable à certains égards, en quoi l'objectif d'une parité

10. En 2014, les avoirs déposés par les banques centrales africaines auprès du Trésor français représentaient 6 950 milliards de CFA, soit 10,6 milliards d'euros, *Rapport annuel de la zone franc*, 2015, annexes 1 et 2, www.banque-france.fr, rubrique « Euro-système et international ».

Le fonctionnement et le rôle des comptes d'opérations...

fixe devrait-il primer sur tout autre objectif en matière de politique économique ? Ce dispositif assumé par la France leur apporte une stabilité externe qu'ils ne seraient peut-être pas en mesure de s'offrir. Mais à quel prix ?

Enfin, la France se trouve en mesure d'assumer cette mission précisément parce que les économies des zones CFA sont très petites au regard de sa propre économie ; les PIB des zones UEMOA et CEMAC représentent en effet 7 % du PIB de la France en 2014, pour une population deux fois et demi plus importante. Si les économies des deux sous-régions CFA venaient à se développer et à grossir trop vite, la France serait moins en mesure d'assumer ce paternalisme monétaire à leur égard. En des termes moins polémiques : ce système est faisable tant que les économies des zones CFA demeurent de petite taille au regard de celle de l'économie française. Dans son fonctionnement actuel, on peut douter de la capacité de ce système à permettre aux économies des deux sous-régions d'émerger sur des bases endogènes plutôt qu'à contribuer à la perpétuation de son sous-développement et de sa dépendance, vis-à-vis des marchés internationaux de matières premières sur lesquels ces pays n'ont aucune prise et vis-à-vis des bailleurs de fonds étrangers.

Quelle politique monétaire pour la zone CFA ?

Dans ce système, les banques centrales des zones CFA, ayant en mémoire que la dévaluation de 1994 leur a été imposée par le gouvernement français en raison du franchissement du seuil plancher des 20 %, privilégient une stratégie visant à maximiser l'écart avec ce seuil-planher sous contrainte d'une inflation-cible de 2 %¹¹,

11. Plus précisément, la BCEAO poursuit une cible de 2 % tandis que l'UEMOA affiche une cible de convergence d'inflation à 3 % ; il va sans dire qu'un tel affichage n'est pas cohérent et ne contribue pas à réduire l'incertitude.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

ce qui a peu de chances de correspondre *a priori* aux besoins économiques réels. Ainsi, lorsque les réserves baissent, les banques centrales des zones CFA peuvent être tentées de chercher à durcir leur politique monétaire, en vue d'améliorer leur taux de couverture et de s'éloigner ainsi autant que possible du seuil fatidique des 20 %. Plusieurs canaux sont susceptibles de conduire, imparfaitement, à ce résultat.¹² En voici une liste non exhaustive. D'une part, le durcissement des conditions de refinancement des banques permet de réduire les engagements à vue de la banque centrale. D'autre part, un accès plus onéreux aux liquidités et une baisse des concours aux Trésors des zones CFA sont susceptibles de limiter le déséquilibre de la balance commerciale en bridant la demande intérieure. Néanmoins, ces mesures sont limitées. Elles ne peuvent que ralentir le processus d'érosion du taux de couverture car elles ne permettent pas d'améliorer la compétitivité à l'exportation. Elles ne peuvent agir directement sur les flux intrants de devises, lesquels dépendent en premier lieu de l'état des marchés mondiaux des matières premières. En outre, sur ces marchés, les exportations des zones CFA rapportent d'autant moins, ou d'autant plus, de devises exprimées en CFA (c'est ainsi qu'elles apparaissent au bilan des banques centrales) selon que l'euro s'apprécie, ou se déprécie, au regard des monnaies de facturation des matières premières et biens agricoles exportés pour l'essentiel en dollars. De ce point de vue, la valorisation des exportations des zones CFA est conditionnée à l'évolution du taux de change entre l'euro et le dollar, lequel ne dépend quasiment pas de la

12. Pour une étude détaillée sur les canaux de transmission de la politique monétaire en zone UMOA, voir Kako Nubukpo, « L'impact de la variation des taux d'intérêt directeurs de la BCEAO sur l'inflation et la croissance dans l'UMOA », *Notes d'Information et Statistiques*, n° 526, série « Études et Recherches de la BCEAO », juin 2002, www.bceao.int

Le fonctionnement et le rôle des comptes d'opérations...

politique monétaire pratiquée par les banques centrales des zones CFA.

Les moyens d'action des banques centrales africaines des deux zones pour améliorer leur taux de couverture sont à la fois limités et, dans bien des cas, délétères pour l'activité économique. Ainsi, par exemple, une érosion des réserves en zones UEMOA et CEMAC a lieu depuis quatre ou cinq ans en raison de la dégradation de la conjoncture mondiale qui entraîne à la baisse une partie des prix des matières premières. Compte tenu de la discussion qui précède, les banques centrales africaines pourraient tenter de durcir leur politique monétaire pour limiter cette érosion, mais cela n'aurait que peu d'effet tant la situation interne est devenue atone, d'autant que les taux d'intérêt sont déjà nettement plus élevés que dans la zone euro.

Le système du CFA impose aux banques centrales africaines de la zone de couvrir 20 % de leurs engagements à vue par des devises (dont au moins la moitié sont déposées sur les comptes d'opérations auprès du Trésor français), néanmoins, Kako Nubukpo souligne, dès 2007¹³, qu'en pratique le taux de couverture des émissions avoisine les 100 % depuis des années. En effet, les réserves de la BCEAO étant tombées à 17 % en 1993, en dessous donc du seuil plancher de 20 % prévu par les statuts de la Banque, le gouvernement Balladur a alors imposé une dévaluation de 50 % en janvier 1994, ce qui a conduit le taux de réserves à remonter à 80 % dès la fin de l'année 1994, puis au-dessus de 100 % après 1999. Depuis quatre ou cinq ans, ce taux de réserves s'érode peu à peu (voir tableau ci-dessous). Au 31 décembre 2014, il se situait à 85 % pour l'UEMOA et à 90 % pour la CEMAC.

13. Voir Kako Nubukpo, « Politique monétaire et servitude volontaire », *Politique africaine*, n° 105, 2007/1, p. 70-84, www.cairn.info, rubrique « Revues, Sciences politiques ».

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Taux de couverture en %	2010	2011	2012	2013	2014
UEMOA	112,9	109,1	105,5	90,1	84,3
CEMAC	100,2	98,7	98,4	97,9	89,8

Source : Rapports annuels 2011 à 2014 de la zone franc,
Banque de France (publiés à l'automne de l'année $n+1$).

Un tel niveau de réserves, où celles-ci se révèlent quatre à cinq fois supérieures à ce qu'exigent les traités, peut donner lieu à une double interprétation. D'une part, le CFA n'est peut-être pas archi-surévalué – du moins du strict point de vue des relations monétaires internationales – et, d'autre part, pour ce niveau de change, l'activité interne est réduite, ce qui limite d'autant les émissions monétaires et maintient le taux de couverture à un niveau élevé. En d'autres termes, cela révèle que, dans le cadre même du CFA, il serait possible de mener une politique monétaire plus accommodante et donc plus à l'écoute des besoins de financement des économies concernées. Ce qui ne serait pas superflu dans la mesure où ces pays font partie des plus pauvres de la planète. Il ne s'agit pas ici de laisser entendre que les banques centrales devraient utiliser les réserves de change pour acheter des biens et services, ou pour investir directement, ce n'est pas l'objet. L'excès de réserves montre que les autorités monétaires et financières disposent de marges de manœuvre considérables pour favoriser le financement de l'économie : structurer l'offre, susciter la demande et favoriser ainsi les activités productives permettant non seulement de développer les exportations, mais aussi de favoriser les investissements et les productions destinées à être écoulées sur les marchés intérieurs.

Le système du CFA ne doit pas être confondu avec celui d'une caisse d'émission (*currency board*) où, en

Le fonctionnement et le rôle des comptes d'opérations...

l'absence de convertibilité de la monnaie locale, les émissions monétaires sont entièrement fondées sur une ou plusieurs devises accumulées par la banque centrale. Un pays utilisant une caisse d'émission ne dispose d'aucune autonomie tant en matière de change qu'en matière de politique monétaire. Le système du CFA est certes totalement rigide en termes de change (cela peut être considéré comme un avantage à certains égards), mais il offre par ailleurs davantage de souplesse du point de vue de la politique monétaire qu'une caisse d'émission. Cela est vrai malgré l'incomplétude de la souveraineté¹⁴ monétaire des zones UEMOA et CEMAC. En revanche, lorsque les taux de couverture des émissions en zones CFA dépassent les 100 %, le système CFA en vient de fait à imiter les caractéristiques d'une caisse d'émission, c'est-à-dire à perdre des degrés de liberté et de la souplesse alors même que ce système, pourtant, se trouve déjà contraint et ne répond qu'en partie aux besoins de l'économie réelle.

Réfléchir à une politique monétaire différente et davantage orientée vers le développement endogène suppose de revenir sur les poncifs relatifs aux déterminants de l'inflation ; il en découle une perception différente de ce que peut être la stabilité monétaire. Malgré ce qu'ont pu raconter les tenants de l'approche dite quantitativiste ou « neutre » de la monnaie, l'inflation n'est pas déterminée en premier lieu par des variables purement monétaires, lesquelles d'ailleurs ne sont pas réellement contrôlées par les banques centrales. En effet, même en zone CFA, la monnaie n'est pas exogène : la banque centrale peut tout au plus agir *a posteriori* sur la base monétaire, mais la quantité de monnaie est, de toute façon, déterminée par

14. À propos de la notion de souveraineté appliquée aux pays d'Afrique subsaharienne, l'excellent article d'Alice Sindzingre « Liberalisation, multilateral institutions and public policies : the issue of sovereignty in sub-saharan Africa », *Mondes en développement*, n° 123, 2003/3, p. 23-56, est incontournable.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

les besoins des agents non bancaires pour effectuer leurs paiements et leurs choix de placements.¹⁵ Une banque centrale répond avec plus ou moins de souplesse, *via* le refinancement du système bancaire, à une demande de monnaie qu'elle ne contrôle pas.

L'inflation ne résulte pas, en première instance, des variations de la quantité de monnaie mais des tensions entre l'offre et la demande globales. Certes, ces tensions peuvent s'avérer plus ou moins intenses selon le type de politique monétaire, mais c'est bien le rythme de l'activité qui est primordial. Les pays en développement ont, par définition, un stock de capital productif à la fois insuffisant et vétuste au regard des besoins et de la demande : tout l'enjeu consiste à l'accroître et à le perfectionner. Ainsi, lorsqu'une demande solvable supplémentaire s'exprime, l'offre étant en partie rigide, il en résulte un processus inflationniste qui sera éventuellement contenu par l'accroissement et l'amélioration ultérieurs des capacités productives. L'inflation est, dans une certaine mesure, une sorte d'aiguillon qui permet de développer les moyens de production. Elle est le signe que d'importants profits sont réalisables et elle résulte elle-même du processus de développement, car les investissements réalisés dans une branche sont susceptibles de stimuler la demande dans d'autres branches en raison des interdépendances sectorielles. Pour ces pays, brider à tout prix l'inflation à un niveau très bas, et qui serait sans doute trop bas y compris pour les pays capitalistes avancés, revient tout simplement à brider l'activité économique et donc le développement lui-même. Les taux d'inflation très faibles affichés par certains PMA, particuliè-

15. Ce ne sont pas les banques centrales qui déterminent la quantité de monnaie, ni même la base monétaire, puisque les banques commerciales peuvent déposer auprès d'elles davantage si elles le souhaitent ; il en va de même pour les billets : ce sont les utilisateurs de la monnaie qui déterminent la quantité qu'ils entendent détenir.

Le fonctionnement et le rôle des comptes d'opérations...

rement en zones CFA, sont le signe de la perpétuation d'une absence de développement économique, ainsi que l'explique Ndongo Samba Sylla dans cet ouvrage.

L'autre principale source de l'inflation, c'est le prix des importations. Si une partie importante de l'indice des prix est déterminée en dehors de l'économie nationale, il en va de même pour l'inflation : elle est importée. Combattre l'inflation importée par une politique monétaire restrictive est inadapté, car le lieu de formation des prix des biens importés s'avère hors d'atteinte pour une telle politique. L'inflation importée résulte la plupart du temps des fluctuations des prix mondiaux des matières premières industrielles et agricoles : toutes les économies y sont sujettes dans des proportions plus ou moins grandes. Pour en réduire les effets, il faut tenter de se reporter sur des substituts et de perfectionner les techniques de production, afin de recourir à ces matières premières en moins grande quantité. Par ailleurs, le contrôle des importations ainsi que l'imposition de certains droits de douane élevés et de contingents ne doivent pas être écartés. Concernant les produits agricoles, le meilleur moyen d'échapper aux effets néfastes de la hausse généralisée de leurs prix est de développer localement une production suffisamment diversifiée et performante de manière à atteindre la sécurité alimentaire, ce qui permet de dégager des marges de manœuvre non seulement pour exporter, mais aussi, et surtout, pour se reporter sur des biens de substitution et pour mener des politiques publiques face à l'évolution des prix. Notons ici que, certes, un taux de change correspondant à une surévaluation de la monnaie nationale permet en partie de limiter l'effet de l'inflation importée, néanmoins cette solution n'est pas vraiment satisfaisante car elle ne permet pas non plus de stimuler la production intérieure des biens concernés ou de leurs substituts.

Une politique monétaire à même de permettre à un développement endogène de prendre racine devrait par

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

définition laisser s'exprimer les tensions marchandes résultant d'une demande interne vigoureuse. Ainsi, une inflation égale, par exemple, à une fois ou une fois et demie le taux de croissance réel pourrait servir de point de repère fluctuant avec l'activité elle-même. On pourrait imaginer bien d'autres règles, mais l'idée ici est de fonder la notion de stabilité monétaire, c'est-à-dire d'inflation désirable, non pas en termes absolus et fixes mais à partir du niveau même de l'activité économique.

En guise d'illustration, pour la France, le rapport entre l'inflation et le taux de croissance est de 1,7 entre 1950 et 2014¹⁶ et de 1,2 entre 1990 et 2014. La moyenne rétrospective de ce ratio, en prenant pour date butoir 2007¹⁷, montre qu'il était stable autour de 1,5 entre 1950 et 1977, puis effectue un saut un peu au-dessus de 2 jusqu'en 1982 avant de se stabiliser autour de 1 ; après 2007, le ratio devient très instable. Concernant les pays de l'UEMOA et de la CEMAC, le rapport entre le taux d'inflation et le taux de croissance durant les deux dernières décennies est incroyablement bas, compte tenu du faible niveau de développement : par exemple 0,5 en Côte d'Ivoire, 0,4 au Burkina Faso et au Sénégal ou encore 0,2 au Cameroun.¹⁸

Pourquoi ne pas envisager une telle fourchette endogène plutôt qu'une cible fixe pour mener la poli-

16. C'est-à-dire que pour 1 % de croissance il y a eu en moyenne 1,7 % d'inflation sur la période 1950-1994.

17. Dans ce cas, sur une période (n, t) , on calcule entre n et t à chaque date $(n + i)$ la moyenne des valeurs entre $(n + i)$ et t . Cette méthode surpondère les valeurs récentes et sous-pondère les valeurs anciennes. Dans le cas qui nous occupe, la période récente ayant un niveau d'inflation plus faible que la période ancienne permet de ne pas attribuer un poids trop important au rôle de l'inflation.

18. Calculs effectués sur données UEMOA et CEMAC à partir des données disponibles sur le site de la Banque de France : www.banque-france.fr, rubrique « Euro-système et international, Zone franc, Séries statistiques ».

Le fonctionnement et le rôle des comptes d'opérations...

tique monétaire ? On pourrait imaginer sans peine, par exemple, une règle fondée sur un principe de « ciblage à marges endogènes »¹⁹. Dans ce cas, si la croissance de l'économie s'établit à 6 %, il devient alors « normal » que s'exprime une inflation comprise entre 6 % et 9 %. Si l'on craint que l'écart entre la borne basse et la borne haute n'augmente trop vite, on peut fabriquer, par exemple, une borne haute qui augmente avec le logarithme de la croissance, comme l'illustre le calcul de la « borne haute (2) » dans le tableau ci-dessous. Une politique monétaire fondée sur ce type de principe éviterait la rigidité d'un ancrage absolu, qui conduit bien souvent à tuer dans l'œuf toute émergence économique, tout en apportant des repères indispensables pour forger les anticipations sur ce qu'est la stabilité monétaire, donc coordonner les acteurs, et conduire une politique monétaire souple et efficace au service du développement.

19. Dans un article économétrique assez fouillé, Balamine Diane, « Estimation d'une règle de ciblage d'inflation pour la BCEAO », *Document d'Étude et de Recherche*, BCEAO, mars 2011 (également daté du 10 décembre 2010), www.bceao.int, rubrique « Publications », Diane défend l'idée d'une prise en compte du taux de croissance dans la définition des marges de fluctuation acceptables autour du taux d'inflation optimal. Malheureusement, tout en reconnaissant que l'inflation résulte des fluctuations de la production vivrière, en périodes de sécheresse notamment, et des fluctuations des prix des biens importés, son analyse en vient finalement à conforter une vision fixiste de l'inflation-cible ! Pour être cohérent, il faudrait au contraire faire dépendre la cible elle-même du taux de croissance et, éventuellement, du prix des biens importés. Il n'existe aucune raison ni empirique ni théorique pour que la cible optimale d'inflation soit en tout temps et en tout lieu 3 % (ou comprise entre 1 % et 3 %), la naturalité n'existe pas en économie.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Taux de croissance du PIB, en %	g	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Inflation-cible, borne basse	$\pi_b = g$	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
Inflation-cible, borne haute (1)	$\pi_{h1} = 1,5.g$	1,5	3	4,5	6	7,5	9	10,5	12	13,5	15
Inflation-cible, borne haute (2)	$\pi_{h2} = g + \ln(g)$	1,0	2,7	4,1	5,4	6,6	7,8	8,9	10,1	11,2	12,3

Légende : g : taux de croissance, π_b : inflation-cible borne basse, π_h : inflation-cible borne haute.

Nombreux sont ceux qui dénoncent, à juste titre, l'injustice et l'oppression qu'exerce l'ancienne puissance coloniale à travers le système du CFA. Néanmoins, ils sont aussi de plus en plus nombreux à aller plus loin et à s'interroger sur les causes internes d'un tel abandon de souveraineté. À quoi bon s'infliger une telle rigueur monétaire ? La BCEAO et l'UEMOA répètent en boucle que la stabilité monétaire est une condition de la croissance et qu'un ciblage de l'inflation à 2 % ou 3 % ne limite en rien la capacité des économies de la zone à se développer. Pourtant ni la théorie économique ni les faits historiques ne soutiennent sérieusement des poncifs aussi rigides. Il serait possible d'obtenir de meilleurs résultats au sein du système CFA sans abattre ses institutions ni même changer les traités. Pourquoi diable les marges de manœuvre disponibles ne sont-elles pas utilisées ? Pourquoi ses gestionnaires se montrent-ils plus royalistes que le roi en maintenant coûte que coûte un taux de couverture quatre ou cinq fois plus important que le seuil plancher qu'exigent les traités ?

Conclusion

Compte tenu de l'instabilité politique et du manque de légitimité de certains gouvernements dans les deux sous-régions, il est compréhensible que certains, ne souhaitant pas « lâcher la proie pour l'ombre », redoutent qu'un abandon sans transition du système actuel ne débouche sur une monnaie trop faible sur les marchés internationaux qui induirait une dollarisation ou une nairaïsation de ces économies.²⁰ Comme l'explique Jérôme Maucourant dans cet ouvrage, la monnaie est en effet un attribut de la souveraineté : il ne faut donc pas exclure l'éventualité d'une déliquescence monétaire au cas où le remplacement du système actuel devrait se faire dans une trop grande impréparation. Dans le système actuel, l'équilibre externe prime sur l'équilibre interne, et tout l'enjeu est de faire évoluer cette hiérarchie de manière que les objectifs internes soient davantage pris en compte sans que l'instabilité monétaire ne s'installe et détruise les acquis, en termes de coordination régionale, de l'actuelle coopération économique et monétaire en zones CFA. Cela passera sans doute un jour ou l'autre par une remise en cause de la fixité de la parité du CFA avec l'euro.

Cette question est inextricablement à la fois économique et politique car elle implique également celle de la souveraineté et, donc, de la rupture plus que symbolique vis-à-vis de l'ancienne métropole. En attendant, un premier pas pour préparer l'après-CFA, tout en réutilisant l'expérience en termes de compétences et d'instances

20. Pour un point de vue en termes de bien public sur le CFA et favorable à une plus grande indépendance de la BCEAO comme moyen de maintenir la crédibilité de la politique monétaire, voir Sylviane Guillaumont Jeanneney, « L'indépendance de la Bnaque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest : une réforme souhaitable ? », article cité.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

de coordinations, pourrait consister notamment à amender la politique monétaire dans le cadre existant de manière à utiliser plus largement et plus soupagement les marges de manœuvre existantes et qui demeurent depuis trop longtemps inexploitées. Cela passe également par un travail de doctrine visant à redéfinir la stabilité monétaire non pas comme un préalable ou comme une notion *en soi*, définie de manière absolue et donc déconnectée de tout contexte macro-économique, mais comme conditionnée à des objectifs plus larges et plus fondamentaux en termes de développement et de besoins humains.

Dans tous les cas, la question de l'adossement étatique de la monnaie qui succédera au CFA demeure fondamentale car, au-delà des questions de souveraineté, les politiques budgétaires²¹ et fiscales²² jouent un rôle déterminant à la fois à court terme sur la demande et à long terme pour définir et orienter le contenu même du développement économique et social par les investissements publics, la politique industrielle et aussi par l'éducation, la santé, les politiques sociales et toute forme de redistribution.²³

21. Sur la convergence budgétaire en zone CEMAC, voir Désiré Avom et Daniel Gbetnkom, « La surveillance multilatérale des politiques budgétaires dans la zone CEMAC : bilan et perspectives », *Mondes en développement*, n° 123, 2003/3, p. 107-125 et Claude N'Kodia, « Les pactes de convergence en zone franc : quels critères et quels objectifs en zone CEMAC ? », *Revue française d'économie*, vol. XXVI, 2011/2, p. 115-148.

22. Pour un état des lieux sur la convergence fiscale en zone UEMOA, voir Mario Mansour et Grégoire Rota-Graziosi, « Coordination fiscale dans l'Union économique et monétaire ouest-africaine », *Revue d'économie du développement*, vol. 20, 2012/3, p. 9-34.

23. Cette problématique d'ensemble est abordée de front par Kako Nubukpo, « Le *policy mix* de la zone UEMOA : leçons d'hier, réflexions pour demain », *Revue Tiers Monde*, n° 212, 2012/4, p. 137-152.

Chapitre 5

Le franc CFA et le financement de l'émergence en zone franc

Kako Nubukpo

Le débat sur l'opportunité du maintien du franc de la Communauté financière africaine (CFA), créé le 26 décembre 1945¹, a été relancé au mois de juillet 2015, à la suite du feuilleton relatif à l'éventuelle sortie de la Grèce de la zone euro, le fameux « Grexit ». Plus généralement, ce débat s'inscrit dans le contexte de la réflexion sur le financement de l'émergence des économies africaines et de ses prérequis en matière de degré de liquidité des économies.

Plusieurs angles d'attaque théoriques et empiriques permettent de discuter les avantages et inconvénients du maintien du franc CFA dans ce contexte. De même, plusieurs disciplines (histoire, sciences politiques, sciences économiques, sociologie politique, etc.) se révèlent à même de traiter de cette réalité multidisciplinaire que constitue le franc CFA.

D'un point de vue strictement économique, quatre dimensions, parmi d'autres, permettent de cerner

1. Sa dénomination originelle fut « franc des colonies françaises d'Afrique ».

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

les contours du franc CFA, considéré comme outil de développement et de l'émergence économiques ou, au contraire, instrument d'inertie des économies africaines de la zone franc. Il s'agit des dimensions, que nous aborderons successivement, relatives à la part des échanges intracommunautaires, à la compétitivité-prix, au financement de l'économie et enfin à l'objectif de croissance dans les missions des banques centrales de la zone.

La faiblesse des échanges intracommunautaires

La part des échanges entre les économies de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) est structurellement faible, comprise entre 10 et 15 % d'une année à l'autre.² Cette faiblesse du commerce intracommunautaire n'est qu'en apparence étonnante : en effet, dans la mesure où les économies de l'UEMOA maintiennent une insertion primaire au sein du commerce international, elles sont plus substituables que complémentaires les unes vis-à-vis des autres. L'exemple typique est celui du coton, dont la fibre issue de l'égrenage est exportée à 97 % sans transformation. Or, six³ des huit États qui forment l'UEMOA exportent la fibre de coton. Il va sans dire qu'il y a peu d'intérêt pour le Mali à exporter sa fibre vers le Burkina Faso et *vice versa*, alors même que ces États sont à la recherche de devises devant leur permettre de financer leurs importations de biens et services. En réalité, l'extraversion réelle des économies de l'UEMOA rend quasiment sans intérêt le fait de partager la même monnaie, en l'occurrence le franc CFA.

2. En guise de comparaison, cette part est supérieure à 60 % au sein de la zone euro.

3. Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal et le Togo.

Le franc CFA et le financement de l'émergence...

Ce constat est posé par l'ancien président-délégué du Conseil d'analyse économique du gouvernement français, Christian de Boissieu, qui estime que « la stabilité monétaire organisée dans le cadre de la zone franc n'a pas véritablement eu des conséquences significatives sur la croissance du commerce intra-africain. Donc les effets réels de la stabilité monétaire ont été limités. Il est clair que ce non-décollage de l'interdépendance commerciale est à prendre en considération ; il tient aux spécialisations internationales, aux problèmes de concurrence et de complémentarité, etc. [...] Il est clair qu'avec la zone franc on a fait l'inverse de ce que l'on veut faire en Europe. En Europe, on a commencé par l'économie réelle et la monnaie unique sera le couronnement. En Afrique, on a fait l'inverse, on a commencé par la coopération monétaire et on attend en bout de course l'intégration économique, qui viendra ou qui ne viendra pas. Donc c'est une transition inverse, et il faudra arriver à télescoper ou à faire s'articuler ces deux schémas de transition inverse »⁴. En tout état de cause, la question de la transformation structurelle des économies africaines est au cœur de ce constat, dans la mesure où seules les remontées dans les chaînes de valeur permettront aux économies de la zone franc d'échanger des biens et services suffisamment diversifiés pour engendrer un accroissement de la part des échanges intracommunautaires.

Une compétitivité-prix des économies de l'UEMOA en berne

Les économies de l'UEMOA souffrent d'un problème de compétitivité-prix à l'export, du fait de l'arrimage

4. In « La France et l'outre-mer : un siècle de relations monétaires et financières », actes du colloque tenu à Bercy les 13, 14 et 15 novembre 1996, Comité pour l'histoire économique et financière de la France, Paris, p. 695.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

du franc CFA à l'euro, monnaie forte s'il en est. Or, une monnaie forte agit comme une taxe sur les exportations et une subvention sur les importations, rendant difficile l'obtention de l'équilibre de la balance commerciale. L'analyse de l'évolution du Taux de change effectif réel (TCER) permet d'appuyer le constat précédent. De nombreuses études empiriques ont ainsi mis en évidence une surévaluation du franc CFA de l'ordre de 10 %.⁵

En effet, le TCER de la zone s'est apprécié, ce qui a provoqué une perte de compétitivité pour les économies domestiques. L'étude du TCER est primordiale dans la mesure où ce dernier est un indicateur de compétitivité globale, et ses longues déviations par rapport à sa tendance d'équilibre de long terme altèrent les signaux des marchés et induisent d'importants coûts d'ajustement. Qu'il soit positif ou négatif, un désalignement du TCER reflète une mauvaise politique de change, d'allocation des ressources productives, pouvant mener à une crise prolongée, susceptible de plomber les efforts de développement et les dynamiques de croissance.

Un sous-financement chronique des économies de la zone franc

Les économies de la zone franc se caractérisent par un rationnement du crédit, dont les causes renvoient autant à l'agenda caché des deux principales banques centrales de la zone (la BCEAO pour l'espace UEMOA et

5. Cédric Kiema, Kako Nubukpo, Gilles Sanou, « Impact d'une dévaluation du franc CFA sur la balance commerciale et la production dans les pays de l'UEMOA », communication au colloque sur les « Chocs dans les pays en développement », DIAL / université Paris-Dauphine, Paris, 30 juin-1^{er} juillet 2011 et Cécile Couharde, Issiaka Coulibaly, Olivier Damette, « Misalignments and dynamics of real exchange rates in the CFA franc zone », *EconomiX, Working Papers*, 2011/28.

la BEAC pour l'espace CEMAC) qu'à l'extrême frilosité du système bancaire de la zone.

Pour ce qui concerne le premier point, il est aujourd'hui évident que le principal objectif de la banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et de sa consœur, la Banque des États de l'Afrique centrale (BEAC), est la défense du taux de change entre le franc CFA et l'euro, bien plus que toute autre considération (stabilité des prix ou croissance économique), comme en témoigne la persistance du « Programme monétaire ».

En effet, avant la libéralisation du système financier en 1989, l'encadrement du crédit bancaire dans l'UEMOA exigeait que la BCEAO attribue à chaque pays un volume prévisionnel de crédit à octroyer par le système bancaire dudit pays à son économie au cours d'une année donnée. Cet exercice était effectué tous les mois de novembre lors d'une réunion appelée « Programme monétaire », qui consacrait à juste titre une gestion par les quantités (volume de crédit alloué aux différents systèmes bancaires nationaux) dans un contexte où les prix (taux d'intérêt) n'avaient que peu de portée.

Or, du fait de l'impératif de s'assurer un montant plancher de devises, le « Programme monétaire » se déroule toujours et continue d'attribuer un volume précis de liquidités aux économies *via* les systèmes bancaires nationaux. Ainsi, le risque de puiser dans les devises de la banque centrale pour financer des importations massives consécutives à une ouverture trop grande des vannes du crédit bancaire est limité, de même que tout risque de dévaluation du franc CFA. On se retrouve donc dans un système où la gestion par les prix (taux d'intérêt) est théoriquement chargée de réguler le volume des liquidités bancaires, mais où, en réalité, l'ancien système d'encadrement du crédit perdure.

Pour ce qui concerne le second point, celui de la frilosité du système bancaire, il n'est, au final, que le corollaire du premier, à savoir la manifestation d'une répression

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

financière qui alimente la répression monétaire. En effet, une caractéristique majeure du système financier de la zone franc est la structure fortement oligopolistique du secteur bancaire, constituant un facteur de rigidité des taux d'intérêt débiteurs des banques.⁶ Les banques de l'UEMOA n'ont pas réellement besoin de la BCEAO pour se refinancer dans la mesure où non seulement elles sont surliquides, mais encore adoptent un comportement d'entente tacite ou avéré, avec comme objectif la maximisation du profit à court terme. Cela les conduit à privilégier l'octroi de crédit aux entreprises d'État nouvellement privatisées ou en voie de l'être, à forte rentabilité escomptée, et à réduire de leur portefeuille les activités de financement de long terme et/ou des petites et moyennes entreprises. Dans ce contexte, le nombre extrêmement faible de banques à capitaux sous-régionaux opérant dans l'UEMOA et la faillite des banques dites de « développement », emportées par une mauvaise gouvernance chronique, empêchent l'exercice d'un véritable partenariat pour le développement de la zone.

Le résultat final de ces deux constats à savoir, d'une part, la prééminence de la défense du taux de change entre le franc CFA et l'euro sur les évolutions conjoncturelles internes et, d'autre part, le rationnement endogène du crédit bancaire, est la constitution de réserves de change excessives des banques centrales de la zone franc auprès du Trésor français. Pour la zone UEMOA, les avoirs extérieurs nets s'élèvent au 31 décembre 2014 à 5208 milliards de franc CFA pour la BCEAO, soit un taux de couverture de l'émission monétaire de 84,3 %. Pour la zone CEMAC, les avoirs extérieurs nets s'élèvent à la même période à 8387, 471 milliards de franc CFA

6. Pape Lamine Diop, « L'impact des taux directeurs de la BCEAO sur les taux débiteurs des banques », *Notes d'Information et Statistiques*, banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest, n° 483-484, juillet-août-septembre 1998.

Le franc CFA et le financement de l'émergence...

pour la BEAC, soit un taux de couverture de l'émission monétaire de 89,8 %⁷, *via* le mécanisme dit du « compte d'opérations »⁸.

L'absence d'objectif de croissance dans les missions de la BCEAO

La BCEAO a opté pour une cible d'inflation de 2 % comme principal objectif de la politique monétaire de l'UEMOA.⁹ Un tel choix provient de l'arrimage du franc CFA à l'euro car cette cible est celle retenue par la Banque centrale européenne (BCE). Or, dans un régime de taux de change fixe avec une libre circulation des capitaux, il est impossible pour la BCEAO d'avoir une politique monétaire durablement différente de celle de la zone ancre, c'est-à-dire la zone euro, conformément aux enseignements du « triangle des incompatibilités de Mundell »¹⁰. Ce rattachement institutionnel, hérité des accords de coopération entre la France et l'UMOA/UEMOA, contraint donc la BCEAO dans sa capacité de choix de son objectif de politique monétaire. En effet,

7. Voir les rapports annuels de la zone franc pour 2014 parus en octobre 2015 : pour l'UEMOA, www.banquefrance.fr, rubrique « Euro-système et international, Zone franc, Rapports annuels de la zone franc, La politique et les agrégats monétaires », page 75 : montant des avoirs extérieurs nets ; page 71 : taux de couverture de l'émission monétaire ; et pour la zone CEMAC, page 92 : montant des avoirs extérieurs nets et page 94 : taux de couverture de l'émission monétaire.

8. Kako Nubukpo, « Politique monétaire et servitude volontaire : la gestion du franc CFA par la BCEAO », *Politique africaine*, n° 105, mars 2007, p. 70-82.

9. La BCEAO se veut ainsi plus vertueuse que la Conférence des chefs d'État de l'UEMOA, laquelle a retenu une cible d'inflation de 3 % dans le cadre des critères de convergence macro-économique.

10. Robert Mundell, 1961, « A theory of optimum currency areas », *American Economic Review*, n° 4, 1961.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

dans un régime de changes fixes, l'inflation contribue, du fait de la perte de compétitivité qu'elle engendre, à la détérioration progressive des comptes extérieurs et à la surévaluation du taux de change, fragilisant ainsi la parité entre les monnaies.

De fait, la cible d'inflation de 2 % retenue par la BCEAO, identique à celle de la Banque centrale européenne, semble impérative au regard des contraintes qu'induit l'existence d'un taux de change fixe entre les deux zones. Cette cible peut ne pas être problématique si l'on retient le principe suivant lequel « ce qui est bon pour la zone euro est bon pour la zone CFA ». Rien n'est moins sûr cependant, au regard de la pertinence de cette cible d'inflation pour la zone euro, en butte à des critiques d'économistes d'obédience keynésienne¹¹, mais surtout, ici, en termes de pertinence pour la zone UEMOA : les défis qui se posent à ces pays en développement sont autrement plus complexes et la contribution potentielle de la monnaie à la réalisation de la croissance économique devrait pouvoir susciter un autre type de réflexion. L'adoption d'une telle cible d'inflation peut en effet sembler exagérément restrictive pour des économies qui auraient besoin de 7 % de croissance du PIB pour réduire de moitié la pauvreté de leurs populations.

Il est étonnant de constater que la BCEAO se préoccupe si peu de croissance et de développement économiques. La littérature empirique sur la question est pourtant prolixe. On peut par exemple rappeler que la poursuite simultanée de la stabilité des prix et d'une forte croissance économique a nourri le débat sur la courbe de Phillips¹², c'est-à-dire sur la nécessité d'effec-

11. Voir Conseil d'analyse économique, « Politique économique et croissance en Europe », rapport n° 59, Philippe Aghion, Élie Cohen et Jean Pisani-Ferry, La Documentation française, Paris, 2006.

12. La courbe de Phillips rend compte de l'arbitrage existant entre inflation et chômage : en effet, elle suggère qu'il est possible

Le franc CFA et le financement de l'émergence...

tuer un arbitrage entre inflation et chômage. Différentes études empiriques, menées notamment dans la zone UEMOA¹³ et dans les économies en transition¹⁴, ont par ailleurs montré que les politiques monétaires restrictives avaient un impact macroéconomique récessif¹⁵ tandis que des modèles néo-structuralistes¹⁶ insistent sur les effets pervers liés à l'adoption de politiques monétaires restrictives dans les économies en développement.

d'obtenir un supplément de croissance économique devant se traduire par une baisse du chômage, par le biais d'une politique monétaire expansionniste. La hausse du taux d'inflation, conséquence de la politique monétaire expansionniste, serait le prix à payer pour obtenir la croissance. Un tel enchaînement des mécanismes a été remis en cause par les monétaristes qui montrèrent, grâce à l'introduction des anticipations dites adaptatives, puis rationnelles dans les modèles keynésiens, l'absence d'arbitrage entre inflation et chômage. La réponse des nouveaux keynésiens fut de réhabiliter la courbe de Phillips en passant par l'hypothèse d'imparfaite flexibilité des prix.

13. Adama Combey, Kako Nubukpo, « Les effets non linéaires de l'inflation sur la croissance dans l'UEMOA », communication au Symposium de l'Institut monétaire de l'Afrique de l'Ouest (IMAO) sur « L'intégration monétaire en Afrique de l'Ouest », Accra, Ghana, 8-9 juin 2010.

14. Voir Guillermo Calvo, Fabrizio Coricelli, « Output collapse in Eastern Europe : the role of credit », *IMF Staff Papers*, n° 1, vol. 40, mars 1993, p. 32-52 ; et Pépita Ould-Ahmed, « Politiques monétaires, comportements bancaires et crises de financement en Russie : les vicissitudes des années 1990 », *Revue d'études comparatives Est-Ouest*, n° 2-3, vol. 30, 1999, p. 89-121.

15. *Ibid.*. L'auteur illustre, en particulier, ce constat à partir de l'analyse des deux vagues de politiques monétaires restrictives en Russie de 1993 à 1999.

16. Sweder van Wijnbergen, « Credit policy, inflation and growth in a financially repressed economy », *Journal of Development Economics*, vol. n° 13, août 1983 ; et Sweder van Wijnbergen, « Interest rate management in LDC », *Journal of Monetary Economics*, vol. n° 12, septembre 1983.

Conclusion

La politique monétaire de la BCEAO et, partant, la gestion du franc CFA, souffrent incontestablement d'un déficit de contextualisation du rôle et des missions d'une banque centrale et de la monnaie, dans le contexte d'économies en développement parmi les plus pauvres du monde, faiblement monétarisées et bancarisées. Il serait souhaitable que la BCEAO fasse preuve de plus de pragmatisme, en s'inspirant par exemple de l'adoption de politiques monétaires dites « non conventionnelles » par les banques centrales des pays industrialisés¹⁷, notamment dans le contexte de la crise de la dette « *post-subprimes* » et du risque de déflation mondiale.

Une analyse approfondie des déterminants d'une croissance économique forte devrait permettre à la BCEAO de justifier théoriquement et empiriquement une inflexion notable d'orientation de sa politique monétaire. À cet égard, nous avons contribué à montrer¹⁸ qu'il est possible d'obtenir un supplément de croissance économique par le biais d'une politique monétaire expansionniste, avec un taux optimal d'inflation de 8 %, bien loin de la cible actuelle de 2 % visée par la BCEAO.

À la lumière des leçons apprises de l'histoire monétaire de la zone franc et de l'orientation actuelle des différentes banques centrales pour faire face à la crise des finances publiques dans les pays développés à économie de marché, les deux principales banques centrales de la zone franc (BCEAO et BEAC) devraient privilégier :

17. Emmanuel Carré, « Les politiques monétaires non conventionnelles de la BCE : théories et pratiques », *L'Économie politique*, n° 66, avril-juin 2015, Paris, p. 42-55.

18. Voir Adama Combey et Kako Nubukpo, « Les effets non linéaires de l'inflation sur la croissance dans l'UEMOA », article cité.

Le franc CFA et le financement de l'émergence...

1. le renforcement de la coordination entre la politique monétaire et les politiques budgétaires nationales (le « *policy mix* ») pour une croissance économique forte et durable des économies de la zone franc ;
2. une maîtrise et une efficacité accrues des canaux de transmission de la politique monétaire ;
3. un régime de change du franc CFA plus flexible.

Tirant notamment leçon des expériences des pays émergents et, compte tenu de la structure des économies de la zone franc, une certaine dose de flexibilité en matière de change s'avère indispensable pour une croissance économique forte et durable des économies de la zone franc, gage de l'émergence. Les réflexions en cours¹⁹ suggèrent que le régime de change optimal pour la zone UEMOA pourrait être un régime de change à flexibilité limitée avec une monnaie arrimée à un panier de devises à pondération diverse. Les devises à considérer dans ce panier de monnaies devraient tenir compte de l'orientation stratégique du commerce extérieur et des principaux partenaires des États de la zone franc. On pourrait dès lors penser à une composition comportant le dollar américain, l'euro, le yuan, la livre sterling et le yen. Dans ce panier de monnaies, le dollar et l'euro pourraient avoir les pondérations les plus importantes. En outre, une telle évolution permettrait d'envisager plus favorablement, à l'avenir, la mise en place de nouveaux arrangements institutionnels, à l'instar de la monnaie unique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), même si cette dernière apparaît comme une arlésienne, toujours annoncée, mais systématiquement reportée.

19. Kako Nubukpo, Hétchély Lawson, Ampiah Sodji, « Politique monétaire et émergence : quels enseignements pour le Togo ? », communication au colloque du Comité national de politique économique du Togo (CNPE), « Quelles politiques pour l'émergence du Togo ? », Lomé, 5 mars 2015.



Chapitre 6

De la nécessité de la souveraineté monétaire dans les pays africains de la zone franc

Demba Moussa Dembele

La zone franc est parmi les rares institutions ayant survécu à la vague des indépendances formelles des anciennes colonies françaises d'Afrique. Elle n'a cessé d'alimenter la polémique depuis plus de cinquante ans. Celle-ci a gagné en intensité depuis la dévaluation du franc CFA, imposée par la France en janvier 1994. En fait, cette monnaie et les mécanismes de fonctionnement de la zone franc sont parmi les principaux instruments par lesquels la France continue d'exercer sa tutelle sur les politiques économiques de certains pays en Afrique de l'Ouest et du Centre.

L'argument central de cette contribution est que, sans la rupture avec cette tutelle, les pays africains continueront d'hypothéquer toute possibilité de développement et de progrès social. Autrement dit, la souveraineté monétaire est une nécessité pour parachever leur indépendance politique et renforcer les bases d'une

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

transformation structurelle de leur économie. En effet, nulle part on n'a vu un pays se développer avec une monnaie contrôlée par un autre pays, comme c'est le cas du franc CFA. C'est que la monnaie est d'abord un symbole de souveraineté et une des pièces essentielles de toute politique économique autonome.

D'après certaines sources, la monnaie serait apparue 3500 ans avant Jésus-Christ, dans les premières civilisations du monde, comme l'Égypte pharaonique, la Mésopotamie ou encore l'Abyssinie, l'actuelle Éthiopie. En Égypte pharaonique, on utilisait le lingot de métal dans les transactions internationales. Mais la fabrication des premières pièces de monnaie remonterait au VII^e siècle avant Jésus-Christ, en Lydie, non loin de la Grèce, où le roi Gygès sut tirer profit de l'abondance d'un minerai, qui était un alliage d'or et d'argent. Même si l'émission de monnaie n'a pas toujours été l'exclusivité de l'État, elle n'en était pas moins un symbole de souveraineté. Car, même dans les cas où elle était émise par des entités privées, celles-ci détenaient ce privilège de la part de ce qui incarnait la souveraineté dans un territoire donné. Mais depuis la constitution des États modernes, eux seuls, en tant que symboles de la puissance publique, détiennent l'exclusivité de l'émission de monnaie sur l'ensemble des territoires sous leur juridiction.¹

Le pouvoir de battre monnaie est ainsi reconnu comme un attribut de la souveraineté d'un pays. Cela explique le fait que la création d'une monnaie nationale soit parmi les premiers actes d'affirmation de sa souveraineté par un pays qui conquiert sa liberté, soit pacifiquement, soit par la force. Ce qui fait de la monnaie un des symboles de souveraineté d'un pays, tout comme le drapeau ou l'hymne national. Dans les crises économiques et financières que traverse le monde, on voit toute la différence entre les pays qui sont sous tutelle,

1. Pierre-Bruno Ruffini, *Les Théories monétaires*, Seuil, Paris, 1996.

De la nécessité de la souveraineté monétaire...

comme les pays africains de la zone franc, qui ont les mains liées, et ceux qui exercent la pleine souveraineté sur leurs monnaies et disposent ainsi d'instruments leur permettant de recourir à des ajustements dans leurs politiques monétaires (taux de change, taux d'intérêt, octroi de liquidités au système bancaire) pour mieux faire face à la crise. On l'a vu avec les banques centrales de plusieurs grands pays, comme la Réserve fédérale des États-Unis, la Banque populaire de Chine, la Banque du Japon ou encore la Banque centrale européenne.

Ces exemples, parmi d'autres, montrent bien que la monnaie est étroitement liée à l'exercice du pouvoir à la fois économique et politique. Comme le dit si bien l'économiste, Séraphin Yao : « La monnaie est inséparable d'un ordre ou d'un pouvoir. À tout système monétaire est assignée une limite, qui est celle de l'acceptation des moyens de paiement. L'aire d'extension du système de paiement se confond avec celle de la souveraineté de l'institution qui émet la monnaie légale. Monnaie et souveraineté sont donc étroitement liées. »²

Cette citation et les exemples donnés plus haut montrent bien que le franc CFA ne remplit pas les critères d'une monnaie souveraine pour les pays africains.

Le franc CFA : symbole de la domination

Plus de cinquante ans après les indépendances formelles et à la lumière des contraintes imposées par les relations institutionnelles avec la France, le franc CFA est plutôt le symbole d'une tutelle sur leurs politiques économiques et de la perpétuation de leur domination.³

2. Séraphin Praso Yao, « Le franc CFA, une monnaie coloniale qui retarde l'Afrique », *Le Grand Soir*, 3 février 2011.

3. Nicolas Agbohoun, *Le franc CFA et l'euro contre l'Afrique*, Éditions Solidarité mondiale, Paris, 2008 ; Demba Moussa Dembele, *Zone franc et sous-développement en Afrique*, ARCADE, Dakar, 2015.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Et pourtant, les Constitutions africaines proclament que l'émission de monnaie relève de la « souveraineté » des pays africains. Encore faudrait-il que ce soit une monnaie qui leur appartienne et sur laquelle ils puissent décider en toute indépendance. Ce n'est pas le cas du franc CFA, qui est une monnaie française circulant dans des pays théoriquement « indépendants », comme le dit si bien Joseph Tchoundjang Pouemi.⁴

La dévaluation de 1994, décidée par la France, et le statut des Banques centrales africaines confortent amplement ce point de vue. Lors de la réunion destinée à informer les dirigeants africains de cette dévaluation, feu le Président Bongo du Gabon et d'autres participants ont dit que les émissaires français n'avaient pas demandé leur avis aux chefs d'État réunis à Dakar et que tout ce qu'ils avaient à faire était de signer ce qui avait été décidé par Paris avec le soutien du Fonds monétaire international.⁵

Les mécanismes de fonctionnement de la zone franc illustrent parfaitement la confiscation de souveraineté monétaire des pays africains. Depuis la dévaluation de 1994, les francs CFA des zones UEMOA et CEMAC ne sont plus convertibles entre eux par un taux de change fixe et les flux de capitaux entre les deux zones sont soumis à des restrictions, bien que théoriquement appartenant à la même zone monétaire ! Par contre, entre la France et les pays africains, il y a liberté totale des mouvements de capitaux. En outre, la « garantie » de convertibilité du franc CFA oblige la BCEAO et la BEAC à suivre des politiques monétaires conformes à celles de la Banque centrale européenne (BCE), en donnant la priorité à la lutte contre l'inflation. Une telle politique est inappro-

4. Joseph Tchoundjang Pouemi, *Monnaie, servitude et liberté : la répression monétaire de l'Afrique* », (1981), Ménaibuc, Yaoundé/Paris, 2000.

5. Nicolas Agbohhou, *Le franc CFA et l'euro contre l'Afrique*, op. cit.

De la nécessité de la souveraineté monétaire...

priée et même absurde pour des économies en construction qui ont des besoins importants de financement pour développer leurs capacités de production.

Par ailleurs, en Afrique de l'Ouest, les réformes introduites au niveau de la BCEAO en 2010 ont ôté aux États membres les dernières illusions de « souveraineté » qui leur restaient. En effet, la Banque centrale, suivant en cela la mode dans les pays occidentaux, a décidé de prendre son « indépendance » par rapport aux États membres, ce qui a entraîné deux importantes conséquences. La première est la fin de la définition de la politique monétaire par le Conseil des ministres de l'UEMOA. Celle-ci est désormais définie par un Comité de politique monétaire, dans lequel siège un représentant de la France avec *voix délibérative*, tandis que le président de la Commission de l'UEMOA n'a qu'une *voix consultative* ! La seconde conséquence de « l'indépendance » de la BCEAO est la suppression du concours qu'elle octroyait aux États à hauteur de 20 % de leurs recettes budgétaires de l'année précédente.⁶

Franc CFA et zone franc : quel bilan ?

À la lumière de ce qui précède, on comprend les arguments des adversaires du franc CFA et de la zone franc qui soutiennent que ceux-ci représentent une hypothèque sur le développement économique et le progrès social des pays africains. L'expérience de plus d'un demi-siècle a montré que les « atouts » qu'ils étaient censés représenter pour ces derniers étaient plutôt des mirages, qui ont plombé les potentialités dont ils disposaient au début de leur indépendance.

6. Demba Moussa Dembele, *Zone franc et sous-développement en Afrique*, *op. cit.*

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Les « atouts » hypothétiques de la zone franc et leur impact

Ces « atouts » comprenaient, entre autres, la « stabilité », illustrée par de faibles taux d'inflation et l'arrimage du franc CFA à une « monnaie forte » ; l'absence de risque de change entre les pays africains et la France, leur principal partenaire commercial et la « garantie » de convertibilité du franc CFA, promise par les autorités françaises. Ces « atouts » devaient permettre aux pays africains de connaître de forts taux de croissance économique, d'attirer des investissements privés et de faire des progrès significatifs dans le processus d'intégration économique sous-régionale. Mais qu'en est-il en réalité ?

D'une part, si la « stabilité » d'une monnaie peut être un facteur positif dans l'élaboration de politiques économiques, cependant elle n'a jamais été un facteur décisif pour favoriser la croissance ou attirer des capitaux. Cela s'est vérifié dans le cas du franc CFA, qui souffre de deux handicaps majeurs. En premier lieu, il ne reflète pas les fondamentaux économiques des pays membres, pour la simple raison que ce n'est pas leur monnaie. C'est ce qui explique que les politiques monétaires des banques centrales africaines sont déconnectées des réalités économiques et sociales des pays membres, parce qu'elles sont calquées sur celles de la BCE, et sur son credo monétariste, comme on l'a souligné plus haut. De telles politiques tendent à freiner la croissance et à décourager les investissements. La comparaison avec des pays ayant leur propre monnaie et des taux d'inflation élevés, comme on le verra plus loin, montre que ceux-ci enregistrent des taux de croissance comparables ou plus élevés, comme l'indique le tableau 1.

En second lieu, la « stabilité » du franc CFA n'est pas non plus un atout décisif pour attirer les capitaux. Le facteur principal derrière les flux de capitaux est la possibilité de faire des profits et non la « stabilité » d'une

De la nécessité de la souveraineté monétaire...

TABLEAU 1 : TAUX DE CROISSANCE (%) COMPARÉS
ENTRE PAYS CFA ET NON CFA

Pays	Moyenne 1997-2006	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Angola	8,8	2,4	3,4	3,9	5,2	6,8	4,8
Cameroun	4,0	1,9	3,3	4,1	4,6	5,6	5,7
Congo	3,4	7,5	8,7	3,4	3,3	3,8	6,8
Côte d'Ivoire	1,1	3,3	2,0	-4,4	8,1	7,9	8,2
Ghana	5,1	5,8	7,9	14,0	7,0	8,0	4,0
Mozambique	8,5	6,5	7,1	7,4	7,1	7,4	7,4
Nigeria	7,2	9,0	8,0	4,9	4,3	5,4	6,3
Sénégal	4,4	2,4	4,2	1,8	4,4	3,6	4,7
Afrique	5,0	4,1	6,6	5,0	4,3	5,2	5,0

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2015, tableau A4.

monnaie. Par exemple, les pays producteurs de pétrole et ceux ayant des ressources minières attirent plus de capitaux, même avec des monnaies instables et des taux d'inflation élevés. Le Ghana et le Nigeria attirent plus de capitaux que la Côte d'Ivoire ou le Sénégal, les deux principales économies de la zone UEMOA. D'autres pays africains, comme l'Angola et le Mozambique, attirent plus de capitaux privés étrangers que les pays de la zone CFA, à l'exception du Congo, du fait de ses gisements de pétrole exploités par le géant français Elf (voir le tableau 2).

La réalité est que les mécanismes de la zone franc tendent à favoriser la fuite des capitaux plutôt qu'à les attirer. Et ces fuites semblent être plus importantes par rapport à celles d'autres pays africains.⁷

7. Ameth Saloum Ndiaye, *Une Croissance économique forte et durable est-elle possible dans le contexte de fuite massive des capitaux en zone franc ?*, papier présenté à la Conférence économique africaine, Kigali, Rwanda, 30 octobre-2 novembre 2012 ; du même auteur, *Impact de la fuite des capitaux sur l'investissement domestique en zone franc*, papier présenté au séminaire de haut niveau

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

TABLEAU 2 : FLUX D'IDE (MILLIONS DE DOLLARS) COMPARÉS
ENTRE PAYS CFA ET NON CFA

Pays	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Angola	2 205	3 227	3 024	6 898	7 120	3 881
Cameroun	740	538	652	526	326	501
Congo	1 270	928	2 180	2 152	2 914	5 502
Côte d'Ivoire	377	339	302	330	407	462
Ghana	2 897	2 527	3 237	3 293	3 226	3 357
Mozambique	898	1 018	3 559	5 629	6 175	4 902
Nigeria	8 650	6 099	8 915	7 127	5 608	4 694
Sénégal	320	266	338	276	311	343

Source : CNUCED, *Rapport sur l'investissement dans le monde*, 2015, annexe, tableau 1.

En outre, les chiffres des tableaux 1 et 2 confirment bien que la « stabilité » du franc CFA, symbolisée par de faibles taux d'inflation, n'a nullement été un atout significatif pour les pays membres, tant en matière de croissance que de flux de capitaux étrangers. Au contraire, une telle politique, comme on l'a rappelé plus haut, tend à décourager les investissements et à étouffer la croissance. Quand on considère le taux d'inflation, mesuré par la variation des prix à la consommation, les pays non CFA ont enregistré des taux beaucoup plus élevés, et souvent à deux chiffres (voir le tableau 3). Même sur l'ensemble du continent africain, la moyenne du taux d'inflation est beaucoup plus élevée que celle observée dans les pays CFA. Et pourtant, comme le montrent les tableaux 1 et 2, les performances des pays non CFA sont, la plupart du temps, meilleures, à une ou deux exceptions près.

de la CEA sur « La fuite des capitaux en Afrique au sud du Sahara : implications pour la gestion macro-économique et la croissance », Pretoria, 30 novembre-2 décembre 2007.

De la nécessité de la souveraineté monétaire...

TABLEAU 3 : PRIX À LA CONSOMMATION (%)

Pays	Moyenne 1997-2006	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Angola	114,5	13,7	14,5	13,5	10,3	8,8	7,3
Cameroun	2,6	3,0	1,3	2,9	2,4	2,1	1,9
Congo	3,4	4,3	5,0	1,8	5,0	4,6	0,9
Côte d'Ivoire	3,3	1,0	1,4	4,9	1,3	2,6	0,4
Ghana	19,3	13,1	6,7	7,7	7,1	11,7	15,5
Mozambique	9,5	3,3	12,7	10,4	2,1	4,2	2,3
Nigeria	11,8	12,5	13,7	10,8	12,2	8,5	8,1
Sénégal	1,4	-2,2	1,2	3,4	1,4	0,7	-1,1
Afrique	11,2	9,8	8,2	9,5	9,4	5,6	6,4

Source : FMI, *Perspectives de l'économie mondiale*, octobre 2015, tableau A7.

Enfin, comme rappelé précédemment, l'existence d'une monnaie commune, le franc CFA, était présentée comme un « avantage » qui devait favoriser l'intégration économique des pays membres. Mais là encore, la réalité montre autre chose. Les échanges entre pays de l'UEMOA ne dépassent guère les 15 %, tandis que ceux entre pays de la CEMAC n'atteignent même pas les deux chiffres, comme le montre le tableau 4.

TABLEAU 4 : COMMERCE INTRA-ZONE
PAR RAPPORT AU COMMERCE TOTAL (EN %)

	2010		2011		2012		2013	
	Export	Import	Export	Import	Export	Import	Export	Import
CEMAC	2,69	4,99	1,95	4,10	2,19	5,19	1,93	3,37
UEMOA	12,98	9,65	10,78	9,49	13,77	10,07	14,73	9,04

Source : chiffres compilés par Henriette Faye à partir de la base de données de la CNUCED (1995-2013).

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

En réalité, le franc CFA a plutôt favorisé les relations verticales entre la France et ses anciennes colonies, au détriment de relations horizontales entre celles-ci. En effet, le commerce des pays africains de la zone franc avec la France et la zone euro représente plus de 60 % de leur commerce total. Cela montre que le franc CFA sert essentiellement à maintenir les pays africains dans la vieille division du travail, qui fait d'eux des sources de matières premières et des débouchés pour les entreprises françaises et européennes.

Au regard de ce qui précède, ce n'est dès lors pas étonnant que les pays africains de la zone franc aient un médiocre bilan économique et social. En effet, les atouts supposés ou avantages du franc CFA se sont révélés être des mirages pour les pays africains. La priorité donnée à la lutte contre l'inflation, illustrée par des politiques monétaires restrictives, et le faible niveau d'investissement ont abouti à un bilan économique et social médiocre, qui a mis la plupart des pays des zones franc dans la catégorie des pays les plus « pauvres », selon les indicateurs des institutions internationales. En effet, sur les 14 pays qui utilisent cette monnaie, 11 sont classés comme « pays les moins avancés » (PMA), par les Nations unies. Ces pays sont caractérisés par la vulnérabilité économique et de faibles indicateurs de développement humain, ce que confirment les classements du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), dans lesquels la plupart d'entre eux sont dépassés même par des pays qui ont connu des génocides, comme le Rwanda (voir le tableau 5) !

Rappelons que l'indice de développement humain donne un aperçu global du niveau de vie d'un pays, en prenant en compte trois principaux critères que sont *l'espérance de vie à la naissance, le niveau d'éducation et le niveau de vie*.

Malgré ce bilan peu reluisant, les partisans de la zone franc continuent de soulever des arguments pour mettre

De la nécessité de la souveraineté monétaire...

TABLEAU 5 : CLASSEMENT
DE L'INDICE DE DÉVELOPPEMENT HUMAIN 2014

Classement à l'IDH	Rang	Statut
Ghana	138	
Congo (ZF)	140	
Guinée équatoriale (ZF)	144	PMA
Angola	149	PMA
Rwanda	151	PMA
Cameroun (ZF)	152	
Nigeria	152	
Comores (ZF)	159	PMA
Sénégal (ZF)	163	PMA
Bénin (ZF)	165	PMA
Togo (ZF)	166	PMA
Côte d'Ivoire (ZF)	171	
Gambie	172	PMA
Libéria	175	PMA
Mali (ZF)	176	PMA
Guinée-Bissau (ZF)	177	PMA
Mozambique	178	PMA
Burkina Faso (ZF)	181	PMA
Sierra Leone	183	PMA
Tchad (ZF)	184	PMA
RCA (Centrafrique) (ZF)	185	PMA
RDC	186	PMA
Niger (ZF)	187	PMA

Source : PNUD, *Rapport sur le développement humain*, 2014.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

en garde contre son démantèlement et l'adoption d'une monnaie souveraine par les pays africains.

Les arguments contre la souveraineté monétaire

Les partisans de la zone franc font appel à plusieurs sortes d'arguments – économiques et politiques – pour dissuader les pays africains de mettre fin au franc CFA.

Les arguments économiques

Les arguments économiques évoquent la nécessité de maintenir la « stabilité » du franc CFA, grâce à la « garantie de convertibilité illimitée » promise par la France et les politiques monétaires « prudentes » imposées aux pays africains par les accords monétaires passés avec celle-ci. Mais cet argument semble avoir oublié que la contrepartie de cette « garantie » est la confiscation d'au moins la moitié des réserves de change des pays africains par le Trésor français ainsi que la contrainte des banques centrales africaines à mettre en œuvre des politiques monétaires en déphasage avec les besoins et les réalités économiques des pays membres.

Un autre argument est que, étant donné la faiblesse des économies africaines, les pays membres de la zone franc ne pourront pas défendre la « stabilité » de leur monnaie une fois qu'ils se seront séparés de la France. Là encore, ces soutiens inconditionnels du CFA semblent oublier que ce sont les devises des pays africains qui ont presque tout le temps défendu la « stabilité » du franc CFA et non la promesse de garantie.

À cet argument s'ajoute celui du manque de rigueur des dirigeants africains, auquel la France remédierait, par l'intermédiaire des garde-fous qu'elle a mis dans le cadre des politiques monétaires. Cela peut paraître juste, dans une certaine mesure. Mais l'adoption de monnaie

De la nécessité de la souveraineté monétaire...

souveraine va contraindre ces dirigeants à changer de comportement⁸ – sans toutefois tomber dans le piège d'une rigueur étouffante, comme c'est le cas maintenant – dans leur gestion des finances publiques et des ressources de leurs pays en général.

Mais l'argument-massue des partisans du franc CFA est le rappel d'expériences qui auraient échoué et qui donc devraient pousser à la prudence. Ils citent la Guinée sous Sékou Touré, le Mali sous Modibo Keita ou encore l'ex-Zaïre de Mobutu, assassin de Patrice Lumumba et ex-agent de la CIA nord-américaine. On souligne que ce sont des exemples de pays qui se seraient jetés dans des « aventures » de fabriquer leurs propres monnaies et qui ont finalement échoué. Ces cas sont avancés comme des « épouvantails », pour faire peur aux Africains. Mais là encore, les défenseurs du CFA feignent d'oublier que ces cas ne sont pas illustratifs d'une quelconque « incapacité » des Africains à gérer leur monnaie.

La Guinée a été victime d'un sabotage systématique de la part de la France, qui voulait justement la punir d'avoir refusé le pacte néocolonial proposé par de Gaulle en 1958. Elle voulait en faire un « mauvais exemple » pour dissuader les anciennes colonies de le suivre. C'est pourquoi la France a utilisé tous les moyens possibles – économiques, politiques, idéologiques et militaires – pour faire échouer l'expérience guinéenne, qui était isolée.

Le cas du Mali est similaire à celui de la Guinée, avec la différence qu'au Mali l'entreprise de déstabilisation du régime de Modibo Keita a débouché sur un coup d'État militaire, qui a ouvert la voie au retour de ce pays dans le giron français, quelques années plus tard, après la

8. On pourrait instituer un prix de la bonne gestion des finances publiques, qui serait financé par les bénéfices de la Banque centrale ; le marché financier sous-régional réserverait un accueil plus favorable aux emprunts du pays, avec des taux d'intérêt plus bas, etc.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

liquidation par les militaires des acquis des premières années d'indépendance.

Le cas de l'ex-Zaïre est celui d'un dictateur sanglant, jouet entre les mains des États-Unis et de quelques autres pays occidentaux, qui l'ont aidé à piller son pays en exploitant ses immenses richesses naturelles. Avec la protection des États-Unis, il l'avait géré comme sa propriété personnelle, de même que le roi belge, Léopold II, à son époque.

Une autre faiblesse de l'argument concernant ces exemples est qu'il oublie de replacer tous ces cas dans leur contexte historique et politique, vieux de plus d'un demi-siècle. C'était une époque caractérisée par la toute-puissance des pays occidentaux, alors que les pays africains cités sortaient à peine de la longue et terrible nuit coloniale. Ils étaient donc dans un état de faiblesse économique et financière extrême. En outre, la Guinée et le Mali étaient non seulement farouchement combattus par la France, pour en faire des exemples à ne pas suivre, mais également en butte à l'hostilité des pays voisins, comme la Côte d'Ivoire et le Sénégal, instrumentalisés par la France qui en avait fait des piliers de son système néocolonial en Afrique de l'Ouest, connu sous le nom de Françafrique.⁹

L'ex-Zaïre était soumis à une déstabilisation permanente de la part de sociétés transnationales qui voulaient continuer à piller ses ressources à tout prix et avec la bénédiction des dirigeants de leurs pays. Son immensité et ses fabuleuses richesses naturelles en faisaient une cible privilégiée pour semer le chaos et le rendre ingouvernable.

En évoquant ces cas pour faire peur aux Africains, les partisans du franc CFA montrent qu'ils sont restés figés dans leur analyse. Ils raisonnent comme si le monde

9. Demba Moussa Dembele, « Le Sénégal, 50 ans après : analyse d'un pacte néocolonial », in *50 ans après : quelle indépendance pour l'Afrique ?*, (coordination de Makhily Gassama), Philippe Rey, Paris, 2010, p. 113-135.

était le même que celui du début des années 1960. Mais le contexte mondial a profondément changé, et l'Afrique avec, au cours du demi-siècle écoulé depuis les « indépendances » octroyées et contrôlées. De nos jours, la France n'a plus les moyens de « punir » un pays, comme elle l'a fait avec la Guinée ou le Mali. Les pays africains ont de nouveaux partenaires et des alliés sur lesquels ils peuvent compter. En outre, la solidarité africaine et la prise de conscience de l'opinion publique africaine sont autant de remparts contre toute politique visant à isoler un pays qui veut s'émanciper de la tutelle de la France. D'ailleurs, la Mauritanie et Madagascar ont pu le faire dans les années 1970 sans être soumis au traitement qu'a connu la Guinée.¹⁰

Les arguments politiques

Les arguments politiques contre l'abandon du franc CFA évoquent des doutes sur la capacité des pays africains à assumer leur souveraineté monétaire, surtout compte tenu de la nature du leadership africain, qui manque souvent de volonté politique et de vision. On évoque également le manque de solidarité entre pays africains, surtout en cas de difficultés. Par ailleurs, on soulève l'absence d'un organe politique supranational, qui serait habilité à décider des politiques économiques et monétaires communes. On donne l'exemple de la zone euro, pour demander aux Africains de « bien réfléchir » avant de prendre la décision de mettre fin à la servitude que constituent la zone franc et le franc CFA.

Certains de ces arguments pourraient être fondés, mais ce ne sont pas des raisons suffisantes pour dissuader les pays africains de quitter la zone franc, surtout en face d'un bilan économique et social accablant.¹¹ Ils

10. Demba Moussa Dembele, *Zone franc et sous-développement en Afrique*, op. cit.

11. *Ibid.*

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

feignent d'ignorer les transformations profondes dans le monde et à l'intérieur des pays africains de la zone franc, qui devraient pousser ceux-ci à repenser leurs politiques de développement et à redéfinir leurs relations avec les anciennes puissances coloniales et les « partenaires » traditionnels. C'est dans ce contexte global que se situent les appels à l'abandon du franc CFA en faveur d'une monnaie africaine souveraine.

Fondements de la souveraineté monétaire

La souveraineté monétaire fait donc partie intégrante de la souveraineté d'un État. Certains partisans du franc CFA pensent que revendiquer la souveraineté monétaire relève de sentiments subjectifs, comme la restauration d'une « certaine fierté » perdue. Mais cette lutte n'a rien à voir avec un sentiment de fierté. Elle fait partie plutôt du combat pour la seconde indépendance de l'Afrique, à savoir l'indépendance économique.

La lutte pour la seconde indépendance de l'Afrique

C'est un fait fondamental que les indépendances politiques acquises de haute lutte ou octroyées n'ont pas été accompagnées dans la plupart des cas de la récupération des ressources des anciennes colonies des mains des anciennes puissances coloniales. Or sans le contrôle des leviers essentiels de l'économie, il ne peut y avoir de véritable indépendance. Ainsi celle-ci demeure-t-elle plus fictive que réelle, comme l'attestent la prédominance des entreprises étrangères dans les secteurs clés des économies africaines et les multiples accords économiques et financiers qui perpétuent l'influence de l'ancienne métropole. Cela explique le caractère extraverti des économies africaines et l'accentuation de leur dépendance extérieure.

La dépendance économique est palpable dans presque tous les domaines. Certes, la lutte pour l'indé-

pendance économique est une lutte complexe, tant il est difficile de changer du jour au lendemain des relations économiques, commerciales et financières établies au cours de plusieurs décennies. Mais c'est une lutte incontournable sans laquelle l'Afrique restera dominée, continuera à subir des diktats de toutes sortes et assistera impuissante au pillage de ses immenses ressources et à l'accentuation concomitante de son appauvrissement.

Ainsi la lutte pour la souveraineté monétaire fait-elle partie de cette lutte globale pour l'indépendance économique de l'Afrique, en particulier celle des anciennes colonies françaises, qui constituent le maillon faible dans la résistance à la domination étrangère.

Comme on l'a montré dans les pages précédentes, dans les accords monétaires actuels, presque tout est à l'avantage de la France. Sur le plan politique, la zone franc fait partie des symboles qui lui confèrent le statut de « grande puissance ». Sans la domination et l'influence qu'elle exerce sur nombre de pays africains, la France ne pèserait pas plus lourd que la Grande-Bretagne, voire l'Italie. Sur le plan économique, la zone franc donne un avantage décisif aux entreprises françaises, qui contrôlent les secteurs clés des économies des pays africains. Elles peuvent rapatrier la totalité de leurs bénéfices sans aucun risque de change ou de restrictions sur leurs opérations financières. D'ailleurs, il est établi que plusieurs entreprises françaises, et non des moindres, comme Orange, Air France, Total, entre autres, ne sont bénéficiaires que dans leurs activités liées à l'Afrique. Par contre, les pays africains de la zone franc ne bénéficient que très peu du boom des matières premières exportées par l'Afrique.¹²

12. Sanou Mbaye, « La zone franc à la traîne du boom économique régional. L'Afrique francophone piégée par sa monnaie unique », *Le Monde diplomatique*, novembre 2014.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Explorer d'autres paradigmes de développement

Par ailleurs, l'appel à la rupture avec la zone franc et le franc CFA procède de la nécessité de changer de paradigme de développement, après l'échec du modèle néocolonial qui a appauvri les pays africains, et à la suite des profondes transformations intervenues dans le contexte mondial depuis plus d'un demi-siècle. À la lumière de ces changements, la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique et l'Union africaine¹³ appellent les pays africains à explorer d'autres voies de développement et à mettre fin aux modèles imposés de l'extérieur depuis les « indépendances » et dont l'échec a coûté cher à l'Afrique. Les intellectuels et chercheurs africains exhortent donc les pays à opérer des ruptures fondamentales avec les paradigmes suivis jusque-là.

Quelles alternatives ?

Au niveau des communautés économiques sous-régionales, tout comme au niveau de la Commission de l'Union africaine, les chantiers ne manquent pas sur les voies et moyens de renforcer et d'accélérer l'intégration économique du continent. Dans cette perspective, la question de la monnaie commune ou unique prend toute son importance. En Afrique de l'Ouest, cette question a été posée il y a plusieurs années de cela.¹⁴ Au niveau continental, la question a été également posée et deux projets sont en cours, pour la création d'une Banque centrale africaine (BCA) et d'un Fonds monétaire africain (FMA).

13. Commission économique pour l'Afrique et Union africaine, *Rapport économique sur l'Afrique 2011. Gérer le développement : le rôle de l'État dans la transformation économique*, Addis-Abeba, 2011.

14. Ousmane Ouedraogo, *Une monnaie unique pour toute l'Afrique de l'Ouest ? Dossier économique*, Karthala, Paris, 2003.

Le projet de monnaie unique de la CEDEAO

Pour ce qui concerne les pays d'Afrique de l'Ouest, la voie est déjà toute tracée avec le projet de création de la monnaie unique de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'ouest (CEDEAO), prévue en 2020. Après plusieurs tergiversations et des arguments spécieux inspirés par la théorie néoclassique sur les « conditions optimales » ou les critères de convergence, les chefs d'État ont compris que cette question doit être tranchée sur le plan politique. Elle n'est pas et n'a jamais été une question « technique », mais fondamentalement politique.

L'idée d'une monnaie unique pour toute l'Afrique de l'Ouest fut émise pour la première fois en mai 1983. Les programmes d'action visant à mettre en œuvre ce projet commencèrent en 1987. Mais les échéances furent repoussées depuis lors, pour de multiples raisons à la fois politiques et économiques. La prochaine échéance est fixée à 2020.

Cette fois, les chefs d'État semblent avoir pris conscience de la nécessité de respecter cette échéance de 2020. Dans un monde en plein bouleversement, sur le plan économique et géopolitique, ils sentent que la monnaie unique est devenue incontournable et un instrument indispensable pour renforcer et accélérer leur intégration économique. C'est la conviction du directeur général de l'Agence monétaire de l'Afrique de l'Ouest (AMAO). Lors d'une présentation faite le 6 décembre 2014 à Dakar, le professeur Mohamed Ben Omar Ndiaye a révélé que les présidents africains semblent avoir pris la pleine mesure des avantages qu'apporterait la monnaie unique.¹⁵

15. Mohamed Ben Omar Ndiaye, *Où en est le processus vers la monnaie unique dans la CEDEAO*, présentation au « samedi de l'économie » spécial, fondation Rosa-Luxemburg, Dakar,

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Un des développements majeurs qui fondent son optimisme est la constitution de la *task force présidentielle*, qui a pour mission de veiller au respect des engagements souscrits par les pays et de procéder à une évaluation périodique du processus pour proposer des ajustements qui s'avèreraient nécessaires. La *task force* est assistée d'une équipe technique, qui lui fournit les éléments lui permettant de faire le point sur la mise en œuvre des décisions et des recommandations éventuelles aux chefs d'État en vue de maintenir le processus sur les rails. La *task force* comprend quatre pays : Côte d'Ivoire, Ghana, Niger et Nigeria.

L'adoption de la monnaie unique par les pays membres de la CEDEAO représenterait un formidable bond en avant dans le processus d'intégration au niveau de la sous-région. Ce serait un exemple qui aurait un impact extrêmement fort sur les autres sous-régions. En particulier, la monnaie unique de la CEDEAO sape-rait considérablement la viabilité du franc CFA, après son abandon par les pays membres de l'UEMOA. Cela entamerait la crédibilité et même la légitimité de la zone franc et devrait amener les pays de la CEMAC à s'interroger sur leur avenir dans celle-ci.

La monnaie unique devrait permettre aux membres de la CEDEAO d'atteindre plusieurs objectifs. En premier lieu, elle va éliminer les coûts de transaction entre les huit monnaies de la sous-région, qui sont une entrave aux échanges intra-communautaires et grèvent une partie des devises étrangères chèrement acquises. Donc, en adoptant la monnaie unique, les pays feraient des économies substantielles de devises et, par la même occasion, mettraient un terme aux possibilités de spéculations et de trafic de devises qui alimentent souvent les marchés parallèles.

6 décembre 2014, publiée dans le vol. II des « Samedis de l'économie », ARCADE et Fondation Rosa-Luxemburg, Dakar, 2015 .

De la nécessité de la souveraineté monétaire...

L'adoption de la monnaie unique éliminerait les dévaluations compétitives, destinées à gagner des parts de marchés au détriment les uns des autres, ainsi que les risques et incertitudes liés aux taux de change entre les huit monnaies de la sous-région. Cela permettrait ainsi aux pays membres d'épargner des sommes importantes, qui étaient utilisées pour la défense des monnaies individuelles.

Par ailleurs, la monnaie unique contribuerait à la réduction des risques liés à la dette souveraine, du fait de l'existence d'un pool de réserves de change commun. Cela, combiné aux faibles risques de dévaluation de la monnaie et d'inflation, augmenterait les possibilités d'un meilleur accès des pays membres au financement international.¹⁶

À la lumière de ce qui précède, la monnaie unique constituerait un puissant instrument pour accélérer le processus d'intégration économique et favoriser ainsi la formation d'un véritable marché sous-régional, indispensable pour initier des politiques industrielles dignes de ce nom et accélérer ainsi la transformation structurelle de la sous-région.

Enfin, l'avènement d'une monnaie unique en Afrique de l'Ouest devrait être un jalon important dans le processus vers une monnaie continentale envisagée par l'Union africaine. En effet, l'Union africaine a initié deux projets phares sur le plan monétaire et financier, qui sont la création d'une Banque centrale africaine (BCA) et celle d'un Fonds monétaire africain (FMA) dont la mission devrait être de donner plus d'autonomie aux pays africains dans leur processus de développement et de préparer les conditions permettant la création d'une monnaie unique africaine.

16. Diery Seck, *Impact of Common Currency Membership on West African Countries' Enhanced Economic Growth*, Centre de recherche en économie politique (CREPOL), Dakar, novembre 2014.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Le projet de Banque centrale africaine s'inscrit dans la perspective d'une union monétaire, étape indispensable avant la monnaie unique continentale, qui devrait servir à consolider un espace économique unifié, dont le premier jalon sera le marché commun continental prévu à l'horizon 2017. C'est dans cette perspective que le processus vers la Banque centrale africaine a été enclenché. Piloté par l'Association des banques centrales africaines (ABCA), le projet comprend près de quarante Banques centrales africaines. Un bureau assurant la supervision du processus et un secrétariat ont été mis sur pied et logés à la BCEAO à Dakar, au Sénégal.

Le second projet phare, qui va dans le même sens, est le Fonds monétaire africain (FMA), dont la vocation est de contribuer à la stabilité économique et à la gestion des crises financières en Afrique, en favorisant la croissance économique et le développement des échanges entre les pays du continent. Le FMA permettrait de disposer d'un *pool* de réserves de change permettant de défendre les monnaies des pays africains et de rendre ceux-ci moins dépendants des institutions financières internationales, y compris notamment le Fonds monétaire international.

Le FMA devrait renforcer la cohérence et la crédibilité du projet de Banque centrale africaine et d'union monétaire à l'échelle continentale. En effet, selon Jean-Marie Gankou, du comité de pilotage du FMA, « le Fonds monétaire africain devra fonctionner comme une chambre de compensation, qui rendrait convertibles directement les différentes monnaies sur le continent »¹⁷.

Le protocole d'établissement et les statuts du FMA ont été adoptés le 27 juin 2014, à l'issue du 23^e Sommet de l'Union africaine, tenu en Guinée équatoriale. Cela devrait faciliter la mise en place rapide de l'institution.

17. « La monnaie unique africaine est un impératif », www.aeud.info

Conclusion

Cette contribution a développé des arguments et évoqué des faits qui tous concourent à la même conclusion : le franc CFA est un des freins au développement des pays africains. Il constitue une hypothèque sur leur progrès économique et social. L'expérience de plus de cinquante ans montre qu'il ne peut y avoir de développement pour les pays africains avec une monnaie qui n'est pas la leur. Une des conditions de ce développement est la fin de la tutelle de la France par le biais du franc CFA et l'adoption d'une monnaie souveraine.

Cette possibilité est offerte par le processus en cours au niveau de la CEDEAO, visant à créer une monnaie commune à l'ensemble des quinze pays membres, à l'horizon 2020. Un tel objectif, s'il se réalise, aura un immense impact sur l'avenir de la zone franc et pour tout le continent africain.

Le contexte interne et international offre des conditions très favorables pour la réalisation de cet objectif, avec la diversification des partenaires, la coopération Sud-Sud, et surtout une plus grande prise de conscience des peuples africains de la nécessité de prendre leur destin en main et d'utiliser les vastes ressources de l'Afrique pour la prospérité de ses peuples.



Chapitre 7

Émerger avec le franc CFA ou émerger du franc CFA ?

Ndongo Samba Sylla

« [...] dans la langue grecque, on donne à la monnaie un nom dérivé du mot même qui signifie la loi ; parce que la monnaie n'existe pas dans la nature ; elle n'existe que selon la loi, et il dépend de nous de la changer et de la rendre inutile, si nous le voulons. »¹

L'Afrique, selon la vision globale dominante jusqu'au début des années 2000, était perçue comme « marginalisée » par la mondialisation. Subitement, sans qu'il y ait de changements substantiels au niveau de ses fondamentaux économiques, le continent a commencé à être considéré comme étant sur la voie de l'« émergence ».²

1. Aristote, *Éthique à Nicomaque*, Le Livre de Poche, Librairie générale française, Paris, 1992, livre V, chap. 5.9, p. 210.

2. Ndongo Samba Sylla, « From a marginalised to an emerging Africa ? A critical analysis », *Review of African Political Economy*, vol. 41, supplément 1, 2014, p. 7-25.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Ce discours flatteur a très vite séduit les cercles de décision et d'intellection en Afrique, notamment en zone franc. En février 2014, la Guinée équatoriale a organisé un forum sur la « Guinée équatoriale émergente ». Treize mois plus tard, ce fut le tour de la Côte d'Ivoire d'abriter une « Conférence internationale sur l'émergence de l'Afrique ». Entre-temps, la plupart des pays ont concocté des plans d'émergence économique avec, hélas, des horizons temporels fort peu réalistes en l'état actuel des choses.³ Le programme de campagne du président Compaoré lors de la présidentielle de 2010 avait pour thème : « Bâtir ensemble un Burkina émergent ». L'horizon temporel de l'émergence du Burkina Faso était fixé à 2015 !

Le triomphe du discours sur l'émergence est symptomatique du triomphe du capitalisme financier. Dans son usage courant, l'« émergence » est un concept récent d'origine financière – il est question de « marchés émergents » – qui semble faire écho à l'ancienne notion de « décollage ». Nul besoin d'insister sur le fait qu'aucun des pays dits « émergents » ne s'est doté de plan d'émergence mais plutôt de plan de développement. Le fait est également que les plans d'émergence actuels ne précisent pas de quoi les pays vont émerger exactement. Quand le vice-président Richard Nixon publiait en 1957 un rapport intitulé *The Emergence of Africa*, il avait pris soin d'employer le concept d'émergence au sens littéral. Il y constatait que l'Afrique émergeait du colonialisme et que la question qui se posait alors était de savoir si

3. Côte d'Ivoire émergente en 2020 ; Guinée équatoriale émergente en 2020 ; Bénin émergent en 2025 ; Congo émergent en 2025 ; plan stratégique Gabon émergent 2025 ; Tchad émergent en 2025 ; Togo émergent : vision 2030 ; Cameroun émergent : vision 2035 ; Plan Sénégal émergent en 2035 ; Comores, pays émergent en 2030-2040. Soulignons l'existence du programme « Bâtir ensemble un Mali émergent », lequel vise, entre autres, à développer le nord du pays et à mettre fin à sa marginalisation économique.

Émerger avec le franc CFA ou émerger du franc CFA ?

elle allait tomber ou pas dans l'escarcelle communiste.⁴ Si l'Afrique a émergé de certaines formes de colonialisme, il en est d'autres dans lesquelles elle est toujours embourbée un peu plus de cinquante ans après les indépendances. Dans le cas des pays de la zone franc, c'est par exemple leurs relations monétaires avec la France et la zone euro.

Au moment où le franc CFA vient de souffler sa soixante-dixième bougie dans un contexte plutôt « afro-euphorique », il est certainement important de se demander si les pays africains peuvent s'en sortir avec cette institution coloniale. Peuvent-ils « émerger » avec le FCFA ? Ou doivent-ils plutôt émerger du FCFA ? Le point de vue défendu dans ce chapitre est qu'il est illusoire pour les pays africains de penser pouvoir se développer sur le plan économique dans le cadre du système FCFA. Quatre arguments seront avancés. Premièrement, le FCFA est une monnaie pour le pire, car la majorité des pays qui l'ont en partage a eu durant ces cinquante dernières années des performances économiques faibles et en dessous de la moyenne africaine. Deuxièmement, le FCFA est une monnaie coloniale dont la finalité principale a toujours été de faciliter l'extraction de surplus économique de l'Afrique vers l'étranger, ce qui explique l'ampleur extraordinaire des transferts de profits et des flux financiers illicites qui continuent de saigner la zone franc. Troisièmement, le FCFA est une monnaie dysfonctionnelle dont la combinaison avec les autres outils de politique économique donne la recette d'un cocktail économique mortifère. Enfin, si le FCFA a pu perdurer malgré son échec manifeste à susciter le développement, c'est parce qu'il est aussi le nom d'un système structuré de répression politique.

4. Richard Nixon, « The emergence of Africa, report to President Eisenhower by Vice-President Nixon », *The Department of State Bulletin*, vol. 36, n° 930, 22 avril 1957, p. 635-640.

Le franc CFA, une monnaie pour le pire

Les pays africains sont généralement dynamiques. Ils ont un potentiel de croissance économique important. La difficulté dans leur cas n'a jamais été d'obtenir des taux de croissance élevés mais plutôt de les soutenir durablement, en face de leurs vulnérabilités économiques, politiques et climatiques. Cela explique la nature « dialectique » de la croissance économique en Afrique : les périodes d'expansion économique sont annulées par les périodes de contraction économique et *vice versa*. La croissance économique dans les pays de la zone franc s'inscrit dans ce schéma : elle a été volatile et faible en moyenne.

Un exercice très simple permet de se rendre compte de la nature « dialectique » de la croissance dans les pays de la zone franc. Il suffit de se demander combien de décennies ont été « perdues » sur le volet croissance économique. Appelons « décennies perdues » celles pour lesquelles la croissance moyenne du PIB réel par tête a été négative ou nulle. Par exemple, on dira que la décennie 1960 a été « perdue » si le PIB réel par tête de 1970 est inférieur ou égal au PIB réel par tête de 1960.

S'agissant des huit pays de l'UEMOA, les statistiques sur l'évolution du PIB réel par tête sont complètes depuis les indépendances sauf pour le Mali et la Guinée-Bissau, pour lesquels les séries débutent dans les années 1970 (cinq décennies observables pour chacun d'entre eux, donc trente décennies observables au total). À souligner que le Mali a quitté la zone franc entre 1962 et 1984 (donc trois décennies observables) alors que la Guinée-Bissau l'a rejointe en 1997 (une décennie observable : 2000-2010). Sur un total de trente-quatre décennies observables, treize ont été « perdues », soit 38 %.

Pour les six pays de la CEMAC, les séries sont complètes sur les cinq dernières décennies sauf pour la

Émerger avec le franc CFA ou émerger du franc CFA ?

Guinée équatoriale (où elles débutent en 1980 ; ce pays a rejoint la zone franc en 1985, donc trois décennies observables). Sur les vingt-huit décennies observables, quatorze ont été « perdues », soit 50 %. Pour les Comores, les séries sont complètes à partir de 1980. Trois décennies observables ont été « perdues ». Au total, entre 1960 et 2010, les pays de la zone franc, en moyenne, ont « perdu » chacun deux décennies sur le volet croissance économique. Il s'agit notamment des décennies 1980 et 1990, lesquelles ont vu la crise de la dette au niveau international et la mise en œuvre des plans d'ajustement structurel.

De manière générale, les pays de la zone franc ont rarement été capables d'obtenir, sur toute une décennie, un taux de croissance moyen du PIB réel par tête supérieur ou égal à 1 % (vingt-trois décennies sur un total de soixante-cinq décennies observables, soit 35 %). Il n'est ainsi pas surprenant de constater que l'appartenance à la zone franc rime avec croissance économique moyenne faible. Sur la période de référence 1960-2014 :

- quatre pays ont eu une croissance négative du PIB réel par tête : Comores (-0,4 % entre 1970 et 2014), République centrafricaine, Niger et Sénégal.

- Six pays ont eu une croissance du PIB réel par tête positive mais inférieure à 1 % : Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau (0,1 % entre 1970 et 2014), Tchad et Togo.

- Quatre pays ont eu une croissance du PIB réel par tête située entre 1 % et 2 % : Congo, Burkina Faso, Gabon et Mali (1,4 % entre 1967 et 2014).

- Un seul pays avec une croissance du PIB réel par tête supérieure à 2 % : la Guinée équatoriale (11,2 % entre 1980 et 2014).

En termes de croissance économique, la Guinée équatoriale est donc la seule *success story* dont la zone franc peut se vanter. Malheureusement, ce petit pays pétrolier

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

est tout sauf un modèle de développement. Le paradoxe est que le pays le plus riche en Afrique (et même plus riche que l'Espagne, son ancien colonisateur, lorsque son PIB par habitant est mesuré en termes de parité de pouvoir d'achat) est toujours classé parmi les PMA – les Pays les moins avancés !

La zone franc a-t-elle fait mieux que la moyenne africaine ? Quand on compare la performance économique des pays de la zone franc avec la performance économique médiane en Afrique subsaharienne, le constat principal est que le FCFA est une monnaie pour le pire, pas pour le meilleur. Quand l'Afrique subsaharienne croît, la majorité des pays de la zone franc est souvent à la traîne. Les années 1960 et les années 2000 ont été jusque-là les décennies les plus fastes pour l'Afrique subsaharienne. Seuls trois pays de la zone franc ont pu se hisser au-dessus de la médiane dans la première période ; quatre pays dans la seconde. Quand l'Afrique subsaharienne va mal, la zone franc peine également, mais quelques-uns de ses membres s'en sortent relativement « mieux ». Huit pays de la zone franc ont eu une performance supérieure à la médiane durant les années 1980, la moins bonne des décennies aussi bien pour le continent que pour la zone franc (voir le tableau 1).

Sur la nature de la croissance récente observée en zone franc

Depuis les années 2000, une certaine reprise économique a été observée dans les pays de la zone franc. Elle a été facilitée par une relative pacification du continent et par des termes de l'échange devenus plus favorables. Cette récente évolution est à la base de l'« afro-euphorie » ambiante et des plans d'émergence. Elle n'est cependant pas en contradiction avec la situation brossée plus haut.

En Afrique, étant donné la nature « dialectique » de la croissance économique, il est incorrect de raisonner

Émerger avec le franc CFA ou émerger du franc CFA ?

sur des taux de croissance annuels sans les resituer dans un horizon temporel plus large. La question qu'il faudrait poser est : dans quelle dynamique s'inscrit la croissance actuellement observée en zone franc ? La réponse est fournie par le tableau 2 qui regroupe les pays de la zone franc en fonction de leur niveau économique et de leur dynamique de croissance. Il montre que la croissance récente s'inscrit pour l'essentiel dans une dynamique de « reconstruction ».

La dynamique d'« accumulation » regroupe les pays qui durant la présente décennie ont enregistré le meilleur niveau de PIB réel par tête de leur histoire et ont pu réaliser sur le long terme une croissance du PIB réel par tête supérieure à 1,5 %. Elle concerne la Guinée équatoriale, le Tchad et le Burkina Faso. Comme ces deux derniers pays partent de très loin (ce sont des « pays à faible revenu »), ils vont converger vers les « pays à revenu moyen inférieur », à supposer qu'ils maintiennent leurs performances récentes.

La dynamique de « stabilisation » regroupe les pays qui durant la présente décennie ont enregistré le meilleur niveau de PIB par tête de leur histoire mais n'ont pas été capables d'obtenir une croissance de long terme (entre 1960 et 2014) du PIB par tête supérieure à 1,5 %. En zone franc, seul le Bénin est dans ce cas.

Onze pays sont dans une dynamique de « reconstruction ». C'est-à-dire qu'ils avaient en 2014 un niveau de PIB réel par tête inférieur au meilleur niveau qu'ils avaient obtenu lors des décennies précédentes. En d'autres termes, il s'agit de pays dont la productivité par tête a reculé dans l'absolu. Même si certains d'entre eux ont enregistré récemment des taux de croissance économique importants, ceux-ci aident à rattraper la meilleure performance économique passée. Pour prendre le cas de la Côte d'Ivoire, malgré les récents chiffres flatteurs qu'elle a réalisés, son PIB réel par tête en 2014 est inférieur de 41 % à son meilleur niveau de PIB réel par tête

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

atteint à la fin des années 1970. À moyen terme, le défi pour elle est donc de rattraper le niveau économique perdu depuis les années 1980, pas de rattraper la Corée du Sud. L'« émergence » n'aura pas lieu en 2020, même avec la meilleure volonté du monde. Il est important de souligner que tous les « mastodontes » de la zone franc – Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Congo, Sénégal – sont en « reconstruction ».

Pour résumer, la zone franc regroupe actuellement onze PMA et quatre pays non PMA qui ont reculé dans l'absolu (Côte d'Ivoire, Gabon, Cameroun, Congo).

Zone franc et transformation structurelle

Il n'y a pas eu de transformation structurelle des pays de la zone franc. Ces derniers n'ont pas changé leur spécialisation économique. Les amorces d'industrialisation qui ont été notées ça et là ont avorté, à la suite notamment de la mise en œuvre des plans d'ajustement structurel. Plus de cinquante ans après les indépendances, les pays de la zone franc demeurent donc plus que jamais dans la trappe de la spécialisation primaire.

Le tableau 3 décrit l'évolution de la part du secteur manufacturier dans la valeur ajoutée entre 1980 et 2010. On constate qu'à l'exception curieuse du Cameroun tous les autres pays de la zone franc ont ou reculé ou stagné.

Le super-cycle des produits primaires observé depuis le début du millénaire (voir le graphique 1) a permis de doper la croissance des pays de la zone franc. Il a eu pour effet en même temps de renforcer leur dépendance. Le tableau 4 montre que les pays de la zone franc demeurent dépendants de l'exportation d'un nombre limité de produits primaires. En 2014, les pays les plus « dépendants » sont la Guinée-Bissau (94 % de ses recettes d'exportation sont fournies par l'exportation de fruits et de noix) et les principaux pays pétroliers de la CEMAC. Le Sénégal et le Bénin sont les moins « dépendants ».

Émerger avec le franc CFA ou émerger du franc CFA ?

Le franc CFA, une monnaie coloniale et extractive

Faible croissance économique, faible transformation structurelle, pauvreté et sous-emploi, faible intégration commerciale des pays de la zone franc, faible financement bancaire des économies : toutes ces maladies sont en réalité inscrites dans l'ADN du FCFA.

Le FCFA est une monnaie coloniale. C'est la France métropolitaine qui a jugé profitable pour elle-même de le faire circuler dans ses colonies. Le FCFA était censé promouvoir principalement le développement économique de la France, pas celui de ses colonies. Les arrangements monétaires retenus – les fameux « quatre piliers » – reflétaient les besoins, priorités et fondamentaux de la métropole. Ils constituaient un dispositif clé du système économique colonial dont la rationalité était la suivante. Premièrement, les colonies sont installées dans une spécialisation primaire : elles se spécialisent dans l'exportation de produits primaires et dans l'importation de produits manufacturés. La métropole fait tout pour dissuader toute industrialisation ou en tout cas les exportations qui pourraient concurrencer les siennes. Les colonies sont des marchés captifs pour les produits de la métropole qui s'arroge donc un quasi-monopole sur les produits qu'elles importent. Deuxièmement, les secteurs tournés vers l'exportation sont contrôlés par le capital métropolitain. Dans ce contexte, quand il est dit que telle colonie exporte tel et tel produit vers la France, c'est en réalité la France qui les exporte vers la France. Enfin, les entreprises françaises peuvent transférer leurs profits de manière illimitée vers la métropole. L'intégration monétaire intervient dans ce contexte pour réduire les coûts de transaction, maintenir la valeur (faible inflation et monnaie forte) et faciliter l'extraction du surplus économique vers la métropole.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

À l'évidence, ce système colonial ne peut permettre la diversification du tissu productif, l'intégration commerciale au niveau communautaire, le développement d'une épargne domestique consistante et l'éclosion d'un secteur privé national. Pourtant, il a été laissé intact des indépendances jusqu'à aujourd'hui. Les relations économiques « françafricaines » sont depuis lors demeurées en l'état. Ce qui a changé entre-temps, c'est surtout l'environnement économique mondial qui est devenu plus concurrentiel et multipolaire. La libéralisation de l'économie mondiale sous les auspices de l'OMC, du FMI et de la Banque mondiale, couplée à la « réémergence » de la Chine et de l'Inde, a conduit à une forme de décolonisation que l'on pourrait qualifier de « latérale » (les cloisons coloniales – les anciennes chasses gardées de la France, de l'Angleterre et du Portugal – sautent au profit des puissances concurrentes) et de « passive » (ce ne sont pas les pays anciennement colonisés qui sont responsables de ce processus de multilatéralisation économique).

Ainsi, depuis les années 1990, nous sommes passés progressivement de la Françafrique au Mondafrique. L'avènement des sommets Chine-Afrique, Inde-Afrique, etc., au-delà du classique sommet France-Afrique, est le symbole du déclin économique relatif de l'Hexagone et de son influence sur le continent. La France n'est plus que le cinquième exportateur en Afrique derrière la Chine, l'Inde, les États-Unis et l'Allemagne. Depuis le début des années 2000, elle ne cesse de perdre des parts de marché au profit de la Chine dans les principaux fiefs françafricains – la Côte d'Ivoire, le Cameroun et le Gabon notamment. Entre 2000 et 2011, la part des banques françaises dans l'offre de crédit en zone UEMOA est passée de 37 % à 16 %.⁵ Au vu de ces tendances, et du faible commerce

5. Hubert Védrine, Lionel Zinsou, Tidjane Thiam, Jean-Michel Severino et Hakim El Karoui, *Un partenariat pour l'avenir* :

Émerger avec le franc CFA ou émerger du franc CFA ?

intra-zone franc, la question de la pertinence de l'arri-mage à l'euro ne peut manquer d'être posée.

L'avantage du système mondafricain sur le système français, c'est qu'il offre une plus grande diversification des relations économiques : plus de concurrence entre les puissances pour l'accès aux ressources africaines et plus d'opportunités économiques. Son inconvénient principal, c'est qu'il libéralise les bénéfices extractifs du système français. Avec le système mondafricain, le potentiel extractif de la zone franc atteint une échelle sans équivalent.⁶

Pour illustrer ce propos, intéressons-nous à deux indicateurs. Le premier est l'évolution des paiements nets de revenus de la zone franc au reste du monde. Avec la balance commerciale et la balance des transferts courants, les paiements nets de revenus (ou balance des revenus) sont l'une des trois composantes de la balance courante. Ils représentent le solde entre les revenus (intérêts de la dette, dividendes, profits de l'investissement direct étranger, etc.) payés au reste du monde et ceux reçus du reste du monde.

Les pays qui se développent économiquement voient leur balance des revenus tendre graduellement vers l'équilibre. Pour juger du dynamisme économique des pays en développement, c'est un indicateur plus pertinent que la balance commerciale car il a une nature plus structurelle. En l'absence de changement dans la structure productive, la balance commerciale peut être excédentaire simplement parce que les termes de

15 propositions pour une nouvelle dynamique économique entre l'Afrique et la France, rapport au ministre de l'Économie et des Finances, décembre 2013, www.tresor.economie.gouv.fr, visité le 6 juin 2016, p. 3 et p. 54-55.

6. Sur les affaires mondafricaines, voir par exemple Tom Burgis, *The Looting Machine. Warlords, Oligarchs, Corporations, Smugglers, and the Theft of Africa's Wealth*, PublicAffairs, New York, 2015.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

l'échange sont favorables. De plus, la balance des revenus est d'une importance particulière dans un contexte d'interpénétration accrue des économies. Elle représente en principe la différence entre le PIB et le RNB.

Les pays africains ont généralement un RNB inférieur à leur PIB – autrement dit une balance des revenus négative – parce qu'une part non négligeable de leur production intérieure est assurée par des entreprises étrangères qui transfèrent souvent une part importante de leurs profits à l'étranger. Pour prendre l'exemple le plus caricatural, le cas de la Guinée équatoriale, la différence en 2014 entre le PIB et le RNB est de 49 %, différence qui résulte de ce que l'essentiel de l'activité productive est contrôlé par les multinationales qui interviennent dans le secteur pétrolier.

Pour les pays de la zone franc, les données de la Banque mondiale sont relativement complètes pour cet indicateur durant la période 1980-2014. En termes nominaux (c'est-à-dire si l'on ne tient pas compte de l'évolution de l'inflation et des taux de change), les pays de la zone franc ont effectué sur cette période des paiements nets de revenus de l'ordre de 103 000 milliards de FCFA (soit 212 milliards de dollars), soit 3 029 milliards de FCFA par an (soit 6,2 milliards de dollars par an). À noter que 84 % de ce montant a été transféré après la dévaluation de 1994. Pour se figurer à quel point ce chiffre est scandaleux, il faut mettre en relief le fait que l'Inde a transféré exactement le même montant durant la période indiquée. Or, le PIB de l'Inde pèse actuellement onze fois plus que celui de toute la zone franc ! Des pays comme la Guinée équatoriale et le Congo, qui sont des nains économiques, ont effectué sur la période observée des paiements nets de revenus supérieurs à un pays comme la Corée du Sud (35 milliards de dollars en moins). Nul besoin de dire que le développement économique est impossible dans le cas des pays qui supportent durablement des niveaux d'extraction de surplus économique aussi élevés (voir le tableau 5).

Émerger avec le franc CFA ou émerger du franc CFA ?

Le second indicateur n'est pas sans lien avec le premier. Il s'agit de la valeur estimée des flux financiers illicites. Face à ce phénomène global, la zone franc est relativement plus affectée que la moyenne. Pour la période 2004-2013, les flux financiers illicites ont représenté un peu moins de 125 milliards de dollars dans la zone franc, si l'on en croit les estimations des économistes de la Global Financial Integrity⁷ (voir le tableau 6). Elle représente ainsi 18,5 % des flux financiers illicites qui quittent l'Afrique subsaharienne, une proportion supérieure à sa part dans le PIB de l'Afrique subsaharienne (11 %). Nul doute que cette hémorragie financière est aggravée par l'institutionnalisation du principe de transfert illimité des capitaux au sein de la zone franc.

Quand on voit à quel point les pays de la zone franc sont saignés par les transferts de profits et les flux financiers illicites, on apprécie mieux l'inanité du discours qui rend l'« émergence » synonyme de taux de croissance économique élevés du PIB. On se rend compte également de l'urgence de passer de la décolonisation économique latérale et passive à une décolonisation économique verticale et active, laquelle suppose le refus d'être une néocolonie ainsi que la volonté de déterminer soi-même son agenda et d'avoir la mainmise sur ses institutions économiques.

Le franc CFA, une monnaie dysfonctionnelle

Le mandat des banques centrales de la zone franc est de lutter contre l'inflation et de défendre la parité fixe avec l'euro. Les objectifs de transformation structurelle et de développement économique ne relèvent pas directement de leur responsabilité. Ils incombent plutôt aux États membres qui doivent, dans les faits, se passer

7. Dev Kar et Joseph Spanjers, *Illicit Financial Flows from Developing Countries: 2004-2013*, Global Financial Integrity, www.gfintegrity.org, décembre 2015.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

de la politique monétaire et de la politique de change. Cet arrangement institutionnel est illustratif du caractère dysfonctionnel du franc CFA.

Premièrement, la rigidité du franc CFA contraste avec le besoin de flexibilité nominale des pays de la zone franc. Les avantages des régimes de change fixe sont bien connus. Ils permettent de combattre l'inflation en prévenant le biais inflationniste d'une politique de discrétion monétaire ; ce qui peut donner plus de « crédibilité » à la banque centrale, surtout si la lutte contre l'inflation est son seul mandat. Ils encouragent le commerce et l'investissement en réduisant l'incertitude et les coûts de transaction (notamment dans le cas d'une union monétaire). Ils permettent de prévenir les dépréciations ou appréciations compétitives. Enfin, un avantage plus douteux : ils permettent de prévenir les bulles spéculatives. Ces quatre avantages des régimes de change fixe s'accompagnent de contraintes dont le desserrement fait la force des régimes de change flottant.

Les régimes de change flottant présentent trois principaux avantages. Tout d'abord, la politique monétaire a plus d'autonomie et peut être mobilisée en cas de choc économique. L'équilibre interne prend ainsi le dessus sur l'équilibre externe. Ensuite, ils permettent un ajustement « automatique » aux chocs économiques. Enfin, le gouvernement retient deux instruments importants d'une banque centrale : la fonction de prêteur en dernier ressort et l'option de seigneurage (un terme qui fait référence au profit que retire la banque centrale de l'activité d'émission monétaire).⁸

Étant donné que les pays de la zone franc font souvent face à des chocs importants, notamment au

8. Jeffrey Frankel, « Experiences of and lessons from exchange rate regime in Emerging economies », *Working paper* 10032, National Bureau of Economic Research, Massachusetts, Cambridge, octobre 2003.

Émerger avec le franc CFA ou émerger du franc CFA ?

niveau de leurs termes de l'échange, et qu'ils ont besoin d'accroître leur production et de créer des emplois, un régime de change flottant paraît le régime de change le plus indiqué car il permet d'absorber ces chocs sans exiger de sacrifices économiques importants. Malheureusement, dans la zone franc, l'équilibre externe (qui se résume à la défense de la parité fixe avec l'euro) prévaut au détriment de l'équilibre interne (la croissance, l'emploi, le financement des économies). De sorte que la grande stabilité monétaire y a pour contreparties une volatilité et une faiblesse de la croissance économique.

Deuxièmement, le credo monétariste des banques centrales est absurde eu égard aux besoins et problèmes des pays de la zone franc. Il peut se justifier temporairement pour les pays confrontés à l'hyperinflation, ce qui n'est pas le cas dans la zone franc où l'inflation révèle le faible niveau de production et de transformation locales. C'est la raison pour laquelle elle a souvent une origine importée. Ce fondamentalisme monétariste, corollaire de l'arrimage à l'euro, revient à sacrifier l'objectif de croissance élevée et soutenue pour un faible taux d'inflation et des considérations de crédibilité monétaire – laquelle demeure encore hypothétique du moment que les pays de la zone franc font toujours face à des taux d'intérêt élevés sur les marchés financiers. Certains travaux, qui ont essayé d'évaluer les bénéfices et les coûts de l'appartenance à la zone franc, sont arrivés à la conclusion que les coûts l'emportent largement. L'appartenance à la zone franc serait le signe d'un « biais anti-inflationniste extrême » dont la contrepartie est une croissance économique plus faible.⁹

9. Shantayanan Devarajan et Dani Rodrik, « Do the benefits of fixed exchange rate outweigh their costs? The franc zone in Africa », National Bureau of Economic Research, Massachusetts, Cambridge, octobre 1991.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Troisièmement, il n'y a pas eu jusque-là d'articulation cohérente entre les différents instruments de politique économique qui sont souvent en contradiction les uns avec les autres. Il est notoire que les monnaies de la zone franc sont surévaluées. Pareille situation décourage tout effort d'industrialisation et de résorption d'un déficit commercial de nature structurelle : elle pénalise la compétitivité des exportations de la zone et rend ses importations meilleur marché. L'expérience prouve que la plupart des pays asiatiques qui se sont industrialisés ont eu une politique de change accommodante, avec des dévaluations ou des dépréciations nominales qui ont donné un coup de pouce important à leurs exportations. Comme au fur et à mesure du développement industriel, les salaires du secteur manufacturier tendent à augmenter et donc à réduire la compétitivité-prix des produits manufacturés, un taux de change sous-évalué constitue une sorte de « bouclier » pour les travailleurs de ce secteur. Il permet de concilier compétitivité internationale et croissance du pouvoir d'achat intérieur.

Le scandale dans le cas de la zone franc est que la surévaluation des monnaies s'accompagne tendanciellement d'une libéralisation commerciale – libéralisation des importations, suppression des taxes à l'exportation, élimination des subventions aux exportations, etc. D'ordinaire, les pays dont les monnaies sont surévaluées recourent à des mesures protectionnistes pour préserver un peu la compétitivité de leur production nationale et de leurs exportations. En zone franc, c'est le bon sens économique qui est pris en défaut. On y pénalise doublement la politique industrielle : à travers des monnaies surévaluées et à travers une déprotection commerciale des secteurs exportateurs et des industries naissantes. Après un échec des négociations pendant un peu plus de dix ans, les Accords de partenariat économique (APE) avec l'Union européenne ont été paraphés en Afrique de l'Ouest et doivent maintenant être signés puis rati-

Émerger avec le franc CFA ou émerger du franc CFA ?

fiés. Ils n'augurent rien de bon pour l'avenir industriel de l'Afrique.¹⁰

Pour terminer sur la politique budgétaire, il faut dire que c'est un levier contraint en zone franc. La base fiscale est généralement réduite en raison de la prédominance des activités informelles, sans mentionner qu'une éventuelle ratification des APE entraînerait des pertes de recettes douanières importantes. Si, comme d'habitude, l'objectif majeur est de maintenir l'équilibre budgétaire – pour être en phase avec les exigences des bailleurs de fonds et des critères de convergence établis au niveau communautaire –, les dépenses publiques doivent être réduites au moment même où l'on assiste à une multiplication des « dépenses fiscales » (exemptions de taxes, d'impôts, etc.). Ce dernier type de mesure est encouragé par les bailleurs de fonds qui y voient un moyen d'améliorer le « climat des affaires » et d'attirer les investisseurs étrangers, quand bien même cette corrélation ne serait pas clairement établie dans le cas de la zone franc.¹¹

Ici également, la politique monétaire n'est d'aucun secours puisqu'il n'est plus permis, en tout cas pour les pays de l'UEMOA, de monétiser une partie de leur dette publique. Pour financer le développement, face à une aide publique au développement en déclin, cela ne laisse comme options que l'endettement et le recours à l'Investissement direct étranger (IDE). L'endettement est une option problématique dans les circonstances actuelles. Outre les plafonds d'endettement qui ont été fixés au niveau communautaire, il faut noter que les

10. Commission économique pour l'Afrique, *Rapport économique sur l'Afrique : l'industrialisation par le commerce*, Nations unies, Addis-Abeba, Éthiopie, 2015.

11. Stefan van Parys et Sebastian James, « The effectiveness of tax incentives in attracting investment : panel data evidence from the CFA franc zone », *International Tax and Public Finance*, vol. 17, n° 4, 2010, p. 400-429.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

taux d'intérêt que les marchés financiers appliquent aux pays de la zone franc sont généralement supérieurs ou égaux à leur taux de croissance. Quant aux IDE, ils sont souvent volatiles et ciblés sur les secteurs extractifs – hydrocarbures et mines. Dans un contexte de libéralisation commerciale, ils tendent à renforcer la spécialisation primaire des pays de la zone. Ils favorisent également la fuite des capitaux et les transferts massifs de profits.

Le franc CFA a beaucoup de défauts à lui tout seul. Couplé aux autres outils de politique économique, dont la coloration néolibérale est de plus en plus prononcée, il donne la recette d'un cocktail économique mortifère. Un tel environnement macro-économique ne permet nullement l'« émergence ». Jusque-là, il a plutôt alimenté des crises politiques et économiques récurrentes sur fond de misère sociale structurelle.

Le franc CFA, un système de répression politique

Le franc est la zone monétaire la plus ancienne encore en existence. Comment cela a-t-il été possible vu son échec retentissant sur tous les objectifs de développement de long terme ? L'explication tient à ce que le FCFA est aussi le nom d'un système structuré de répression politique dont l'efficacité se mesure à l'aune du fait suivant : presque tous les chefs d'État africains qui se sont résolument opposés au franc CFA ont été ou assassinés ou renversés.

Entre 1960 et 2012, la zone franc a été le théâtre de soixante-dix-huit tentatives de coups d'État. Trente-sept d'entre elles ont entraîné un changement de gouvernement. Tous les pays de la zone franc sans exception y ont été confrontés. Dans deux pays seulement – le Sénégal et le Cameroun –, les tentatives de coup d'État ont avorté jusque-là. Les quinze pays de la zone franc ont repré-

Émerger avec le franc CFA ou émerger du franc CFA ?

senté 38 % des tentatives de coup d'État recensées en Afrique subsaharienne¹² (voir le tableau 7).

Au-delà de la classique guerre entre les chefs, ces tentatives de coup d'État ont répondu au moins à une double logique. Elles ont été des révélateurs de la détresse socio-économique des populations. En effet, elles ont souvent eu lieu dans des contextes d'émeutes populaires en réaction à l'incurie et à l'*hubris* des élites au pouvoir. Elles ont également obéi à une logique impérialiste : renverser les chefs d'État indociles au profit de successeurs plus favorables aux intérêts néocoloniaux.

À l'heure actuelle, les tentatives de coup d'État comme mode de régulation politique en Afrique subsaharienne survivent essentiellement dans les pays francophones, dont ceux de la zone franc (pensons à la tentative de coup d'État du général Diendière au Burkina Faso en septembre 2015 et à celle que le gouvernement nigérien aurait fait échouer en décembre 2015). Elles ont toujours été un pis-aller coûteux en vies humaines. Pour maintenir l'ordre économique du système FCFA, les « présidents uniques » ont été l'outil privilégié, surtout dans les pays riches en ressources naturelles. Ce modèle de contrôle néocolonial repose sur la longévité au pouvoir de la tête de l'exécutif. Il a comporté jusque-là deux modalités : la présidence à vie et la dynastie.¹³ Il doit son succès pour l'instant à l'aptitude des dirigeants à manipuler impunément les Constitutions.

12. Habiba Ben Barka et Mthuli Ncube, « Political fragility in Africa : Are military coups d'État a never-ending phenomenon ? », *Economic Brief*, African Development Bank, 2012, www.afdb.org.

13. Pour les « présidents à vie », nous avons Teodoro Obiang Nguema Mbasogo (au pouvoir depuis 1979 en Guinée équatoriale), Paul Biya (au pouvoir depuis 1982 au Cameroun), Denis Sassou-Nguesso (trente-et-un ans au pouvoir au Congo avec un intermède de cinq ans entre 1992 et 1997 ; à la suite d'un récent référendum constitutionnel, il peut briguer des mandats présidentiels jusqu'en 2031), Idriss Deby Itno (au pouvoir depuis 1991 au Tchad). Pour les dynasties, il y a les Bongo au Gabon (depuis 1967) et les Gnassingbé au Togo (depuis 1967).

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Au regard de la plus grande maturité politique des citoyens, du rajeunissement des électorats et du degré de structuration croissant des mouvements sociaux, les jours du « président unique » semblent désormais comptés. C'est du moins en Afrique de l'Ouest francophone l'un des principaux enseignements à retenir de la chute de Blaise Compaoré. Toutefois, un nouveau mode de contrôle néocolonial est en train d'émerger. Il s'agit des « démocraties sans choix », pour reprendre un concept de Thandika Mkandawire.¹⁴ La plupart des pays de la zone franc dits « démocratiques » en sont des exemples patents (Sénégal, Bénin, Mali, Niger, etc.). Généralement, les candidats élus à la présidence sont ceux qui ont, ou ont obtenu une fois au pouvoir, le « consentement » et l'indulgence de la France. N'ont ainsi de chances d'être élus, dans les circonstances politiques ordinaires, que ceux-là qui n'entendent pas sortir de leur propre gré de la quadrature du cercle du système franc CFA.¹⁵

14. Thandika Mkandawire, « Crisis management and the making of "choiceless democracies" in Africa », in Richard Joseph (sous la direction de) *The State, Conflict and Democracy in Africa*, Lynne Rienner publishers, Boulder, Colorado, 1999.

15. Les récents propos du président Idriss Deby, s'ils ont paru briser le tabou, ne doivent pas faire illusion. Mettre un coup de pression – ou recourir à des arguments nationalistes – quand certaines difficultés intérieures surgissent (ici en l'occurrence le financement de la guerre contre Boko Haram dans un contexte de problèmes budgétaires aigus) est une tactique prisée des leaders africains. Après la sortie de Deby, le gouverneur de la BEAC Lucas Abaga Nchama a tenu à rassurer le ministre des Finances français Michel Sapin que le Tchad n'a « aucune intention d'abandonner le franc CFA et que les propos d'Idriss Déby Itno [ont] été sortis de leur contexte ». C'était à l'occasion de la réunion des ministres des Finances et des gouverneurs des banques centrales de la zone franc qui a eu lieu à Paris le 2 octobre 2015. Voir Jeune Afrique, « Franc CFA : le recul de Déby ? », 19 octobre 2015, www.jeuneafrique.com

Émerger avec le franc CFA ou émerger du franc CFA ?

Conclusion

Si les pays africains veulent avancer sur la voie de la démocratie et d'une transformation sociale en phase avec les aspirations populaires, ils doivent songer à se débarrasser du système franc CFA. En soixante-dix ans d'existence, le seul bénéfice tangible du franc CFA a été une inflation beaucoup moins forte que pour le reste. Pour ce maigre résultat, les contreparties ont été :

- une perte de souveraineté démocratique ;
- le sous-développement : sous-emploi, chômage, pauvreté, spécialisation primaire ;
- et une instabilité politique, économique et sociale chronique.

Les citoyens africains doivent savoir que leur ambition de sortir leurs pays de l'ornière est incompatible avec le maintien du système franc CFA. Car émerger *avec* le franc CFA demeure illusoire. Le défi est plutôt d'émerger *du* franc CFA.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

TABLEAU 1 : TAUX DE CROISSANCE MOYEN ANNUEL DU PIB RÉEL PAR TÊTE DANS LES PAYS DE LA ZONE FRANC (1960-2014).

	décennies				autres périodisations			
	1960	1970	1980	1990	2000	1994-2014	2010-2014	1960-2014
Cameroun	-0,3	3,6	0,3	-1,4	0,7	1,4	2,4	0,7
République Centrafricaine	0	-0,9	-1,5	-1,2	0,6	-1,9	-10,5	-1,4
Tchad	-0,9	-4,3	2,3	-1,1	6,8	3,4	2,0	0,6
République du Congo	1,3	3,3	1,9	-1,2	1,9	1,3	1,7	1,4
Gabon	5,1	5,4	-0,9	-0,9	-0,7	-0,2	3,2	1,7
Guinée équatoriale (1980-2014)			-2,6	27,2	12,3	16,4	-2,8	11,2
Bénin	1,1	0,2	0,2	1,2	0,7	1,4	2,4	0,8
Burkina Faso	1,4	1,3	0,9	2,4	3,1	3,1	2,1	1,8
Côte d'Ivoire	4,3	0,6	-3,1	-0,8	-0,9	0,5	3,3	0,2
Niger	-0,1	-1,6	-2,9	-1,7	0,7	0,6	2,2	-0,9
Sénégal	-0,9	-1,1	-0,4	0,3	1,3	1,2	0,4	-0,1
Togo	5,2	1,7	-2,2	-0,4	-0,6	0,9	2,6	0,8
Guinée-Bissau (1970-2014)		-0,8	2,7	-1,6	0,3	-0,8	-0,1	0,1
Mali (1967-2014)		2,2	0,7	1	2,4	1,4	-0,1	1,4
Comores (1980-2014)			-0,1	-0,8	-0,5	0	0,3	-0,4
Moyenne Afrique subsaharienne	2,3	0,8	-1,4	-0,6	2,2	1,5	1,4	
Médiane Afrique subsaharienne	1,4	0,6	-0,6	-0,2	1,9	1,9	2,4	
Nombre pays de la zone franc au-dessus de la médiane	3	5	8	5	4	3	3	
Décennies «perdues» par les pays de la zone franc	5	4	8	9	4			
Pays de la zone franc croissance moyenne PIB ≥ 1 %	6	5	2	4	6	9	5	

Source : Indicateurs de développement de la Banque mondiale ; le Mali a quitté la zone franc entre 1962 et 1984 ; la Guinée équatoriale rejoint la zone franc en 1985 et la Guinée-Bissau en 1997. Les données sont complètes pour toute la période 1960-2014, sauf pour ces trois derniers pays. Une décennie « perdue » est une décennie où le taux de croissance moyen annuel du PIB par tête a été négatif ou nul.

Émerger avec le franc CFA ou émerger du franc CFA ?

TABLEAU 2 : DYNAMIQUES DE CROISSANCE, REVENUS DE 1960 À 2010.

Revenu	Accumulation	Stabilisation	Reconstruction par décennie*				
			1960-1969	1970-1979	1980-1989	1990-1999	2000-2009
Elevé : 12 736 dollars et plus	Guinée équatoriale						
Moyen supérieur : 4 126 à 12 735 dollars				Gabon			
Moyen inférieur : 1 046 à 4 125 dollars			Sénégal	Côte d'Ivoire	Congo Cameroun		
Faible : 1 045 dollars ou moins	Tchad	Bénin Burkina Faso	Niger	République Centrafricaine	Comores Togo	Guinée- Bissau	Mali

* Pays qui n'ont pas encore retrouvé le meilleur niveau de leur PIB réel par tête atteint dans la décennie.

Source : Indicateurs de développement de la Banque mondiale.

TABLEAU 3 : ÉVOLUTION DE LA PART DU SECTEUR MANUFACTURIER DANS LE PIB*.

	1980	1990	2000	2010	
UEMOA	Bénin	8,0	7,4	8,2	8,6
	Burkina Faso	15,2	15,4	15,8	9,4
	Côte d'Ivoire		17,5	17,2	12,6
	Mali	6,5	8,5	3,8	
	Niger	3,7	6,6	6,8	4,8
	Sénégal	13,5	15,3	14,7	13,8
CEMAC	Togo	7,8	9,9	8,6	7,8
	Cameroun	9,6	14,5	20,8	16,2
	République du Congo	7,5	8,3	3,5	3,8
	Gabon	4,6	5,6	3,7	2,9
	République Centrafricaine	7,2	11,7	6,2	6,7
	Tchad		14,4	8,9	1,0
Comores	3,9	4,2	4,5	5,2	
Afrique subsaharienne	16,7	15,2	13,0	11,2	

* Années choisies en %.

Source : Indicateurs de développement de la Banque mondiale (données manquantes pour la Guinée équatoriale, la Guinée-Bissau et le Mali).

Émerger avec le franc CFA ou émerger du franc CFA ?

TABLEAU 4 : PRINCIPAUX PRODUITS D'EXPORTATION DES PAYS DE LA ZONE FRANC ET PART DANS LES RECETTES D'EXPORTATION EN 2014.

	1 ^{er} produit	% des recettes d'exportation	2 ^e produit	% des recettes d'exportation	Total des 2 premiers produits (en %)	
UEMOA	Bénin	Coton	20,0	Pétrole	14,0	34,0
	Burkina Faso	Or	39,2	Coton	32,2	71,4
	Côte d'Ivoire	Cacao	28,6	Pétrole brut	15,1	43,7
	Guinée-Bissau	Fruits, noix	94,2	Pétrole brut	2,5	96,7
	Mali	Or	43,6	Coton	33,9	77,5
	Niger	Uranium et matériaux radioactifs	44,1	Pétrole lourd	30,9	75,0
	Sénégal	Pétrole lourd	17,7	Poissons	10,4	28,1
Togo	Engrais brut	12,7	Chaux, ciment et matériaux de construction	12,3	25,0	
CEMAC	Cameroun	Pétrole brut	38,8	Pétrole lourd	11,1	49,9
	République du Congo	Pétrole brut	83,0	Pétrole lourd	3,2	86,2
	Gabon	Pétrole brut	76,2	Bois	8,0	84,2
	Guinée équatoriale	Pétrole brut	71,0	Gaz naturel	19,8	90,8
	République Centrafricaine	Bois	27,1	Pierres précieuses	26,3	53,4
Tchad	Pétrole brut	86,8	Pétrole lourd	7,2	94,0	
Comores	Épices	41,9	Navires	36,2	78,1	

Source : CNUCED, *Manuel des statistiques*, 2014, p.151-172.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

TABLEAU 5 : PAIEMENT NETS DE REVENUS À L'ÉTRANGER DES PAYS DE LA ZONE FRANC (1980-2014)

	En milliards de franc CFA	En milliards de dollar	% pour la période 1995-2014
CEMAC			
Guinée équatoriale	-31 741	-63,2	100,0
République du Congo	-20 276	-40,5	91,7
Gabon	-14 670	-30,3	80,7
Cameroun	-7 277	-16,3	56,8
Tchad	-4 549	-9,1	98,6
République Centrafricaine	-157	-0,4	41,2
<i>Total</i>	<i>-78 670</i>	<i>-159,8</i>	<i>89,6</i>
UEMOA			
Côte d'Ivoire	-15 556	-33,7	59,1
Mali	-2 870	-5,7	95,1
Sénégal	-2 091	-4,8	51,7
Togo	-2 072	-4,4	86,6
Niger	-694	-1,6	61,3
Burkina Faso	-618	-1,3	89,1
Bénin	-498	-1,1	63,0
Guinée-Bissau	-109	-0,3	65,9
<i>Total</i>	<i>-24 508</i>	<i>-52,9</i>	<i>65,5</i>
Comores	-6	0,0	104,5
<i>Total zone franc</i>	<i>-103 184</i>	<i>-212,7</i>	<i>83,6</i>

Source : Indicateurs de développement de la Banque mondiale.

Émerger avec le franc CFA ou émerger du franc CFA ?

TABLEAU 6 : FLUX FINANCIERS ILLICITES DANS LA ZONE FRANC
(2004-2013)

		Montant (en million de dollar)	Moyenne annuelle
UEMOA	Bénin	1 493	149
	Burkina Faso	4 262	426
	Côte d'Ivoire	23 344	2 334
	Guinée-Bissau	619	62
	Mali	4 688	469
	Niger	1 572	157
	Sénégal	8 034	803
	Togo	22 293	2 229
	<i>Total</i>	<i>66 305</i>	<i>6 629</i>
CEMAC	Cameroun	7 523	752
	République du Congo	14 511	1 451
	Gabon	3 140	314
	Guinée équatoriale	21 750	2 175
	République Centrafricaine	162	16
	Tchad	10 756	1 076
	<i>Total</i>	<i>57 842</i>	<i>5 784</i>
	Comores	539	54
	<i>Total Zone Franc (1)</i>	<i>124 686</i>	<i>12 467</i>
	<i>Total Afrique subsaharienne (2)</i>	<i>674 977</i>	<i>67 498</i>
	(1)/(2) en %	18,5	18,5

Source : Kar et Spanjers, 2015.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

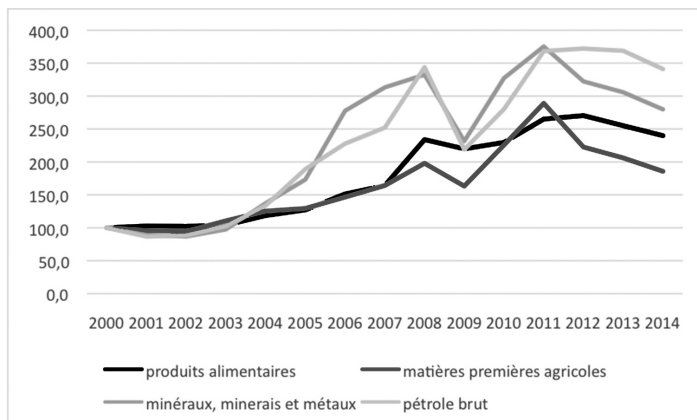
TABEAU 7 : COUPS D'ÉTAT DANS LA ZONE FRANC (1960-2012).

	réussis			avortés		
	1960-2000	2000-2012	1960-2000	2000-2012	Total	Total
UEMOA	Bénin	7	0	4	0	11
	Burkina Faso	6	0	0	0	6
	Côte d'Ivoire	1	1	1	3	6
	Guinée-Bissau	1	2	2	2	7
	Mali	2	1	2	0	5
	Niger	3	1	2	0	6
	Sénégal	0	0	1	0	1
	Togo	2	0	4	0	6
	Total	22	5	16	5	48
CEMAC	Cameroun	0	0	2	0	2
	République du Congo	2	0	3	0	5
	Gabon	0	0	1	0	1
	Guinée équatoriale	1	0	3	1	5
	République Centrafricaine	3	1	4	1	9
	Tchad	2	1	4	1	8
	Total	8	2	17	3	30
	Total zone franc (1)	30	7	33	8	78
	Total Afrique (51 pays) (2)	80	12	93	21	206
	(1)/(2) en %	37,5	58,3	35,5	38,1	37,9

Source : Ben Barka et Ncube, 2012.

Émerger avec le franc CFA ou émerger du franc CFA ?

GRAPHIQUE 1 :
COURS DES PRODUITS PRIMAIRES (2000-2014).



L'année 2000 est la référence 100.

Source : base de données de la CNUCED sur les produits de base ;
<http://unctad.org>



Chapitre 8

Institutions francs CFA : colonialités, incohérences, accumulations prédatrices

Martial Ze Belinga

Pour un regard décolonial sur la monnaie CFA, tel pourrait être l'en-tête introductif annonçant la veine de notre propos. En effet, c'est au terme de luttes sociales polymorphes que l'indésirable question monétaire reflue enfin dans les pays africains de la zone franc (PAZF) à la fin des années 2000. Comme si cette politique publique là, pourtant critiquable et amendable par nature, portait en elle l'onction de l'intouchabilité et le privilège de l'indiscutabilité politique. D'emblée, l'intellection de la durabilité quasi cadavérique des dispositifs CFA se donne-t-elle volontiers comme l'écho rassurant d'une résonance plus lointaine, plus sérieuse, européenne... Résonance extérieure forcément plus proche aussi, traditionnelle suzeraineté épistémique oblige, au risque d'une perspective UE-centrique des francs CFA.

La question centrale de la réinvention et de la libération des économies et sociétés africaines, au sein de laquelle s'insère l'épineuse problématique des monnaies coloniales n'est ni une périphérie, ni un déplacement des

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

oppositions de doctrines monétaires euro-américaines. À preuve, précoces furent les propositions africaines sur ce thème dès les années 1950-1960. Parmi d'autres, en 1964, Kwame Nkrumah¹, intellectuel panafricaniste et président du Ghana, proposait une unification monétaire de l'Afrique, quand Osendé Afana, « kamerunais », leader politique et économiste, identifiait dans les zones coloniales franc et sterling un frein au développement², précédés tous deux par le Guinéen Sékou Touré qui rejeta le franc CFA. Riches, nombreuses, variées et inégales ont été à ce jour les prises de position africaines³. Cependant, que les francs CFA soient rattachés autoritairement au destin de la monnaie unique européenne forge des parties communes à la discussion ; de même la capture historique des espaces de subsistance africains dans les processus d'accumulation occidentaux justifie la pertinence circonscrite de thématiques internationales.

Pour autant, si l'enjeu d'une production endogène d'un imaginaire propositionnel africain devait s'imposer, il paraîtrait évident que l'expérience économique et monétaire des civilisations africaines, les savoirs locaux des peuples, prendraient une valeur apodictique autre. S'inviteraient alors aux perspectives de pensée, décentrerements, provincialisation des géographies dominantes⁴, démarche décoloniale et insubordination épis-

1. Kwame Nkrumah, *L'Afrique doit s'unir*, (1964), Présence africaine, Paris, 2009, p. 185.

2. Osendé Afana, *L'Économie de l'ouest-africain. Perspectives de développement*, Maspero, « Économie et socialisme, 4 », Paris, 1966, p. 187.

3. Il serait difficile de faire une bibliographie exhaustive des productions africaines entre hagiographies, critiques et propositions provenant de divers champs discursifs. Le fait est que sur cette question la réflexion des Africains n'aura jamais tari.

4. Dipesh Chakrabarty, *Provincializing Europe. Postcolonial Thought and Historical Difference*, Princeton University Press, Princeton, 2000.

témologique, pour reprendre les termes du sémioticien argentin Walter Mignolo⁵.

L'histoire monétaire africaine est aussi une histoire-laboratoire millénaire, depuis l'Égypte pharaonique au moins, conceptrice dès le III^e millénaire avant notre ère d'un système monétaire sophistiqué, avec monnaie de paiement, étalon, réserve de valeur, anticipant même par la vente à crédit l'invention plus tardive de la monnaie scripturale.⁶ Doté d'un degré élevé d'abstraction, le système monétaire africain pharaonique⁷ utilisait le principe de l'unité de compte, *money of account*, fonction caractéristique de la monnaie selon Keynes⁸. Jusqu'au x^e siècle, des commerçants spécialisés dans les échanges entre différentes monnaies-marchandises convertibles en poudre d'or exerçaient à Tombouctou, un étalon-or avant l'heure.⁹ Joseph Tchundjang parle de système de change flottant avant le xx^e siècle¹⁰, rappelant que la conversion entre cauris et or était pratiquée. N'y aurait-il pas ici quelque chose de l'ordre de la régression, des États africains contemporains se refusant obsessionnellement les instruments d'action économique que leurs prédécesseurs utilisaient activement les siècles précédents : politiques monétaires autonomes, diversifiées, monopole de

5. Walter Mignolo, « Géopolitique de la sensibilité et du savoir. (Dé)colonialité, pensée frontalière et désobéissance épistémologique », *Mouvements* n° 73, 2013/1, p. 181-190.

6. Bernadette Menu, « La monnaie des Égyptiens à l'époque pharaonique », in Alain Testart, (sous la direction de), *Aux origines de la monnaie*, Errance, Paris, 2001, p. 73-108.

7. Jérôme Maucourant, « Pratiques monétaires et individu en Égypte ancienne », *Cahiers Monnaie et Financement*, 1990, p. 41-79.

8. John Maynard Keynes, *A Treatise on Money*, Macmillan, Cambridge University Press, Londres, 2 vol., 1930.

9. Cheikh Anta Diop, *L'Afrique noire précoloniale*, Présence africaine, Paris, 1960.

10. Joseph Tchundjang Pouemi, *Monnaie, servitude et liberté. La répression monétaire de l'Afrique*, Jeune Afrique, Paris, 1980.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

« l'émission » ?. Ce fut notoirement le cas par exemple à Kongo pour les coquillages *nzimbus* – monnaie locale – gérés directement par les souverains.¹¹ C'est donc ancrée dans une histoire africaine globale de longue durée et portant un regard décolonial sur l'économie qu'une lecture interprétative des institutions francs CFA pourra se déployer afin d'en exhumer les signes de vérité. Cette modalité réflexive réinvestit en un sens la conception polanyienne de la monnaie comme système sémantique.¹² L'enjeu secondaire sera aussi de débusquer en leurs principes les colonialités, les raisons et déraison d'un faisceau de paradoxes, en particulier les accumulations prédatrices d'un domaine de commandement, dans le but de dégager des horizons réflexifs alternatifs.

Francs CFA, un cône monétaire : colonialités, reproductions, complémentarités institutionnelles

Les sciences humaines et sociales désormais font remonter symboliquement à cinq mille ans l'histoire des dettes¹³, institutions antérieures, comme la monnaie, aux marchés. Il est aussi une propriété intrinsèque à ces actifs qui éteignent les engagements, rachètent les contrats sociaux, c'est la fonction de « lien », fondatrice et inamovible de toute monnaie.¹⁴ En elle, les francs CFA se présentent comme les paroles de témoignage d'une

11. Abiola Félix Iroko, « Les précieux coquillages de l'Afrique », *Le Courrier de l'Unesco*, janvier 1990, p. 21-25.

12. Karl Polanyi, « La sémantique des usages de la monnaie », in Michele Cangiani et Jérôme Maucourant, *Essais de Karl Polanyi*, op. cit., traduction d'un article publié en 1957, augmenté en 1968, « The semantics of money uses », 2012, chapitre 12.

13. David Graeber, *Dettes : 5000 ans d'histoire*, Les Liens qui libèrent, Paris, 2013.

14. Jean-Michel Servet, *Les Monnaies du lien*, Presses universitaires de Lyon, Lyon, 2012.

histoire coloniale rémanente, c'est-à-dire la relation de subordination la plus manifestement banalisée, probablement attachant chaque usager africain au centre français de recouvrement des impôts. La matrice organisatrice de cette soumission instantanée, le Trésor public français, fait se côtoyer en ses comptes excédents commerciaux africains et obligations fiscales des citoyens français libres.

Ce rattachement affirmé comme une paradoxale mise en commun monétaire s'opère par au moins trois logiques de constriction, antagonistes de l'esprit d'une zone économique : les logiques de commandement¹⁵, les effets de reproductions et les complémentarités institutionnelles conservatrices.

Un cône monétaire

En effet, depuis l'origine de l'émission monétaire en Afrique dite francophone – Banque du Sénégal en 1853 – dans le but d'indemniser les négriers contre le « préjudice » de l'abolition de l'esclavage de 1848, l'ensemble des *décisions stratégiques* relatives au franc et à l'espace monétaire impérial sera resté le monopole de la France. Dans les années 1920, puis au début de la guerre de 1939-1945, les logiques défensives du pré carré, les énormes besoins des économies de guerre, puis de reconstruction, dictèrent aux francs CFA, par la médiation des représentations élitaires, leurs modalités. Il n'en fut pas autrement après l'accession officielle aux indépendances *de jure*, puisque les décisions stratégiques – décisions vitales – de conception, d'architecture, de régulation, de taux de change sont restées le privilège de l'État

15. On retrouve la notion de commandement en matière monétaire chez l'anthropologue Marcel Mauss ou chez l'économiste François Perroux (pouvoir) entre autres. Elle est utilisée dans un sens plus épistémologique par Valentin-Yves Mudimbe (ordre), plus politique par Achille Mbembe.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

français.¹⁶ Des décisions d'africanisation, de rétention partielle de réserves, de gestion interne ont pu résulter de demandes africaines, elles n'auront pas altéré les tropismes fondateurs des espaces CFA.

Les logiques de commandement originaires des francs coloniaux *stricto sensu* se sont longtemps appuyées aussi sur les ressources de la violence politique et des corruptions de toute nature, conceptualisées par François-Xavier Verschave sous le vocable de Françafrique¹⁷. À l'asymétrie initiale des espaces CFA s'est superposée une constriction supplémentaire exprimée dans la décision du Conseil européen du 23 novembre 1998. En effet, cette décision historique officialisait l'arrimage des francs CFA à l'euro, en conditionnant toute modification substantielle des conventions à l'approbation explicite et préalable de l'UE. Une situation ubuesque de double tutelle est née avec cette décision, liant de force encore un euro librement légitimé par voie référendaire en Europe et des CFA constrictifs désespérément a-démocratiques. L'article 5 de ladite décision précise : «La France soumet à la Commission, à la Banque centrale européenne et au comité économique et financier tout projet tendant à modifier la nature ou la portée de ces accords. Ces projets doivent être approuvés par le Conseil sur recommandation de la Commission et après consultation de la Banque centrale européenne.»¹⁸

16. Tchétché N'Guessan, «La zone franc : essai de bilan économique et institutionnel », in *L'Avenir de la zone franc*, Hakim Ben Hammouda, Moustapha Kassé, Codesria/Karthala, Dakar/Paris, 2001, p. 17-45.

17. François-Xavier Verschave, *La Françafrique. Le plus long scandale de la république*, Stock, Paris, 1998.

18. Pour la décision du Conseil européen sur le franc CFA voir : «Décision du 23 novembre 1998 concernant les questions de change relatives au franc CFA et au franc comorien (98/683/CE) ».Source : *Journal officiel des Communautés européennes*, 28 novembre 1998.

Le pilotage européen à deux des francs CFA est confirmé par l'article 7 de la décision : « La République française est destinataire de la présente décision. »¹⁹ Pas les pays africains. L'Union européenne gère les fluctuations de l'euro, qui impactent les francs CFA et le niveau de vie des Africains, la réciproque n'étant jamais envisageable.

Reproductions ou « le vol circulaire des oies captives »

La perte de degrés de liberté africains sur une monnaie ambiguë, franco-européenne dans son volet externe, se renforce alors que les Africains sont privés d'initiative stratégique autonome. Ce retour à une colonialité à double verrou traduit la permanence des logiques dures qui se reproduisent à travers et *via* les hystérèses du système CFA.

Il est attendu, compte tenu de la faiblesse des échanges intracommunautaires, des insuffisances de la diversification et de la sophistication des exportations²⁰, que les tendances commerciales et transformatives se maintiennent, avec une relative diversité de situations nationales dans un contexte mondial nouveau. Pris globalement, les espaces africains, fabriqués historiquement comme prolongements des intérêts coloniaux, n'ont pas rompu les processus de leur *complémentarisation* avec les pays-centres, la France et les pays européens économiquement similaires. Cela a permis aux logiques d'enlèvements de matières premières et de capture des marchés de biens et services de rester dominantes sur un modèle post-exclusif

19. *Ibid.*

20. Christophe Cottet, Nicole Madariaga, Nicolas Jégou, « La diversification des exportations en zone franc : degré, sophistication et dynamique », *Macroéconomie et Développement*, n° 3, avril 2012.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

(colonial), suivant une sorte de dépendance à la voie originaire.²¹ Les choix politiques et les besoins des économies occidentales, leur rythme de croissance relativement peu soutenu depuis la fin des années 1970, le poids croissant et les stratégies asiatiques (Chine, Inde, Malaisie...), ont modifié les parts géographiques relatives dans les flux de biens et services, pas substantiellement dans la nature des contenus. Le processus d'interaction internationale, d'*homogénéisation* des structures économiques propre à la transformation industrielle des économies « en développement », décrit par Kaname Akamatsu²² dans son modèle « *Ganko Ketai* »²³, ne se sera jamais enclenché vertueusement dans les PAZF. Les francs CFA dans leurs ensembles institutionnels auront favorisé la conservation d'une hétérogénéisation des structures productives africaines par un jeu complexe d'assignations commandé par les pays industrialisés et leurs émanations (OMC, Banque mondiale, FMI...). En d'autres termes, une division internationale du travail corvéable et assujettie aux avantages compétitifs industriels occidentaux a été forgée en interbranche, entretenue par différents dispositifs matériels et symboliques.

La prégnance des formes diverses mais résistantes de *path dependence* trouve en partie son explication dans

21. Douglass North, *Institutions, Institutional Change, and Economic Performance*, Cambridge University Press, New York, 1990 ; James Mahoney, « Path dependence in historical sociology », *Theory and Society*, vol. 29, n° 4, 2000 ; Paul Pierson, *Politics in Time. History, Institutions, and Social Analysis*, Princeton University Press, Princeton, 2004.

22. Kaname Akamatsu, « A historical pattern of economic growth in developing countries », *The Developing Economies*, supplément, vol. 1, août 1962.

23. Ce modèle est connu sous la dénomination de « modèle du vol des oies sauvages ».

la complémentarité institutionnelle²⁴ au sein de laquelle les francs CFA évoluent. La culture coloniale (langue française, enseignement, édition, réseaux humains) et ses effets de prescription sur les échanges internationaux²⁵, les préemptions de ressources stratégiques annexées aux « accords » de défense, les dispositifs de dé-protection étouffant des industries potentiellement naissantes, *a contrario* notera le Coréen Ha-joon Chang²⁶ des politiques historiques actives d'industrialisation des pays occidentaux, sont autant de configurations institutionnelles renforçant, complétant les effets et finalités de l'ordre originaire des francs CFA.

En somme, les francs CFA, et ce fut une des missions d'origine du commerce colonial, auront préservé de la transformation vers une possible industrialisation africaine, synonyme dans les perceptions historiques des classes dirigeantes françaises de concurrence avec certaines branches du capitalisme métropolitain. Ils auront entretenu durablement les règles de l'exclusif colonial dont ils sont devenus une métalangue, en sustentant une sociologie élitaire franco-africaine accommodante avec cet ordre du monde, même bousculé.

La zone offerte d'évidence se présente dès lors sous un jour radicalement différent. Sans échanges intra-zones significatifs, sans communauté de moyens de paiements aux espaces UE, UEMOA et CEMAC, alourdie de coûts de transaction incompatibles avec les fondements d'une zone monétaire, c'est plutôt un cône monétaire qui rend compte des paradoxes des francs CFA. Le

24. Peter A. Hall, David Soskice (sous la direction de), *Varieties of Capitalism*, Oxford University Press, Oxford, 2001.

25. Anne-Célia Disdier, Silvio H.T. Tai, Lionel Fontagné, Thierry Mayer, « Bilateral trade of cultural goods », *CEPII*, 20 novembre 2007.

26. Ha-joon Chang, *Kicking Away the Ladder*, Anthem Press, Londres, 2002.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

pays-centre ou sommet, qui s'est intégré à l'UE, instaure des relations verticales avec les pays africains situés à la base, lesquels échangent peu entre eux, subissant les décisions françaises et européennes. Le sommet diffuse les impulsions cardinales dans un espace restructuré périodiquement en fonction de ses priorités (dévaluations, appréciations ...). Là où une zone supposerait un espace préférentiel d'échanges, homogène en solidarité interne et dans ses rapports avec l'extérieur²⁷, les CFA affichent un assemblage fragmenté de liens bilatéraux au pays-centre. Le cône monétaire signe une circulation asymétrique des pouvoirs, des ressources et un pompage vers le sommet des valeurs ajoutées : devises, profits, capitaux, ressources humaines...

Raisons, déraisons et accumulations prédatrices des francs CFA

Malgré une iconographie généreuse en portraits des « pères » des nations et en paysages sauvages plus vrais que nature, les pièces et billets des francs CFA dissimulent mal quelque chose de l'ordre de la tromperie. Fabriqués et imprimés en France à Pessac et à Chamalières²⁸, en dehors de leurs zones de circulation et de souveraineté politique, ils s'apparenteraient à une fausse monnaie légale injectée de l'extérieur. Fausse par l'extériorité et le déficit en légitimité des fabricants, légale par l'implication des pouvoirs publics africains. Cet avers « art nègre » surjoué des pièces et billets tenterait de détourner l'attention de l'arrière-plan problématique des écritures conventionnelles des francs CFA.

27. René de Saint Légiér, «La zone franc, mécanismes, problèmes internationaux », *Annuaire de droit international*, vol. 2, n° 1, 1956.

28. Les francs CFA sont produits par la Banque de France par l'intermédiaire de l'institution Monnaie de Paris ; les pièces sont fabriquées à l'usine de Pessac, la papeterie vient de Vic-le-Comte et l'imprimerie est à Chamalières.

Raisons et déraisons des écritures conventionnelles des francs CFA

Dans les écritures conventionnelles des francs CFA, quelques points sont systématiquement mis en exergue, qu'il serait périlleux d'accréditer dans une lecture littéraliste. Il s'agit en particulier des quatre principes affirmés piliers de l'espace CFA : la garantie de convertibilité illimitée du Trésor français, la fixité des parités avec la monnaie ancre, la libre transférabilité des capitaux et la centralisation des réserves. Quand bien même ces principes auraient un degré d'effectivité, il est nécessaire de garder à l'esprit que l'essentiel de la puissance de constriction des francs CFA se joue dans la complémentarité du monétaire avec un ensemble institutionnel isotrope : langue, éducation des élites, accès aux ressources, rentes du commerce international, dominations oligopolistiques (Total/Elf, Bolloré, Lafarge, Société générale, Areva...), aides liées, ultralibéralisme, indiscutabilité politique du franc CFA...

Concernant le principe de la garantie illimitée de convertibilité il est déjà curieux qu'une monnaie en garantisse une autre. *A priori*, les réserves des pays et la qualité du crédit pourvoient à la qualité de la création monétaire. Tant que les réserves sont suffisantes, la garantie provient des États eux-mêmes.²⁹ Elle ne jouerait vraiment qu'en cas d'insuffisance durable de devises. Or la situation ne s'est produite significativement qu'en 1993 et il n'y a pas eu de garantie illimitée au même taux mais... dévaluation. Ne portant finalement pas sur un niveau de taux de change, quasi dolosive en ceci que son objet est indéfini, la garantie peut effectivement être infinie, au prix d'un taux de change au bon vouloir de l'assureur ! Gérardin préfère parler de garantie

29. Voir le chapitre de Bruno Tinel dans cet ouvrage, au sujet du compte d'opérations.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

« conditionnelle »³⁰, compte tenu de l'obligation de couverture de l'émission et des règles de « ratissage ».

Les écritures conventionnelles des francs CFA exaltent les vertus de la fixité de la parité avec la monnaie ancre. Une fixité relative puisque ladite monnaie ancre n'a pas cessé de fluctuer au gré des décisions discrétionnaires des élites françaises et européennes, avec des incidences asymétriques sur le commerce international, la charge de la dette, les prix intérieurs des PAZF.³¹ Cette illusion de fixité a faussé les représentations et anticipations africaines face aux désordres monétaires et à la volatilité croissante des marchés dérégulés.³² L'arrimage fixe concentre depuis longtemps les critiques des économistes, dont Albert Ondo Ossah³³, beaucoup y voient un irrationalisme caractérisé au regard de la différence structurelle des économies, de leurs cycles d'activité et de la divergence des intérêts. De plus, la parité fixe est *de facto* non corrélée aux investissements étrangers³⁴, ce qui lui retire sa principale justification doctrinale. Quant à la libre transférabilité des capitaux, au contraire de toute liberté politique, elle somme les Africains de

30. Hubert Gérardin, *La Zone franc*. Tome 1, *Histoire et Institutions*, L'Harmattan, Paris, 1989, p. 130.

31. Bruno Bekolo-Ebe, « La dévaluation du franc français et les économies de la zone franc », *Présence africaine*, n° 137-138, 1986.

32. Jacques Rueff, *Le Péché monétaire de l'Occident*, Plon, Paris, 1971 ou Maurice Allais, *La Crise mondiale d'aujourd'hui. Pour de profondes réformes des institutions monétaires et financières*, Clément Juglar, Paris, 1999.

33. Économiste gabonais spécialiste de la zone franc, favorable à des parités glissantes. Lire : Albert Ondo Ossah, « L'avenir du franc CFA », in Bruno Bekolo-Ebe, Hakim Ben Hammouda, Mama Touna (sous la direction de) *L'Intégration régionale en Afrique centrale*, Karthala, Paris, 2003.

34. Lire la contribution de Demba Moussa Dembele, et sa synthèse sur les IDE en zone franc, dans le présent ouvrage.

se soumettre à l'ordre de la fuite des capitaux³⁵ et de renoncer à l'indispensable effort d'investissement transformationnel, avec toutes les conséquences induites sur le niveau général des infrastructures, de la productivité, des possibilités de bien-être social.

Enfin, la centralisation des réserves serait réelle et complète si celles de la France pays-centre faisaient partie du *pool*. Or il n'en est rien. La centralisation présumée devient détention autoritaire, voire confiscation des réserves africaines pour les besoins si ce n'est de la « zone », du moins du Trésor français et de la chaîne des acteurs impliqués. Au passage, une telle détention ne peut que dissuader de la tentation de politiques économiques alternatives discrétionnaires et entretient par ailleurs une irrationalité systémique. En effet, le pays ancre pourrait bien « prêter aux Africains leur propre argent », ce qui hypothétiquement maintiendrait une doxa apocryphe de l'irresponsable endettement africain humanisé par la générosité occidentale de l'aide.

Loin des promesses d'une zone monétaire stable, attractive pour les investissements étrangers, les écritures relues des francs CFA révèlent une vérité autre. Celle des logiques d'airain de reproduction, d'annihilation des processus transformationnels fœtaux, au profit des ordres d'hétérogénéisation, de captation, bénéficiant à un complexe d'intérêts géostratégiques publics et privés français, aux bureaucraties françafricaines spécialisées, aux élites des espaces sociaux CFA.

Les principes de ce cône monétaire à sommet français et à base africaine différenciée (UEMOA, CEMAC et

35. La fuite des capitaux, bien que sous-analysée, handicape sévèrement les économies africaines, les PAZF en particulier, ainsi que le démontrent les économistes tels que Sanou M'Baye ou Léonce Ndikumana. Voir Léonce Ndikumana et James K. Boyce, *La Dette odieuse de l'Afrique. Comment l'endettement et la fuite des capitaux ont saigné un continent*, Amalion Publishing, Dakar, 2013.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Comores non CFA), dans un contexte de dépendance à la voie coloniale censée protéger les économies métropolitaines, entrent en porosité avec les grandes orientations de politiques économiques que les PAZF ont repris à la construction européenne.

Les politiques libérales, encapsulées dans la formulation d'un « Consensus de Washington »³⁶ ayant inspiré la construction européenne, ont été servilement transposées dans les règles de discipline de la CEMAC et de l'UEMOA.³⁷ L'intelligence globale de la construction d'espaces productifs pluriels endogènes est restée orpheline, sans indicateurs ni concepts afférents.

Les proclamations d'« émergence » qui ont déferlé depuis une décennie sur le continent africain se soucient peu d'éventuels fondements historiques et théoriques de ce concept, qui catégorise et mobilise désormais tout et son contraire. Ce n'est pas le lieu d'en faire une critique approfondie, mais, servitude pour servitude, il est à craindre que la carrière de ce nouvel eldorado se termine en leurre, comme celle de ses prédécesseurs occidentalocentriques nommés « sous-développement », « tiers monde », « PAS », « OMD », etc.³⁸

Au minimum, ce qui s'observerait dans le débat sur l'émergence serait pour les Africains l'arrière-pensée de rééditer les réussites asiatiques sur les terrains industriel, technologique, et économique. Lesquels Asiatiques n'ont aucunement eu recours au désormais incontournable concept d'émergence pour écrire la page

36. John Williamson, « What washington means by policy reform ? », in *Latin American Adjustment: How Much Has Happened ?* Peterson Institute for International Economics, 1990, chapitre 2.

37. Lire les traités de l'UEMOA et de la CEMAC et leurs révisions. Sources : www.uemoa.int et www.cemac.int

38. Lire l'ego-histoire de ce concept racontée par son inventeur : Antoine Van Agtmael, *The Emerging Markets Century*, Free Press, New-York, 2007, Introduction.

historique de leur industrialisation... Que la cohérence s'invite à ces quêtes aiderait à préserver des « fausses routes conviviales » qui déversent des millions d'âmes sur les chemins sans lendemain des exils suicidaires.

En effet, les politiques menées par les pays d'Asie se sont déployées en politiques volontaristes, planifiées de *ratrapage* des pays et firmes industriellement avancés d'Occident. Ces politiques eurent toutes pour caractéristiques un État développeur, catalysant, protégeant, finançant l'intelligence et le processus d'industrialisation rapide. Politiques volontaristes, autonomie monétaire, monnaies locales imbriquées dans les stratégies industrielles, éloignent nettement les pratiques considérées gagnantes du « miracle sud-est-asiatique »³⁹ des non-politiques des francs CFA. Ces formes de démission ont régulièrement été relevées par les économistes africains, réinvesties par Kako Nubukpo⁴⁰. En 1980, Georges Ngango⁴¹ rappelait cette phrase de Jacques Rueff : « Quelle liberté de décision peut être celle d'un pays dont les ressources monétaires – instruments et conditions de convertibilité de sa monnaie – sont en dépôt à l'étranger. »⁴² Il signalait l'incohérence des politiques monétaires non autonomes, des mesures fiscales accommodantes à un capital étranger aux effets de strangulation sur les économies locales, incompatibles avec la prétention à une politique économique globale.

Dans son « Essai de bilan économique et institutionnel » des francs CFA, N'Guessan⁴³ se demande comment

39. Banque mondiale, *Le Miracle sud-est-asiatique*, 1993.

40. Kako Nubukpo, *L'Improvisation économique en Afrique de l'Ouest. Du coton au franc CFA*, Karthala, Paris, 2011.

41. Georges Ngango, « Politiques monétaires et fiscales des pays africains », *Présence africaine*, n° 119 (3), 1981.

42. *Le Monde* du 14 février 1970.

43. Tchétché N'Guessan, in Hakim Ben Hammouda, Moustapha Kassé, *L'Avenir de la zone franc*, op.cit.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

un même instrument dans ses mécanismes essentiels pourrait servir les besoins de la colonie et ceux du développement des États indépendants. Le pacte colonial aura donc été translaté en « pacte postcolonial ».

Cône monétaire et accumulations prédatrices

En 1957, l'économiste français Pierre Moussa exprimait d'une façon limpide les attentes optimistes que la France pouvait nourrir vis-à-vis de l'espace franco-africain.⁴⁴ Le point de départ était l'apport net en devises que représentaient alors les pays d'outre-mer, 200 à 250 millions de dollars qui pourraient rapidement doubler selon lui. À ces exportations et importations en économies de devises, stratégiques en période de reconstruction et d'hégémonie du dollar, s'ajoutaient des bénéfices extra-économiques justifiant la dépense publique : le contrôle militaire de la Méditerranée, le contrôle des routes directes du pétrole partant de l'Amérique vers les Proche-Orient et Moyen-Orient, l'indépendance de la France par rapport à l'aide américaine, le prestige de la France. Pour ce haut fonctionnaire français, la communauté franco-africaine était pour la France une « condition nécessaire ». L'apport de ce hiérarque français à la compréhension des raisons d'être de l'ensemble CFA est précieux en ce qu'il établit les priorités économiques et extra-économiques de cette longue et complexe constriction institutionnelle. Un paradigme différent des tentatives *a posteriori* de reconstructions libérales et iréniques peut s'exprimer plus aisément, d'autant plus que, selon les déclarations en 1960 d'un autre haut fonctionnaire français, Jean Boissonnat (1960), l'ensemble « zone

44. Pierre Moussa, « Les chances économiques de la communauté franco-africaine », *Cahiers de la Fondation nationale des sciences politiques*, n° 83, Armand Colin, Paris, 1957.

franc » faisait vivre environ 500 000 Français métropolitains⁴⁵.

L'enjeu des espaces CFA ayant été de constituer des marchés captifs permettant de maximiser un complexe d'intérêts métropolitains, la conservation de l'extraversion économique et de ses sociologies dénommées un temps « *compradores* » et l'absence relative de transformation industrielle signifient que ces *résultats* en un sens étaient contenus dans les logiques organisatrices desdits espaces. Tout se passe comme si les logiques architectoniques expliquant les circulations et la médiation des institutions publiques, privées, monétaires et financières relevaient plutôt que d'échanges, de prix de marché, d'accords et de conventions, de véritables pratiques de prédation.

Bien que les sciences économiques n'accordent au concept de prédation qu'un intérêt mineur, l'apport des analyses situées sur les terrains africains et non industrialisés réactualisent ce paradigme. Thorstein Veblen définissait la prédation par les équivalents fonctionnels de la chasse, de la violence, des captations économiques, des réversions vers les rapports brutaux où les procédures contractuelles jouent peu.⁴⁶ L'économie industrielle reconnaît dans sa littérature l'existence de prix prédateurs.⁴⁷ Une synthèse ambitieuse sur la question a été proposée par l'économiste français Michel Volle, qui, à la suite de Verschave, cite la Françafrique comme un espace de prédation typique.⁴⁸

Ce qu'une acception de base du bien-être social ne retrouve pas dans les performances africaines des francs

45. Jean Boissonnat, « La zone franc : survivance du passé ou promesse d'avenir », *La Croix*, 17 février 1960.

46. Thorstein Veblen, *The Theory of the Leisure Class*, Macmillan, New York/Londres, 1899.

47. Patrick Rey, Jean Tirole, « Analyse économique de la notion de prix de prédation », *Revue française d'économie*, vol.12, n° 1, 1997.

48. Michel Volle, *Prédation et prédateurs*, Economica, Paris, 2008.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

CFA, la permanence des logiques d'accumulation prédatrice en fournit une explication crédible. L'institution centrale impose les francs CFA pour accéder au moindre coût – par captation – aux rentes des produits de base, aux ressources humaines, aux possibilités d'influence et de prestige. Cet accès colonial mobilise la force et les constrictions diverses. Les différents acteurs du cône intègrent les expériences prédatrices portant sur les matières premières exploitées sans transformation d'ampleur, en abusant des droits commerciaux, fonciers et de travail des autochtones. Les banques et organismes financiers surliquides extirpent des profits sans réelle activité de transformation (bancaire) par des crédits prédateurs. Les configurations d'ententes oligopolistiques génèrent des taux d'intérêt exorbitants, souvent de dix points supérieurs aux taux de croissance, ainsi que l'illustrent les conditions de crédits de certaines banques de la CEMAC. Les rentes de l'import-export distribuent des profits micro-économiques « anormaux », contre-incitations structurelles à la remontée des filières étant donné les classiques effets d'hystérèse. Les banques centrales, une fois la rétention de réserves effectuée – répression monétaire –, aménagent des procédures de crédit avantageuses pour leurs intérêts d'institutions.⁴⁹ Les institutions complémentaires des rentes des francs CFA dégagent ainsi des profits micro-économiques non alignés sur les profits sociaux attendus de leurs activités, organisant par ailleurs un rationnement de l'information. Le paradigme de prédation, le primat de l'extraction forcenée désormais théorisé en extractivisme par les mouvements sociaux sud-américains et alternatifs⁵⁰,

49. Tchétché N'Guessan, « Un modèle de comportement bureaucratique de la banque centrale : le cas de la BCEAO », *Revue économique*, vol. 42, n° 5, septembre 1991.

50. Anne Bednik, « Anti-extractivisme et transition : croiser les perspectives », *Barricade, Culture d'alternatives*, 2013, www.barricade.be ; Nicolas Sersiron, « Extractivisme et obsoles-

fonctionne à plein et les francs CFA en proposent une contribution décisive, ainsi que l'exprime Ndongo Samba Sylla quand il parle de « monnaie coloniale et extractive ». La contre-histoire ouverte par Eduardo Galeano dans les années 1970 des « veines ouvertes de l'Amérique latine »⁵¹ se révélera ici aussi malheureusement féconde au-delà des Amériques.

Il importe de souligner qu'à l'instar des prédatons et extractivismes, le modèle des francs CFA, idéal type singulier de dépendance, côtoie les captations nigérianes, ghanéennes, mozambicaines, amazoniennes ou asiatiques, pour autant que, çà et là, le sort des populations soit suspendu aux sentences des Bourses internationales des matières premières. De fait, le rôle central du Trésor français, énorme d'oblitération de souveraineté, de disponibilités en trésorerie, reste matriciel en ce sens que ses comptes n'épuisent pas les gains et possibilités prédatrices qu'il génère. En effet, de faibles réserves hypothétiquement ne signifient pas un degré limité d'exploitation si les captations de ressources sont stratégiques et massives, comme c'est le cas (pétrole, uranium...). Sachant que les matières premières par définition ne valent pas leur poids monétaire en industries, tel qu'un ordre lexicographique le fonderait, elles sont des conditions de possibilité de production, quelles que soient leurs valeurs d'échange conjoncturelles. Les francs CFA maximisent par conséquent des logiques de prédatons historiques prolongées et fluidifient pour leurs agents une mécanique des profits souvent indus, illégitimes et *odieux*. De plus, ils contribuent à une distribution franco-centrée des pouvoirs et de l'influence

cence », 18 mai 2011, www.cadtm.org; Maristella Svampa, « Néo-“développementisme” extractiviste, gouvernements et mouvements sociaux en Amérique latine », *Problèmes d'Amérique latine*, n° 81, 2011.

51. Eduardo Galeano, *Les Veines ouvertes de l'Amérique latine*, Plon, Paris, 1981.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

extra-économique sans relation avec leur strict quantum monétaire. Il ne serait pas envisageable d'omettre ici les rentes liées bénéficiant aux élites politiques, bureaucratiques et affairistes françafricaines, qui sont la chaîne de support humain et l'armure locale de l'ensemble CFA.

Conclusion

Les francs CFA sont exemplaires par leur anachronisme comme par leur faculté à conserver une colonialité économique aiguë dans un ensemble politique formellement indépendant. Ils ne posent pas fondamentalement la question de l'identification des profiteurs structurels, question qui eût présumé que la puissance organisatrice des espaces CFA, la France, aurait été incapable de faire pour elle-même le calcul de ses coûts et avantages à maintenir cet espace captif ; ou encore que cette puissance originaire constrictive aurait supporté par philanthropie les charges irrécupérables de rentes monétaires coloniales désormais périmées.

Le cône monétaire français en Afrique et son paradigme de prédation, à travers une série répétée d'interactions institutionnelles complémentaires, a expulsé un univers des possibles économiques et monétaires. L'effet des servitudes plus ou moins volontaires dans la division intellectuelle du travail social a réduit l'imaginaire économique africain aux mimétismes des théories dominantes teinté de doctrines « colonostalgiques » présentables. Le champ décolonial plus large de la réinvention d'une économie politique et sociale à partir des fondements endogènes que sont les représentations africaines du monde, leurs cosmogonies, leurs conceptions de la valeur, des relations entre espèces, genres, choses, paroles, aura été évincé. L'histoire de la variété des formes de monnaies, *paléomonnaies* ou monnaies modernes, narration des options anciennes de contrôle des pouvoirs de l'argent, garde une valeur heuristique

écrasée sous le faix de l'épistémè CFA occidentalocentrique. Le vaste répertoire historique des savoirs traditionnels du monde n'aura trouvé dans les réflexions économiques et monétaires qu'une qualification résiduelle d'« informel », là où les systèmes d'épargne rotatives⁵², *esusu* en yoruba⁵³, représentent des voies contextuelles opérantes d'intégration des savoirs accumulés aux modernités « pluriverselles ».

Les alternatives qui s'affirment face à la très problématique « zone » ne manquent pas de mérite. Elles sont à encourager dans une perspective panafricaine ouverte (solidarité) et rigoureuse, dans le sens des ruptures à opposer aux logiques de prédation et aux fondamentalismes des marchés. Pour la monnaie, il s'agira en particulier de faire preuve d'innovation dans l'utilisation des réserves, par exemple affectables au financement continental des infrastructures, comme le suggérerait la Banque africaine de Développement⁵⁴, utilisables à des fins de financement de la productivité, des urgences sociales, de la protection et de la relance des métiers anciens.

Ce n'est rien de moins que l'épistémè dominante autonomisant un champ économique en situation coloniale au sein des sciences sociales, rejetant l'histoire, les

52. Frits Bouman, « Indigenous savings and credit societies in the third world : a message ? », *Savings and Development*, n° 4, 1977, p. 181-219..

53. Ces associations traditionnelles d'épargne et de crédit se retrouvent pratiquement dans toute l'Afrique avec des dénominations diverses, tontines, *ndjanggi*, *ntsua*, *mandjourn* au Cameroun, *ekub* en Éthiopie, *likelemba* en République du Congo, *chilemba* en Ouganda, Kenya et Malawi, etc. Le terme *susu* se retrouve dans les mêmes usages auprès des populations caribéennes d'origine africaine, de Trinidad, de Jamaïque...

54. Uche Duru et Cédric Achille Mbeng Mezui, « Détenir des réserves de change excédentaires ou financer l'infrastructure. Que doit-faire l'Afrique ? », Banque africaine de développement, *Working Paper*, n° 178, juin 2013.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

marquages socio-culturels des marchés, de la monnaie⁵⁵, renforcée par la production d'indicateurs et concepts complices (PIB, taux d'inflation, valeur, ...), qui appelle une radicale remise en question.

Aussi longtemps que sera en jeu le bien-être social, éperonné par les libertés communes, c'est pour sa propre ruine que l'économie s'abstiendra de pétitionner en faveur de l'émancipation des structures et imaginaires subjugués des peuples.

55. Viviana Zelizer, « L'argent social », entretien avec Florence Weber, *Genèses*, n° 65, 2006 ; André Orléan, « La sociologie économique de la monnaie », in François Vatin et Philippe Steiner (sous la direction de), *Traité de sociologie économique*, Presses universitaires de France, Paris, 2009, chapitre 6.

Chapitre 9

Europe-Afrique : des sociétés bien différentes, un même besoin de s'émanciper du capitalisme mondialisé

Denis Durand et Hédi Sraieb

« L'argent ne fut pas primitivement employé à l'acquisition de biens de consommation, mais à l'acquisition de biens de luxe, et à celle de l'autorité sur l'homme. Le pouvoir d'achat de la monnaie primitive, c'est avant tout, selon nous, le prestige que le talisman confère à celui qui le possède et qui s'en sert pour commander aux autres »

Marcel Mauss, *Œuvres*,
Minuit, Paris, 1969, p. 116).

Le président tchadien Idriss Deby lançait, en août 2015 à l'occasion de la fête de l'indépendance à N'Djamena, une vive attaque contre le franc CFA. « Le moment est venu de couper ce cordon qui empêche l'Afrique de décoller », affirmait-t-il. « Il faut que cette monnaie africaine soit maintenant réellement la nôtre. » Un

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

réquisitoire qui, loin d'être isolé, reprenait à son compte un constat largement partagé par de nombreux observateurs mais aussi par des forces politiques aux objectifs opposés. Une monnaie trop dépendante des fluctuations de l'euro (son arrimage fixe) handicape la « compétitivité » des économies africaines et empêche un déploiement plus volontariste des politiques publiques de développement et par là-même une meilleure prise en charge des besoins sociaux.

Il n'y a pas lieu de revenir ici sur les raisons qui ont pu être avancées pour considérer qu'en l'absence d'un véritable État-nation en construction (un État campant dans la société, dirait Gramsci) il valait mieux adopter une monnaie unique adossée au franc, vecteur minimal de cohésion sociale. Mais le temps a passé et de légitimes interrogations resurgissent. Dire que le franc CFA est « leur » monnaie, s'insurgent un nombre croissant d'économistes, est un euphémisme grossier et éhonté, une fable savamment entretenue à des fins politiques : celle du renouvellement d'une domination masquée (par le truchement d'élites locales et classes sociales interposées)... qui ne dit pas son nom.

Il se trouve précisément que la crise du capitalisme financiarisé, qui révèle son incapacité à répondre aux bouleversements que la démographie, l'écologie, les nouvelles technologies provoquent dans notre civilisation, est aussi une crise des rapports de domination qui le caractérisent, particulièrement dans le domaine monétaire.

Il nous semble qu'une mise en regard des expériences respectives de la zone euro et de la zone franc peut apporter un éclairage intéressant pour réfléchir aux moyens de s'émanciper de ces rapports de domination monétaire.

Les limites de l'institution monétaire en Afrique subsaharienne

Une économie moderne étriquée

Les économies de l'Afrique subsaharienne restent largement des économies de subsistance. Il y a bien eu création d'un secteur moderne dont le moteur devait porter la formation économique et sociale dans son ensemble vers un mieux-être. La dynamique urbaine est bien là pour en témoigner. Sans pouvoir nous arrêter sur les circonstances historiques, force est tout de même de constater que plus de cinquante ans plus tard les fractions modernes de ces économies restent réduites et très peu résilientes. Leur extrême spécialisation d'origine est toujours là, inchangée. Ces pays continuent d'être pourvoyeurs de matières premières minières, énergétiques ou agricoles brutes, sans qu'une greffe industrielle de transformation ou de diversification du tissu n'ait jamais réellement pris. Les timides efforts entrepris ici et là ont vite été balayés par des années d'ajustement structurel et aujourd'hui par les pactes de stabilité. Le poids des industries manufacturières représente en moyenne moins de 10 % du PIB comme de l'emploi. Ce secteur moderne a certes grossi, comme le laissent entrevoir certains taux de croissance souvent flatteurs, mais reste très vulnérable aux retournements de conjoncture, qu'ils soient d'origine intérieure ou extérieure : aléas climatiques (réurrence de sécheresses et des inondations), fluctuations des cours sur les marchés internationaux.

Mais les termes de l'échange restent toujours largement contrôlés par les firmes multinationales, grandes maisons de commerce et Bourses de *commodities* : une zone économique extravertie dont le propre commerce de voisinage n'occupe qu'une portion congrue,

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

contrairement à ce qu'on observe au sein de l'Union européenne mais aussi du Mercosur ou de l'Asean.

Comme le dit l'OCDE, « alors que toute l'attention des décideurs nationaux et de leurs partenaires continue à se porter sur le “développement” du secteur moderne, les trente dernières années ont vu les effectifs de ce secteur stagner entre 10 et 15 % de la population. Au contraire, la principale transformation des sociétés ouest-africaines a consisté en un basculement de la population du secteur agricole vers le secteur informel, majoritairement urbain. Ce secteur devrait devenir majoritaire d'ici à 2020 »¹. L'OCDE, comme d'autres avant elle, fait référence à cette incontournable « économie informelle », une économie de subsistance, vivrière ou de survie, dans laquelle la fonction sociale (familiale ou clanique) reste dominante. Elle est et reste l'espace de résistance (qui se réduit ou s'élargit) aux chocs que subissent ces sociétés subsahariennes. Pour des populations majoritairement rurales, les cultures d'autoconsommation représentent encore plus de 40 % de leur production, très loin devant celles destinées à l'exportation, entre 10 et 20 %, poids d'ailleurs quasi inchangé depuis deux décennies.² On appréhende grossièrement par différence l'étroitesse des productions destinées au marché local ou de voisinage.

Limites d'une création monétaire sans « profondeur » économique

Le peu de profondeur du système monétaire et financier s'observe aussi dans d'autres aspects de la vie

1. Jean-Marie Cour et Serge Snrech (sous la direction de), *Pour préparer l'avenir de L'Afrique de l'Ouest : une vision à l'horizon 2020*, Organisation de coopération et de développement économiques, Club du Sahel, 1998, www.oecd.org

2. *Ibid.*

Europe-Afrique : des sociétés bien différentes...

économique et sociale, comme l'extrême faiblesse de la bancarisation et de l'usage de la monnaie en circulation. Le taux de bancarisation reste en moyenne en deçà de 13 % de la population aussi bien dans l'UEMOA que dans la CEMAC.³ Des enquêtes d'opinion comme des *focus groups* montrent qu'une personne sur deux déclare avoir épargné et/ou investi. Jusque-là, rien de surprenant. Dans tous les pays émergents où n'existe aucune protection sociale, l'épargne est toujours importante relativement au revenu disponible. Cependant, ils sont moins de 5 % à avoir un compte d'épargne et moins de 10 % à avoir souscrit un emprunt auprès d'une institution financière formelle.⁴ Les particuliers ayant eu besoin d'argent (ceux qui, ailleurs, souscriraient à un crédit à la consommation ou un prêt au logement) sont 75 % en 2014 à avoir sollicité leur réseau personnel, 10 % les commerçants de proximité, 5 % à avoir recours aux prêteurs informels et autant, 5 %, aux banques de la place.

Il y a, comme indiqué, une forte propension à thésauriser, en raison de l'insuffisance des dispositifs de protection contre les risques de maladie ou les risques inhérents à toute situation sociale précaire (risques agricoles). Les estimations confirment que les emprunts sont principalement liés à un motif de santé ou d'urgence (46 %), devant les frais de scolarité (24 %), les événements familiaux (18 %) et l'investissement immobilier (12 %).

Comme en miroir, la structure de répartition des crédits bancaires confirme l'étroitesse de cette circulation monétaire et financière. Les banques commerciales proposent surtout des crédits à court terme permettant de répondre aux besoins à caractère cyclique de

3. Leyla Traoré, *Quel est l'état de la bancarisation en Afrique ?*, L'Afrique des idées, 2015, <http://terangaweb.com>

4. Samuel Guérineau et Luc Jacolin, « Summary of the conference of 27 May "Promoting financial integration in Africa" », Banque de France, *Quarterly Selection of Articles*, n° 35, automne 2014.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

la production et de la commercialisation des produits agricoles ou encore aux délais d'acheminement des produits entre la métropole et l'Afrique. Les prêts à long terme sont quasi inexistants (moins de 5 % du total). Le crédit bancaire ne favorise pas la formation de capital fixe industriel (en dehors du secteur immobilier et des services) car il s'inscrit plutôt dans les cycles courts des affaires commerciales et des opérations d'import-export (crédit documentaire). Le ratio prêts/dépôts plafonne au mieux à 80 % dans la zone monétaire, témoignant d'une « surliquidité » relative quand il est de plus de 180 % dans l'Europe des Quinze. Il en va identiquement du rapport des actifs bancaires au PIB de 29 % dans l'UEMOA contre 280 % en Europe. L'économie souffre donc d'une pénurie de prêts aggravée par le maintien partout d'un taux de base élevé (*spread* africain). Il existe une importante littérature décrivant le fonctionnement des systèmes bancaires de la zone franc dirigés par deux banques centrales⁵. On y trouvera aussi l'explication de cette surliquidité relative mais quasi permanente, qui, en réalité, depuis le début des années 2000 (avec l'interdiction du financement des États par leur banque centrale) se trouve confortée par la possibilité offerte de recyclage sur le marché de la dette publique intérieure.

Une mention particulière doit être faite du micro-crédit, modalité singulière de financement hors circuit bancaire qui rencontre un franc succès, ici plus qu'ailleurs, à observer sa croissance rapide et les très faibles taux de défaut ! Ce phénomène témoigne à sa manière de la volonté d'intégration, mais toujours difficile, des acteurs de l'informel dans les circuits plus classiques.

Aussi pouvons-nous observer que le système monétaire de cette zone économique est à l'image même des économies qu'il sous-tend : confiné au seul secteur formel, resserré autour des cycles courts d'accompagne-

5. www.imf.org et www.banque-france.fr

Europe-Afrique : des sociétés bien différentes...

ment (exportations agricoles, énergétiques, ou minières), très faiblement contributif à l'émergence d'un capital et à son accumulation, à l'exception mineure de quatre pays sur quatorze qui disposent d'un tissu émergent d'industries manufacturières. Des banques d'autant moins enclines à prendre des risques que s'est présentée, ces dernières années, une nouvelle source de rentes : un marché de la dette publique intérieure lucratif et stable. On sait, au demeurant, que l'objectif de la politique monétaire, pas plus dans la zone franc que dans la zone euro, ne consiste à viser une croissance pérenne et inclusive.

Dans le cas d'espèce, la BCEAO et la BEAC n'ont qu'un seul objectif, le maintien de la stabilité macroéconomique par le contrôle de l'inflation (+ 2 %). Mais, sans correction des objectifs de la politique monétaire, les effets néfastes souvent dévastateurs continueront à se déployer.

La réforme de cette zone monétaire ne peut donc réussir que si elle vient à l'appui d'un projet économique commun. La condition la plus fondamentale à réaliser serait de réduire le sous-emploi rural et le chômage des quartiers urbains difficiles.

C'est au regard de ces exigences que l'expérience de l'Union économique et monétaire européenne et de ses impasses peut être porteuse d'enseignements pour la construction d'une indépendance monétaire de l'Afrique.

Ne pas prendre l'euro comme modèle

La situation des pays africains n'a été prise en compte en rien lors de l'arrimage du franc CFA à l'euro. Répondre à cette aberration en construisant une forme nouvelle d'union monétaire africaine suppose de ne pas répliquer les modalités techniques et politiques de l'Union économique et monétaire européenne. Il y a deux raisons de penser que cette méthode ne serait pas la bonne. La

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

première a été rappelée précédemment : les caractéristiques économiques, sociales et politiques de l'Afrique sont bien différentes de celles de l'Union européenne. La seconde tient aux buts mêmes visés par ces deux expériences d'intégration monétaire.

La recherche d'une nouvelle organisation monétaire de l'Afrique subsaharienne n'a de sens que si elle contribue à libérer les populations de ces régions des dominations économiques et politiques héritées du colonialisme et approfondies sous l'empire de la mondialisation financière qui régit l'économie mondiale depuis trente-cinq ans. Or, la forme de coopération monétaire que constitue l'euro est aussi l'instrument de différentes dominations : domination des critères financiers sur les décisions de politique économique et sur les gestions d'entreprises dans la zone euro ; mais aussi domination du capital allemand au sein de l'Union monétaire ; domination monétaire et financière des États-Unis sur la zone euro en vertu du privilège du dollar, qui sert de base au système monétaire international tel qu'il fonctionne actuellement ; et, plus spécifiquement, poursuite sous une autre forme de la domination du franc sur les anciennes colonies d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale.

Distinguer ces quatre niveaux de domination permet d'identifier différents aspects selon lesquels la coopération monétaire africaine devrait se distinguer de la construction monétaire européenne actuelle.

Créer de la monnaie pour l'emploi
et le développement,
pas pour la rentabilité et la finance

Amorcer un redressement puis entamer un décollage durable exigera de s'affranchir des mécanismes subtils et complexes qui brident le « crédit » dans toutes les économies de la zone franc. Sous cette réserve, on peut

Europe-Afrique : des sociétés bien différentes...

reconnaître qu'une autre émission de monnaie articulée autour d'un nouveau régime de change offrirait à court terme les bouffées d'oxygène qui manquent à la plupart des pays de la zone et redonnerait des marges de manœuvre aux politiques publiques de développement.

Ainsi, la revendication d'un relâchement de l'obligation de couverture de l'émission et d'un taux de change plus flexible mais encadré fait le pari que ces dispositions auraient un impact favorable sur la croissance, mais qui, compte tenu de l'étroitesse du marché intérieur, ferait croître l'inflation. Ce scénario reste cependant très hypothétique. En effet, plusieurs pays subsahariens aussi bien à l'est qu'à l'ouest (Nigeria, Ghana, Angola, Botswana) ont expérimenté d'autres régimes de change (dollarisation, ancrage souple au rand) sans que l'on puisse trouver une quelconque relation entre régimes de change et les *trends* observés de croissance. La prééminence de la défense du taux de change (et ses corollaires associés, convertibilité et transférabilité) oblige les banques centrales à constituer des réserves de change auprès du Trésor français, dans des proportions excessives au regard de la garantie strictement nécessaire à l'émission monétaire des deux francs CFA. Les tableaux ci-dessous décrivent l'étroit rapport entre constitution de réserves de change et l'émission monétaire dans les deux sous-zones monétaires, avec comme conséquence un rationnement artificiel du crédit.

Comme les y obligent les conventions révisées en 2005, les banques centrales des deux zones doivent constituer des réserves de devises stockées sur leur compte d'opérations auprès de la Banque de France à hauteur minimale de 20 % de leurs émissions (voir sur ce point, dans cet ouvrage, la contribution de Bruno Tinel).

On peut donc considérer qu'un potentiel de création monétaire est sous-utilisé dans la zone franc, ou qu'il est mal utilisé.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

TABLEAU 1

	2011	2012	2013	2014
Avoirs extérieurs bruts de la BCEAO (1)	6 955	7 051	6 574	7 033
Engagements monétaires à vue de la BCEAO (2)	6 473	6 685	7 297	8 339
Taux de couverture effectif de l'émission monétaire (1)/(2)	107 %	105 %	90 %	85 %
PIB agrégé de la zone UEMAO (milliards de FCFA)	34 700	36 600	40 200	42 600
PIB zone UEMOA (en milliards d'euros)	53	55	61	65
Ratio actuel engagement monétaire / PIB	20 %	18 %	18 %	20 %

Source : BCEAO et calculs des auteurs.

TABLEAU 2

	2011	2012	2013	2014
Avoirs extérieurs bruts de la BEAC (1)	6 093	7 470	8 227	8 123
Engagements monétaires à vue de la BEAC (2)	3 627	4 062	5 113	6 321
Taux de couverture effectif de l'émission monétaire (1)/(2)	168 %	184 %	161 %	129 %
PIB agrégé de la zone CEMAC (milliards de FCFA)	44 067	48 048	47 900	48 941
PIB zone CEMAC (en milliards d'euros)	67	73	73	74
Ratio actuel engagement monétaire/PIB	8 %	8 %	11 %	13 %

Source : BEAC et calculs des auteurs.

Europe-Afrique : des sociétés bien différentes...

Qu'advierrait-il si de tels montants étaient effectivement mis à la disposition de ces économies ? Ne finiraient-ils pas par fuir les circuits économiques, pour s'évader *via* les importations ou *via* la fuite des capitaux en l'absence de croissance autocentrée et de marché intérieur consolidé ? L'extraversion aussi bien réelle que monétaire reste un obstacle majeur. Une première condition pour y remédier serait d'instaurer une gestion plus souple du taux de change.

Plus important encore, il serait indispensable de changer les critères d'utilisation du pouvoir de création monétaire dont dispose la Banque centrale européenne et dont disposerait son équivalent dans une union monétaire africaine. Plutôt que de soumettre la gestion des économies aux critères de rentabilité financière en vigueur sur les marchés de capitaux internationaux, il conviendrait de faire prédominer des critères mieux appropriés à la réussite d'une stratégie autonome de développement. Ces critères présentent un aspect économique : création de valeur ajoutée dans les territoires, mise en place d'une capacité autonome de recherche et de développement. Ils présentent un aspect social : créations d'emplois, formation des travailleurs, augmentation des salaires dans un processus d'augmentation de la productivité et de réduction des inégalités. Ils présentent enfin un aspect écologique : mise en place des équipements nécessaires à une exploitation maîtrisée des ressources naturelles, à la protection de l'environnement et à l'essor des énergies renouvelables pour satisfaire des besoins appelés à croître avec le développement économique, tout en réduisant l'usage des énergies fossiles. La politique monétaire d'une banque centrale africaine devrait donc être sélective pour que la liquidité mise à disposition du système bancaire serve de base à l'extension de crédits à long terme et à faibles taux d'intérêt finançant des investissements répondant à ces critères.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

La faible profondeur de ce que Marx appelait le « système de crédit » dans les économies de l'actuelle zone franc peut apparaître comme une limite à la mise en œuvre d'une telle stratégie monétaire ; elle peut aussi être une chance pour asseoir le futur développement de ces économies sur des bases d'emblée différentes de ce qu'impose aujourd'hui la domination des marchés financiers aux économies développées.

Il resterait alors à vérifier si le système monétaire et financier transmet bien les bons signaux. De fait, un système bancaire cartellisé (sous domination française) réussit pour l'instant à maintenir les rentes de situation en privilégiant les financements des firmes multinationales (FMN) et autres grands comptes au détriment des PME et petites exploitations agricoles, ou encore l'achat de titres publics (marché de la dette, compte tenu des *spreads*) plutôt que le financement de projets à cycle long.

Or, mettre les moyens financiers et la création monétaire au service d'une stratégie de développement répondant aux aspirations des peuples ne peut se faire seulement par décret : il s'agit de s'opposer aux critères de rentabilité financière qui pèsent dans toutes les décisions décentralisées régissant les investissements privés et publics et leur financement, avec toute la puissance que leur donnent les marchés financiers. Il faut donc des pouvoirs démocratiques, décentralisés, des citoyens sur l'utilisation de l'argent. Il reviendrait aux peuples africains et aux dirigeants qu'ils se choisiraient de déterminer quels enseignements tirer, pour le cas spécifique de l'Afrique, des pistes explorées dans cette direction par le mouvement démocratique ailleurs dans le monde : accès direct des citoyens à des informations détaillées sur l'action des banques dans les territoires, sur le modèle du *Community Reinvestment Act* américain, nouveaux droits des salariés sur l'accès de leurs entreprises aux financements bancaires, application des principes de l'économie sociale et solidaire à la mise en place de réseaux

Europe-Afrique : des sociétés bien différentes...

bancaires mutualistes, actions publiques sur le comportement des banques par le développement de pôles financiers publics et par l'usage d'outils d'intervention économiques tels que bonifications d'intérêts ou garanties d'emprunts... Dans le cas spécifique de l'Afrique, on peut penser qu'une attention particulière devrait être apportée aux pratiques du microcrédit et à leur articulation avec le système financier dans son ensemble. D'autre part, la maîtrise de l'activité locale des banques multinationales peut revêtir une importance stratégique dans des pays où leur présence a souvent précédé le développement d'un système bancaire national.

Une communauté monétaire pour réduire les disparités entre régions et entre États

Le deuxième aspect qui fait de l'euro un instrument de domination exprime l'hétérogénéité économique de la zone euro, marquée par le poids croissant de l'Allemagne et par une césure entre une Europe du Nord ancrée à la puissance germanique et une Europe du Sud financièrement dépendante du fait d'une moindre efficacité de sa base productive, et menacée, selon les circonstances, de marginalisation, voire d'exclusion. L'unicité et l'uniformité de la politique monétaire européenne matérialisées par l'indépendance de la Banque centrale, ostensiblement inspirée de la Deutsche Bundesbank ont contribué, de fait, à renforcer la polarisation de l'espace économique au sein de la zone euro et à renforcer l'hégémonie allemande ; mais l'Union monétaire s'en est elle-même trouvée vulnérable lorsqu'il est apparu que, contrairement au postulat des traités, l'expulsion d'un membre de la zone euro – en l'occurrence la Grèce – n'était pas inconcevable.

Une réponse progressiste aux disparités initiales de puissance au sein d'une zone de coopération monétaire ne devrait pas viser à imposer à l'ensemble de la

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

zone les politiques préférées par l'État le plus puissant, comme c'est le cas aujourd'hui, ni à institutionnaliser une « union de transferts » dans laquelle les ressortissants des pays les plus compétitifs dans le commerce international paieraient éternellement pour préserver le niveau de vie des habitants des pays « pauvres », comme les milieux les plus réactionnaires allemands affectent de le craindre. La maîtrise de la monnaie, par une banque centrale au service des peuples et non des marchés financiers, permettrait une monétisation des déficits de paiements à l'intérieur de la zone, mais avec comme contrepartie l'utilisation de cette création monétaire pour le financement d'investissements porteurs d'efficacité économique et sociale, afin de créer les conditions d'une convergence des économies vers un régime visant au meilleur développement des capacités humaines. Ce serait particulièrement nécessaire dans le cas de l'Afrique subsaharienne, qui, encore moins que la zone euro, ne constitue pas, comme le souligne Kako Nubukpo, une « zone monétaire optimale »⁶.

Il y aurait là une solidarité concrète entre pays au sein de la zone monétaire, qui suppose une organisation du pouvoir radicalement différente de celle qui est actuellement en vigueur dans la zone euro.

Plutôt qu'une politique monétaire unique et uniforme sur l'ensemble de la zone, on peut imaginer qu'il conviendrait de définir des formes de coopération rendant possible un régime monétaire susceptible de différenciations d'un pays ou d'une région à l'autre en fonction des besoins de développement de l'emploi et de la valeur ajoutée. Dans le cas européen, avant le traité de Maastricht, les économistes communistes avaient proposé la

6. Kako Nubukpo, « Politique monétaire, fixité du change et financement de l'émergence en zone franc : le cas de l'UEMOA », intervention au colloque de la fondation Gabriel-Péri, 17 septembre 2015, qui avait pour thème « L'avenir du franc CFA en question ».

création d'une monnaie commune de coopération, mise en circulation en plus des monnaies nationales, comme alternative à la monnaie unique.⁷ Un quart de siècle plus tard, une proposition répondant aux mêmes préoccupations pourrait consister à renforcer, au sein de l'Eurosystème, les marges d'action autonome des banques centrales nationales. De fait, les réalités de la crise de l'euro ont fait émerger des mécanismes de cette nature. Ainsi, en novembre 2011, le Conseil des gouverneurs de la BCE a autorisé les banques centrales nationales à proposer la prise en compte de certains types d'actifs comme garanties des prêts de l'Eurosystème aux banques commerciales.⁸ Un autre exemple est paradoxalement fourni par le régime spécial auquel est soumise l'alimentation en monnaie centrale des banques grecques depuis février 2015, au lendemain de la constitution du gouvernement Syriza : celles-ci, à court de liquidité du fait de la fuite des dépôts de leur clientèle, ne peuvent pas non plus obtenir d'euros auprès de l'Eurosystème par la voie de ses opérations ordinaires de refinancement assorties depuis mars 2016 d'un taux de 0 %. Elles peuvent en revanche en obtenir auprès de la Banque de Grèce au titre d'une « aide d'urgence à la liquidité » (« ELA », *Emergency Liquidity Assistance*), au taux pénalisant de 1,55 % et pour un montant fixé, jour après jour, par le Conseil des gouverneurs de la BCE. Bien qu'elle utilise ce dispositif institutionnel à des fins punitives en vue de maintenir l'économie grecque dans la dépendance de la « troïka », la BCE n'en démontre pas moins, à son corps défendant, que le principe d'une différenciation des politiques monétaires d'un pays à l'autre fait bien

7. Voir par exemple Paul Boccara, « Comprendre les enjeux monétaires de Maastricht et d'une autre construction européenne », *Économie et Politique*, juin 1992.

8. Banque centrale européenne, *ECB announces measures to support bank lending and money market activity*, communiqué publié à l'issue du Conseil des gouverneurs du 8 décembre 2011.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

partie des règles compatibles avec l'Union économique et monétaire, et qu'il pourrait donc être utilisé dans un but tout à fait opposé à celui des politiques d'austérité actuellement en vigueur.

Coopérer en Afrique pour changer le système monétaire international

Le troisième aspect caractéristique de la construction monétaire européenne actuelle est son insertion dans une mondialisation financière dominée par le capital américain. Un des effets des réformes néolibérales lancées à partir de la fin des années 1970 a été de restaurer l'hégémonie monétaire américaine ébranlée par la chute du système de Bretton Woods et par l'abandon de la convertibilité du dollar en or à partir de 1971. Cette stratégie a réussi, et elle a inauguré un fonctionnement des économies occidentales favorable à un prélèvement accru du capital sur les richesses produites ; mais, en réduisant les dépenses pour les salaires et la formation, elle a affaibli à la fois la demande et le potentiel productif des économies développées. L'expansion gigantesque des marchés financiers a aussi provoqué des crises financières de plus en plus violentes, ouvrant une crise de l'ordre monétaire international actuel. Les pays émergents contestent désormais ouvertement la place du dollar comme monnaie commune mondiale de fait et référence universelle du système monétaire international. Logiquement en pointe dans ce mouvement, la Chine est allée, par la voix du gouverneur de sa banque centrale, jusqu'à préconiser le remplacement du dollar comme instrument de réserve international par un nouvel instrument développé à partir des droits de tirage spéciaux du FMI. Cette idée fait écho aux conceptions défendues par Keynes à la conférence de Bretton Woods.

Elle rejoint très précisément la proposition formulée dès 1983 par l'économiste marxiste français Paul

Boccara⁹ qui préconisait de transformer les DTS en une monnaie commune mondiale émise par un Fonds monétaire international radicalement transformé dans ses objectifs et dans sa « gouvernance ». L'usage fondamental d'une telle création monétaire régulée au niveau mondial serait de développer des prêts à long terme et à taux d'intérêt très bas pour financer des investissements démocratiquement sélectionnés en fonction de critères sociaux (création d'emplois, formation), économiques (création de valeur ajoutée dans les territoires) et écologiques (économies d'énergie et de matières premières).

L'Afrique subsaharienne est concernée au premier chef par ces objectifs, auxquels sa propre organisation monétaire doit pouvoir contribuer. Par exemple, le projet de rattachement de futures monnaies africaines à un panier de devises incluant l'euro, le dollar et le renminbi peut être considéré comme un pas dans le sens de la construction de ce nouvel ordre international.

En revanche, l'euro fait figure d'obstacle. C'est en effet dans un monde dominé par l'« exorbitant privilège » du dollar que s'est inscrit le projet d'Union économique et monétaire sanctionné par la ratification du traité de Maastricht en 1992. L'objectif était d'y inscrire la zone euro en en faisant un lieu d'attraction pour les capitaux financiers dans la géographie de la mondialisation financière avec le développement, à Francfort ou à Paris, de places financières concurrentes de New York, Tokyo ou Singapour.

Pourtant, dans les débats sur les solutions à la crise du dollar, les autorités européennes se sont invariablement rangées en faveur du *statu quo*.

Cette pusillanimité va à l'encontre des intérêts des peuples, aussi bien au sud qu'au nord de la Méditerranée.

9. Paul Boccara, « End to dollar's rule urged », *Patriot*, New Delhi, 14 août 1983, et « La guerre du billet vert contre les peuples », *Économie et Politique*, n° 350, septembre 1983.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

La conquête par les peuples africains d'une souveraineté monétaire s'inscrit à la fois dans le projet de développement de la zone et dans la recherche d'un nouvel ordre monétaire international dont un élément déterminant serait l'invention d'une nouvelle relation entre l'Afrique et l'Europe.

Une nouvelle coopération monétaire entre l'Afrique et l'Europe

Les modalités d'une autre coopération entre l'Europe et ses voisins du sud de la Méditerranée restent à définir. La logique d'ensemble est de sélectionner des projets porteurs de création de richesses en Afrique en partageant les coûts des investissements nécessaires et en affectant des euros créés par la BCE au financement de ces investissements. Des précautions devraient être prises pour que la définition de ces projets et les bénéfices financiers qui en seraient retirés ne soient pas du ressort des seules entités européennes – États, institutions communautaires et entreprises privées –, mais que les peuples – et pas seulement les États – africains en aient la maîtrise. La BCE pourrait refinancer de façon sélective des prêts accordés par des institutions financières africaines ou internationales (telles qu'une Banque mondiale profondément transformée dans ses objectifs comme dans sa « gouvernance »). Elle pourrait aussi passer des accords avec des banques centrales africaines pour mettre à leur disposition des réserves en euros destinées à financer des projets de développement. Il y aurait là une forme de coopération à la fois plus intime (parce que reposant sur une sélection concertée de projets concrets) et plus équilibrée que l'actuelle dépendance de la zone franc envers le Trésor français et envers la politique de la BCE.

Dans le système hiérarchisé de relations et de dominations qui caractérisent la mondialisation capitaliste,

Europe-Afrique : des sociétés bien différentes...

l'Afrique et la zone euro occupent des positions bien différentes.

Dans les deux cas cependant, il est possible de définir assez précisément quels changements institutionnels seraient nécessaires pour s'émanciper de la dépendance envers les stratégies des multinationales et envers les critères d'investissement et de financement dictés par les marchés financiers. Il y a là une cohérence qui peut favoriser une convergence dans les luttes sociales et politiques qui visent à atteindre ces objectifs communs.



Conclusion

Bruno Tinel

Le fruit est mûr, il faut le cueillir.

Le franc CFA, en tant que survivance coloniale, est, parmi d'autres éléments, l'un des instruments de maintien en place de régimes « hors-sol », comme suspendus à l'ancienne métropole au-dessus de leurs propres peuples. Il permet aux élites fortunées de bénéficier d'un accès privilégié au marché mondial par une monnaie « aussi bonne »¹ que l'euro. Sans le CFA, l'importation des marchandises dont les classes dirigeantes des PAZF ont besoin pour leur propre consommation et pour se maintenir en position dominante seraient hors de prix. Les élites de ces pays peuvent également valoriser leur fortune en euros très facilement et sans risque de change. Cette monnaie postcoloniale contribue ainsi à entretenir des écarts abyssaux de fortune et de puissance entre les gens ordinaires et les classes dirigeantes.

1. Dans le système de Bretton Woods, pour justifier la parité fixe du dollar avec l'or, il était d'usage de dire que le dollar était *aussi bon* que l'or.

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Parce que les classes dominantes de ces pays sont très favorisées par le système du CFA comparativement à l'immense majorité de la population, elles sont ainsi structurellement dépendantes de l'ancienne métropole, ce qui explique en partie la persistance de ce système près de soixante ans après les indépendances. Mais pourquoi ces dirigeants agiraient-ils contre leurs propres intérêts ? Nous comprenons les raisons de leur passivité tout autant que nous blâmons leur égoïsme, car ces mêmes classes ont tôt fait d'incriminer régulièrement « la France »² pour tenter de brouiller les pistes en jouant sur les cordes identitaires, afin de tenter de renouer avec les populations que, par ailleurs, elles écrasent et, ainsi, essayer de ne pas avoir à rendre compte de leur actes devant les opinions publiques de leurs propres pays et sous-régions. L'enjeu est donc démocratique.

Mais cette histoire n'est rien d'autre que celle d'une collusion : les élites des deux côtés se trouvent un terrain d'entente, car le CFA sert également directement les intérêts économiques des entreprises multinationales françaises et européennes opérant sur les territoires des PAZF en sécurisant leurs profits dans une monnaie aussi bonne que l'euro. Il sert directement aussi les personnes attachées aux bureaucraties française et des PAZF en charge de son administration, tout simplement parce que c'est leur travail que d'administrer le CFA. Bien que peu nombreux, ces acteurs sont influents par leur position interstitielle. Les PAZF constituent ainsi une chasse gardée pour des intérêts économiques et administratifs de l'ancien colonisateur. En échange, celui-ci apporte aux classes dirigeantes de ces pays les moyens de se maintenir au pouvoir et de mener une vie confor-

2. Il n'est pas évident que tout le monde soit d'accord en France ni que tout le monde ait les mêmes intérêts à propos du CFA. Il serait en effet bien utile de préciser de quels acteurs ou classes sociales il est question.

table notamment grâce au CFA. Ces dernières le rendent bien à leurs équivalents français car, par exemple, nous savons à présent que les moyens d'un financement – illégal – des partis politiques en France transitaient jusqu'à une période récente par les comptes en banque de leurs riches homologues Africains.

Néanmoins, de telles considérations boutiquières n'épuisent pas la totalité de la réalité du CFA. Les intérêts français, de type « nationaux », dans leurs anciennes colonies d'Afrique se concentrent aujourd'hui dans le domaine des matières premières (pétrole, uranium, etc.) et dans le domaine géostratégique. Ces territoires constituent une sphère d'influence privilégiée qui confèrent à la France une envergure internationale et lui permettent de se maintenir comme puissance de second rang, notamment sur le plan militaire. D'ailleurs, les fréquentes interventions armées de la France sur le sol de ses anciennes colonies résultent en partie du fait que le système du CFA contribue à entretenir des gouvernements fragiles et dépendants de l'ancienne métropole. Le CFA n'est certes pas, à lui seul, le fondement de ces divers éléments relevant des relations internationales, mais il contribue à asseoir l'influence française en Afrique. Cela explique pourquoi les classes dirigeantes françaises ne sont pas pressées de s'en défaire, même si elles en perçoivent probablement le caractère suranné.

Les auteurs de cet ouvrage se sont réunis pour l'écrire parce qu'ils pensent que, d'une manière ou d'une autre, le « fruit CFA » est mûr et donc qu'il doit être cueilli par ceux-là même qui l'utilisent. En d'autres termes, il est temps que le CFA passe en totalité dans les mains des Africains. D'abord pour des raisons politiques, alors que la zone sterling a pris fin à partir de 1967, il est temps que les PAZF accèdent à leur pleine et entière souveraineté monétaire. Cette question n'est pas secondaire, elle relève ni plus ni moins du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Si ces pays devaient finalement aliéner

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

tout ou partie de cette portion de leur souveraineté, comme l'ont fait les pays membres de la zone euro, une telle option ne devra pas leur être imposée de l'extérieur mais devra résulter d'un processus interne où tous les points de vue s'exprimeraient librement, et sans crainte des représailles, et qui permettrait ainsi aux peuples souverains d'affirmer clairement leur préférence pour un tel choix. Cela scellerait l'avènement d'un nouveau pacte monétaire et, surtout, lui conférerait une réelle légitimité interne.

La route est longue pour en arriver là et il fait peu de doute qu'une plus grande instabilité politique, et sans doute aussi monétaire, sera le prix à payer d'une souveraineté monétaire retrouvée. Non pas que les compétences fassent défaut : il existe d'ores et déjà au sein des banques centrales des PAZF, des institutions internationales africaines, des administrations et des universités de chaque pays tout autant que dans la diaspora, des centaines de jeunes économistes, juristes, gestionnaires, politistes, financiers et managers africains formés et africaines formées au plus haut niveau et dont les capacités ne demandent qu'à être employées pour contribuer à gérer leur monnaie indépendante. En outre, il est nécessaire que le CFA évolue, voire disparaisse, pour des raisons d'efficacité économique : cet ouvrage a contribué à rappeler combien la supposée « stabilité monétaire » procurée par le système actuel a prouvé ses limites. Cette stabilité « fixiste » pratiquée au sein du CFA n'apporte en effet pas les conditions monétaires propices à un développement endogène à la hauteur des besoins des PAZF. Certes, elle n'en est pas l'unique facteur mais elle constitue l'un des éléments du blocage.

Nous n'ignorons pas combien le chemin est semé d'embûches, en premier lieu parce que les monnaies modernes sont adossées à des formes étatiques – le prince a sa monnaie, la monnaie a son prince – ; or, le monopole de la violence publique demeure parfois

fragile, si bien que les systèmes fiscaux sur lesquels pourraient s'appuyer de réels programmes d'investissement et de développement font encore défaut. Ainsi, l'abandon, partiel ou total, du CFA ouvre le champ des possibles et crée beaucoup d'incertitude. Le meilleur comme le pire peut en résulter. Il n'est pas exclu que l'on assiste dans certains cas à un délitement des formes étatiques, donc à une décomposition puis une recomposition de l'organisation des pouvoirs sur certains territoires. Il ne faut pas ignorer qu'un tel processus peut prendre beaucoup de temps et implique très probablement des violences multiples. Au contraire, il peut également conduire à une consolidation de la paix civile, car la souveraineté monétaire permet d'apporter un affermissement et une légitimation des structures étatiques actuelles en rendant les politiques plus fiables par un enracinement démocratique. Les forces sociales et l'intelligence politique en décideront.

Une telle question dépasse de très loin l'objet du présent ouvrage qui se veut un appel à la fois à sortir du *statu quo* et à commencer à penser les questions monétaires en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale au-delà du système actuel. Les dogmes dominants du libre-échange et de la liberté de circulation des capitaux doivent être interrogés dans le cadre d'une réflexion d'ensemble sur l'essor économique, social et politique. C'est aux Africains à prendre pleinement en main leur développement et à inventer les formes institutionnelles, articulant l'action publique et la liberté individuelle, qui leur conviennent afin de pourvoir enfin aux besoins fondamentaux de chacun.

Il ne faut pas attendre patiemment que le gouvernement français réforme lui-même le CFA dans l'intérêt des Africains : comme tout gouvernement, le gouvernement français défend en premier lieu ses intérêts nationaux. C'est donc aux gouvernements et aux sociétés africaines de se saisir de cette question et d'élaborer un

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

ou plusieurs projets. C'est aux citoyens africains à faire, entre eux, l'expérience de la coopération et de la confrontation pour élaborer par eux-mêmes leurs propres institutions, notamment dans le domaine monétaire.

Certes, du côté français, une émancipation monétaire africaine n'est pas vue d'un bon œil par tous les acteurs, mais, au moment où la crise de confiance en l'euro est très forte, où les citoyens en France et dans toute l'Europe perçoivent la monnaie supranationale européenne comme un moyen de domination à l'intérieur même de l'Europe, il sera bien difficile dans le débat public en France d'aller contre le désir d'autonomie monétaire des pays africains. Côté africain, pour accéder une telle autonomie en limitant autant que possible la confrontation – forcément hasardeuse et coûteuse – avec les réseaux de la FrancAfrique, il est important de convaincre l'opinion que de nouvelles formes de relations internationales, plus équilibrées et fondées davantage sur la coopération, seront tout aussi bénéfiques à l'ancienne métropole et ne réduiront pas à néant ses intérêts géostratégiques en Afrique. La France a peu à perdre et beaucoup à gagner d'un essor économique de ses anciennes colonies. Mais si l'opinion publique française a le sentiment qu'elle doit céder tout le terrain africain à ses grands rivaux-partenaires internationaux (Chine, États-Unis, etc.), il faut s'attendre à des crispations. Pour cette raison, la réflexion sur les questions monétaires dans les PAZF se doit à présent de dépasser le nécessaire stade – compréhensible et justifié – du simple rejet des contraintes imposées par l'actuel système ; l'heure est à l'élaboration de nouveaux projets s'appuyant sur l'existant en vue de le transformer tout en ayant à l'esprit qu'il y aura, dans tous les cas, de nouvelles contraintes avec lesquelles il faudra composer.

Le présent ouvrage a montré qu'il existe des marges de manœuvre inemployées au sein même du système actuel qui permettraient de mener une politique moné-

taire plus souple en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale. Comme il est bien difficile de créer à partir de rien, faire évoluer les institutions, profiter des acquis en termes de coordination, de coopération et d'expertise des PAZF peut s'avérer un atout stratégique pour en faire une entité économique et politique autonome. Ainsi, nous avons également tenté de mettre en évidence que les institutions existantes pourraient être réformées dans une direction plus conforme aux intérêts économiques des PAZF, ce qui permettrait – au passage – d'arrêter de gâcher les compétences des banquiers centraux, occupés depuis des dizaines d'années à pratiquer eux-mêmes leur propre répression monétaire – identifiée il y a déjà près de quarante ans par Joseph Tchundjang Pouemi – et, au contraire, de mettre ces talents au service de l'ensemble de la population plutôt que des seuls intérêts des castes et des réseaux néocoloniaux qui tirent parti du système actuel.

Concernant les objectifs externes, le futur ex-CFA – il faudra bien nommer un jour cette nouvelle monnaie ! – pourrait s'ancrer dans le système monétaire international par un régime de change à flexibilité limitée, en se référant notamment à un panier de devises dont la composition et les pondérations seraient elles-mêmes ajustables en fonction des impératifs des relations commerciales internationales. Sur le plan interne, la notion même de stabilité monétaire pourrait être révisée et s'ancrer non plus sur une valeur nominale choisie plus ou moins arbitrairement et de manière fixiste – comme c'est le cas actuellement –, mais sur une valeur mouvante déterminée de manière endogène à l'activité économique. Le futur ex-CFA pourrait se fondre en partie dans le projet de monnaie unique de la CEDEAO sous le leadership du Nigeria, il resterait alors à imaginer ce que deviendrait la zone CEMAC. Il serait également possible d'imaginer une zone post-CFA incluant l'UEMOA et la CEMAC, ce qui limiterait l'emprise

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

nigériane sur ses voisins, plus petits et moins puissants. La question du pétrole doit également être prise au sérieux : le pétrole est un cadeau empoisonné pour le développement, non seulement parce qu'il suscite les convoitises et la corruption, mais aussi parce qu'il pousse à la surévaluation monétaire, laquelle ne favorise pas le développement agricole et industriel (ce problème est bien connu sous l'appellation de « maladie hollandaise »). On pourrait ainsi imaginer deux zones post-CFA, l'une composée des pays producteurs de pétrole et l'autre composée de pays n'ayant pas ou peu de pétrole. Mais la créativité ne se limite pas à ces ébauches : il serait par exemple envisageable que certains pays situés actuellement hors de la zone CFA se joignent à des pays CFA actuels. De nouvelles solidarités et recompositions peuvent se construire avec tout autant de lucidité que de volontarisme. Enfin, il faudra inscrire la (ou les futures) monnaie(s) qui succédera (ou succéderont) au CFA dans un projet non pas simplement de croissance et de développement, comme il y a quarante ans, mais désormais dans une perspective réaliste de « transformation » – industrielle, technologique, sociétale –, ce qui aura des implications sur l'organisation du système de financement.

Même si ces questions, et bien d'autres, ne seront pas tranchées dans un livre mais par la dure réalité des rapports de force, il faut y réfléchir et les discuter dès aujourd'hui afin que la raison et le débat viennent les éclairer et les tempérer.

Table des matières

Les auteurs	7
Avant-propos, <i>par Michel Maso,</i> <i>directeur de la fondation Gabriel-Péri</i>	11
Introduction, <i>par Demba Moussa Dembele, Kako Nubukpo</i> <i>et Martial Ze Belinga</i>	15
Du colonial qui dure, et une monnaie pour le signifier ?	16
Les institutions franc CFA : monnaie, décolonisation, inégalités	20
De la critique des politiques monétaires aux luttes sociales pour la souveraineté monétaire	26
Parcours de l'ouvrage	33
Chapitre premier De quoi la monnaie est-elle le nom ?, <i>par Massimo Amato</i>	39
<i>Monetaria moneta</i>	42
De quoi la monnaie est-elle le nom ?	48
Keynes et le désarmement financier par la monnaie ..	51
<i>Vice versa</i> , l'euro	55
Désarrimages	57

Sortir l'Afrique de la servitude monétaire

Chapitre 2

Des rapports entre monnaie et souveraineté : une analyse socio-historique, <i>par Jérôme Maucourant</i>	59
Origines et fonctions de la monnaie	62
La monnaie moderne comme institution sociale	67
Retour sur la question de la souveraineté	72
Conclusion	77

Chapitre 3

La genèse du franc CFA, <i>par Nadim Michel Kalife</i>	81
Comment naquit le franc CFA	85
Les réévaluations du franc CFA en 1945 et 1948	90
Les variations invisibles du cours de change du franc CFA entre 1948 et 1994	92
La politique économique de 1948 à 1993	94
Les causes lointaines de la dévaluation du franc CFA	98
Les circonstances de la dévaluation du franc CFA en 1994	99

Chapitre 4

Le fonctionnement et le rôle des comptes d'opérations entre la France et les pays africains, <i>par Bruno Tinel</i>	101
La parité fixe CFA/euro	103
En quoi consistent les comptes d'opérations ?	106
Quelle politique monétaire pour la zone CFA ?	111
Conclusion	121

Chapitre 5

Le franc CFA et le financement de l'émergence en zone franc, <i>par Kako Nubukpo</i>	123
La faiblesse des échanges intracommunautaires . . .	124
Une compétitivité-prix des économies de l'UEMOA en berne	125

Table des matières

Un sous-financement chronique des économies de la zone franc	126
L'absence d'objectif de croissance dans les missions de la BCEAO	129
Conclusion	132
Chapitre 6	
De la nécessité de la souveraineté monétaire dans les pays africains de la zone franc, <i>par Demba Moussa Dembele</i>	135
Le franc CFA : symbole de la domination	137
Franc CFA et zone franc : quel bilan ?	139
Les arguments contre la souveraineté monétaire	146
Fondements de la souveraineté monétaire	150
Quelles alternatives ?	152
Conclusion	157
Chapitre 7	
Émerger avec le franc CFA ou émerger du franc CFA ?, <i>par Ndongo Demba Sylla</i>	159
Le franc CFA, une monnaie pour le pire	162
Le franc CFA, une monnaie coloniale et extractive . . .	167
Le franc CFA, une monnaie dysfonctionnelle	171
Le franc CFA, un système de répression politique . . .	176
Conclusion	179
Chapitre 8	
Institutions francs CFA : colonialités, incohérences, accumulations prédatrices <i>par Martial Ze Belinga</i>	189
Francs CFA, un cône monétaire : colonialités, reproductions, complémentarités institutionnelles	192
Reproductions ou « le vol circulaire des oies captives »	195
Conclusion	208

Chapitre 9

Europe-Afrique : des sociétés bien différentes,
un même besoin de s'émanciper
du capitalisme mondialisé,

par Denis Durand et Hédi Sraieb 211

Les limites de l'institution monétaire
en Afrique subsaharienne 213

Ne pas prendre l'euro comme modèle 217

Coopérer en Afrique
pour changer le système monétaire international 226

Conclusion, *par Denis Tinel* 231

Désarrimages 57

La Dispute
Extrait du catalogue

Olivier Roueff
Jazz, les échelles du plaisir
368 p., 28 €, 2016

Hadrien Buclin, Joseph Daher,
Christakis Georgiou, Pierre Raboud
Penser l'émancipation.
Offensives capitalistes et résistances internationales
Préface de Jean Batou, 422 p., 28 €, 2013

Mathieu Grégoire
Les Intermittents du spectacle.
Enjeux d'un siècle de luttes
« Travail et salariat », 188 p., 14 €, 2013

Laurent Mucchielli
Criminologie et lobby sécuritaire.
Une controverse française
198 p., 15 €, 2014

Collectif

La Culture du risque en question.
Des inondations aux débordements nucléaires
« Tout autour de l'eau », 240 p., 12 €, 2014

Association nationale des études féministes
Le Genre dans l'enseignement supérieur
et la recherche. Livre blanc
288 p., 20 €, 2014

Leonore Davidoff et Catherine Hall
Family Fortunes. Hommes et femmes
de la bourgeoisie anglaise (1780-1850)
444 p., 30 €, 2014

Vincent Chanson, Alexis Cukier,
Frédéric Monferrand (sous la direction de)
La Réification.
Histoire et actualité d'un concept critique
396 p., 28 €, 2014

Lev S. Vygotski
Histoire du développement
des fonctions psychiques supérieures
600 p., 38 €, 2014

Nicole-Claude Mathieu
L'Anatomie politique II.
Usage, déréliction et résilience des femmes
« Le genre du monde », 392 p., 26 €, 2014

Christelle Avril
Les Aides à domicile : un autre monde populaire
« Corps, santé, société », 300 p., 24 €, 2014

Bernard Friot
Émanciper le travail. Entretiens avec Patrick Zech
« Travail et salariat », 156 p., 10 €, 2014

Lucien Sève
« La Philosophie » ?
Penser avec Marx aujourd'hui, tome 3
708 p., 40 €, 2014

Stanislas Morel
La Médicalisation de l'échec scolaire
« L'enjeu scolaire », 261 p., 20 €, 2014

Paul Bouffartigue
(sous la direction de)
Le Retour des classes sociales.
Inégalités, dominations, conflits.
Nouvelle édition
« États des lieux », 288 p., 25 €, 2015

Jean-Numa Ducange et Isabelle Garo
(sous la direction de)
Marx politique
224 p., 18 €, 2015

Cynthia Cockburn
Des Femmes contre le militarisme et la guerre
Traduit de l'anglais (Grande-Bretagne)
par Séverine Sofio, 176 p., 14 €, 2015

Étienne Balibar, Marie-Claire Caloz-Tschopp,
Ahmet Imsele et André Tosel
Violence, civilité, révolution.
Autour d'Étienne Balibar
184 p., 16 €, 2015

Catherine Leclercq, Wenceslas Lizé,
et Hélène Stevens
(sous la direction de)
Bourdieu et les sciences sociales
344 p., 28 €, 2015

Stathis Kouvelakis
La Grèce, Syriza et l'Europe néolibérale.
Entretiens avec Alexis Cukier
216 p., 18 €, 2015

Jean-Pierre Terrail
Pour une école de l'exigence intellectuelle.
Changer de paradigme pédagogique
« L'enjeu scolaire », 144 p., 14 €, février 2016

Claude Didry
L'Institution du travail.
Droit et salariat dans l'histoire
« Travail et salariat », 248 p., 24 €, mars 2016

Lucie Tanguy
Enseigner l'esprit d'entreprise à l'école.
Le tournant politique des années 1980-2000
en France
224 p., 15 €, mars 2016

Josiane Boutet
Le Pouvoir des mots. Nouvelle édition
260 p., 16 €, mai 2016

Véronique Rauline,
Thierry Labica et François Cusset
Imaginaires du néolibéralisme
328 p., 26 €, mai 2016

Vincent Sizaire
Sortir de l'imposture sécuritaire
136 p., 13 €, juin 2016



